



AGENCE D'URBANISME ET D'ÉNERGIE DE LA CORSE

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

www.aue.corsica

L'AUE soutient la rénovation exemplaire de l'éclairage public qui vise à « Éclairer juste » et obtenir plus de 70 % d'économies d'énergie. Plus d'une commune sur deux est déjà accompagnée, 43 700 points lumineux ont été rénovés ou sont en cours de rénovation (sur les 70 000 que compte l'île).



**SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

AUE 2023

AGENCE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE



SOMMAIRE

Préambule

L'édito du Président.....	4
L'édito du Directeur.....	5
Les temps forts de l'année 2023.....	6
Les chiffres clés de l'année 2023.....	8

Présentation de l'AUE

Les instances.....	12
Le budget 2023.....	13
Les services en 2023.....	15
L'organigramme de l'AUE en 2023.....	16

La transition vers l'autonomie

énergétique de la Corse

L'équipe et les missions.....	21
1. Développer les outils financiers et les partenariats.....	22
2. Sécuriser l'approvisionnement en électricité.....	28
3. Maîtriser la demande d'énergie.....	32
4. Développer les énergies renouvelables	42
5. Développer les mobilités durables.....	46
6. Promouvoir la qualité de l'air.....	52
7. Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.....	56
8. L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à effets de Serre (OREGES).....	58

L'aménagement

du territoire

L'équipe et les missions.....	66
1. Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents.....	68
2. Contribuer à l'élaboration d'avis tech- niques pour la Collectivité de Corse.....	80
3. Observation et suivi du PADDUC.....	81



**" JE SAVAIS QUE NOUS ALLIONS ÊTRE
À L'HEURE DES GRANDS RENDEZ-VOUS
QUI NOUS ATTENDAIENT. "**

“ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'an passé, dans mon éditto, j'annonçais : « L'année 2023 sera à n'en point douter, et sans fausse modestie, l'année de l'AUE ! » Ces propos qui n'avaient rien de la prophétie ou de l'incantation ont été écrits parce que je savais que nous allions être à l'heure des grands rendez-vous qui nous attendaient.

Au premier rang de ces grands rendez-vous, nous trouvons bien entendu la PPE. Tout au long de ces mois de travail, de négociations, de concertation, il aura fallu de la constance et beaucoup d'abnégation pour atteindre nos objectifs. Ainsi, la révision de la PPE adoptée par l'Assemblée de Corse en mars 2023 va permettre enfin de mettre sur les rails le projet de la nouvelle centrale du Ricantu avec un fonctionnement aux bioliquides, mais aussi relever les objectifs de développement des énergies renouvelables (EnR) et de l'hydrogène.

Adossé à la PPE, un protocole d'accord cosigné par l'État et la Collectivité de Corse, en avril 2023, va doter également la Corse d'une enveloppe exceptionnelle de 20M€. Ces moyens très importants seront ainsi alloués à la réhabilitation des logements sociaux, des copropriétés dégradées ainsi que des bâtiments publics d'enseignement et de santé sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Direction déléguée à l'Aménagement du territoire a quant à elle poursuivi sa mue qui doit nous amener à travers le développement de son offre de service, à plus de proximité et d'efficacité auprès des collectivités et à un accroissement de nos activités commerciales, venant ainsi conforter notre statut d'EPIC.

La lecture de ce rapport d'activités atteste que, c'est bien l'ensemble des services de l'agence qui s'est mis au diapason de nos ambitions et qui aura permis à la partie visible de notre institution d'être ce que nous sommes.

L'agence est aujourd'hui connue et reconnue pour son savoir-faire. Pour autant, le chemin sera long, très long pour contribuer enfin, à la mise en œuvre, d'un modèle de développement résilient et durable et engager la Corse sur les voies de l'indispensable changement.

In generale, é per fà campa un pocu a nostra lingua, cercu sempre di sprimami in lingua nustrale per compie i mò scritti. Mà so cascatu nant'à due parole di un omu di valore è di core, chi à mè mi pare, ci vanu propiu bè.

« L'utopie n'est pas l'irréalisable, mais l'irréalisé. »
Théodore Monod

E cusi sià !

Julien PAOLINI
Presidenti di l'Agènzia d'Urbanisimu
è d'Energia di a Corsica
Cunsiglièru Esecutivu in carica di l'Acconciu
di u tarritoriu



**" LES ÉQUIPES DE L'AUE ONT DÉMONTRÉ
UNE RÉELLE CAPACITÉ À S'ADAPTER
AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET À FAIRE
ÉVOLUER DANS UN TEMPS RECORD LES
ACTIVITÉS DE L'AGENCE "**

“ L'ÉDITO DU DIRECTEUR

L'année 2023 a marqué un véritable tournant dans la vie de l'AUE, tant dans la mise en œuvre de ses activités et dans l'affirmation de son rôle d'EPIC, que dans le quotidien de ses salariés.

En effet, depuis plusieurs années déjà, nous avons œuvré afin de permettre à l'agence de confirmer son rôle d'EPIC en développant des activités de nature commerciale. Si les premières activités ont été lancées dès 2021, c'est bien à partir de cette année 2023 que l'on peut noter, d'une part, une diversification des activités dites « commerciales » de l'AUE, et, d'autre part, une augmentation et une pérennisation des recettes qui y sont liées.

Avec un volume de recettes de 340 000 € en 2022, puis de 1,5M€ en 2023 et des prévisions de plus de 2M € en 2024, les équipes de l'AUE ont démontré une réelle capacité à s'adapter aux besoins du territoire et à faire évoluer dans un temps record les activités de l'agence, tant sur le fond que sur la forme. Je tiens à les féliciter pour cela. C'est en effet grâce à l'implication que chacun a fournie au cours des dernières années que nous pouvons tirer un tel bilan en 2023.

Sans trop rentrer dans les détails, je tiens également à rappeler quelques éléments clés de cette année, à savoir : le vote du projet de révision de la PPE par l'Assemblée de Corse et la signature du protocole d'accord confiant une enveloppe de 200M€ à la Collectivité de Corse pour sa mise en œuvre, via notamment un grand plan de rénovation des logements collectifs, des établissements scolaires, des établissements de santé et pour la sortie des concessions de gaz de ville de la CAB et d'Aiacciu. L'expertise de l'AUE, pour la mise en œuvre de 6 actions du cadre territorial de compensation confiées par

la CRE, a par ailleurs été reconnue et consacrée à travers un arrêté d'octobre 2023 de la ministre de l'Énergie, la désignant comme le tout premier opérateur public pouvant mettre en œuvre des actions de MDE.

Les compétences de l'AUE tendent également à se confirmer en matière de services proposés aux collectivités via la réalisation de diverses prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'année 2023 a ainsi été marquée par la sélection de l'Agence lors de divers appels d'offres publics (ORT de Saint-Florent et du Cap Corse, requalification des Marines dans le Cap Corse). Le sérieux et l'expertise de nos équipes, signalés à maintes reprises par nos commanditaires et nos partenaires, doivent être soulignés et devront être confirmés à l'occasion du solde des opérations qui interviendra pour partie en 2024.

Naturellement, ces changements ont demandé un renforcement des équipes de l'AUE, mais également un travail colossal de la part des différentes fonctions supports. Il est nécessaire de signaler et saluer ici également la montée en compétence et en expertise des services chargés des marchés publics, de la gestion des aides, des ressources humaines, du budget, de la comptabilité et de la communication.

Ces éléments traduisent pour l'année 2023, à la fois une réussite dans la réalisation de nos activités administratives et la pérennisation de nos activités commerciales, mais également un travail très important de réorganisation, tant externe qu'interne. Ce travail devra se poursuivre en 2024 et se confirmer à travers notamment la signature du Contrat d'Objectif et de Performance 2024-2028 liant l'AUE et la Collectivité de Corse.

Alexis MILANO
Directeur Général de l'AUE



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

Mars

30/03



Adoption du projet de PPE révisée 2019-2028 par l'Assemblée de Corse.

Avril

07/04

Bureau N°1 de l'AUE
20 dossiers soutenus :
582 587,06 € d'aides pour un coût total de travaux de 1 602 065 €.

28/04

Adoption par l'Assemblée de Corse du **Protocole d'accord État/Collectivité de Corse** pour la mise en œuvre de la PPE.

29&30/04



Stand d'information de l'AUE à « A fieru di u casgiu ».

Mai

05/05

Démarrage de l'étude préopérationnelle du **contrat d'AMO - ORT de Saint-Florent**.

07/05

Stand d'information de l'AUE à « A Festa di a natura ».

11/05

Certification à la **programmation urbaine** d'une partie de l'équipe de la Direction déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement.

Semaine du 08/05



Workshop étudiant à Macinaghju.

16/05

Démarrage de l'étude pré-opérationnelle du **contrat d'AMO - ORT Cap Corse**.

22/05

Rétablissement de la **carte des ESA** par la Cour administrative d'appel de Bastia.

Juin

05/06



Signature d'un **contrat de proximité et confiance avec la Poste** pour sensibiliser les particuliers à la maîtrise de l'énergie et au dispositif ORELI.

21/06

Club climat : formation sur les indicateurs climatiques à destination des EPCI.

28/06

Bureau N°2 de l'AUE
26 dossiers soutenus :
593 867,46 € d'aides pour un coût total de travaux de 1 460 256,71 €.

29/06

Co-animation des **rencontres des territoires** Anah-AUE à Corte

CAMPAGNES 2023



• « **ORELI** » : Promotion des aides de l'AUE pour la rénovation énergétique des logements individuels.



• « **Solaire Thermique Individuel** »
Promotion des aides de l'AUE pour l'installation du chauffe-eau-solaire individuel pour les particuliers.



• « **Muvemucci altrimenti** » : Sensibilisation du public aux bienfaits de la mobilité active pour la qualité de l'air et pour la santé.

Juillet



• « **Vélos à Assistance Électrique** » : Promotion de l'aide de l'AUE auprès du grand public, des professionnels et des collectivités pour l'achat de VAE lors de la Semaine européenne de la Mobilité durable.

06/07



3^e édition du **Colloque « Espaces publics »** de l'AUE sur le thème « L'espace public et l'aménagement » (Aiacciu).

Juillet

22&23/07



Stand d'information de l'AUE à « A Festa di u legnu e di a furesta »

Août

CAMPAGNES 2023

« Vélos à Assistance Électrique » (août et septembre)

Septembre



« Solaire Thermique collectif » : Promotion des aides de l'AUE pour l'installation de chauffe-eau-solaire collectif pour les entreprises, professionnels établissements publics, collectivités.

Octobre

09/10

Publication de l'arrêté reconnaissant l'AUE en tant qu'opérateur MDE.

12/10

Ateliers « Qualité de l'air intérieur » organisés par l'AUE et ses partenaires lors de la Journée nationale de la Qualité de l'Air (Corti).

16&17/10

Réseau « Energia Nostra » : participation aux Assises nationales de l'énergie citoyenne, à Lyon.

20/10

Bureau N°3 de l'AUE : 23 dossiers soutenus : 539 900,94 € d'aides pour un coût total de travaux de 1 658 278,46 €.

23/10



Concours TROPH'Énergies 2023 : remise des prix aux Lauréats.

Octobre

25/10

Signature de la Charte d'expérimentation du télétravail à l'AUE pour une période 6 mois.

27-30/10



Stand d'information de l'AUE au « Corsica Bike festival »

CAMPAGNES 2023

« Rénovation énergétique des bâtiments collectifs » : Promotion des aides de l'AUE pour la rénovation des bâtiments collectifs pour les bailleurs sociaux et les collectivités. (octobre et novembre)

Novembre

15-17/11

Participation de l'AUE aux rencontres de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

20/11

Bureau N°4 de l'AUE : 22 dossiers soutenus : 562 023,74 € d'aides pour un coût total de travaux de 1 407 754 €.

22/11

CEAC thématique à l'occasion de la Journée annuel de lutte contre la précarité énergétique (Aiacciu).

27-29/11

Participation de l'AUE au congrès des RICE au Pic du Midi de Bigorre.

CAMPAGNES 2023



« Bois Énergie » : Promotion des aides de l'AUE pour l'installation des chaudières biomasse pour les collectivités, entreprises, etc.

Décembre



« Éclairage Public » : Promotion des aides de l'AUE auprès des collectivités et établissements publics pour la rénovation de l'éclairage public.

07/12

Avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de PPE et le SRB.

08-10/12

Stand d'information de l'AUE à « À Fiera di a castagna ».

11/12

Tables rondes Energ'Isule dédiées à la transition énergétique de la Corse (Aiacciu).

12/12



Organisation de la 1^{re} journée régionale du réseau Energia Nostra, ouverte à tout public (Aiacciu).

CAMPAGNES 2023

Diffusion de la campagne de communication « Cunnosci l'AUE ? » destinée à faire connaître la nouvelle identité de l'Agence.



Casa Ariosa, Casa sana » Sensibilisation du public à l'importance de la qualité de l'air intérieur et conseils de gestes simples.

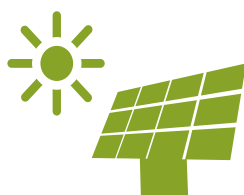


9,6 M€

budget de l'AUE (fonctionnement et investissement)

81,49 %

de consommation du budget de l'AUE



3,5 M€

budget d'intervention de l'AUE en faveur de la transition énergétique

99,89 %

de consommation du budget d'intervention



314 projets programmés



863

aides aux particuliers



310

actes attributifs de subvention



69

procédures de marchés publics lancées en 2023



191 717

visiteurs sur le site

www.aue.corsica

+ 87 % en 1 an



497 369

pages consultées



5 940

abonnés à la Page Facebook de l'AUE



1 207

abonnés au compte LinkedIn de l'AUE



588

abonnés au compte X de l'AUE

2585

points lumineux
rénovés



242 m²

de solaire thermique
installés



1,1 M€

d'aide attribués à **900** particuliers pour des projets de vélo à assistance électrique, chauffe-eau solaire individuel, solaire photovoltaïque, ou de rénovation de maison individuelle.

4 M€ dont 2,3 M€ AUE-CdC

d'aide attribués à **130** professionnels (communes, entreprises et associations) pour des projets de rénovation d'éclairage public, bois-énergie, solaire thermique, rénovation performante du bâti ou encore l'achat de vélos à assistance électrique.

FEDER

18

dossiers programmés
sur le PO FEDER 14-21
pour **48 M€**
d'investissements

11

dossiers FEDER
certifiés pour
6,62 M€
d'aide représentant
14,95 M€ d'investissement



5

Documents urbanisme
étudiés pour la CdC
à la CTPENAF



7

**Conseil des
Sites de Corse**



6

Propositions d'avis de la
CdC (PPA) sur des projets
de documents d'urbanisme



6

contrats d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage en cours,
en phase pré-opérationnelle



**10 personnes
formées**

aux démarches de programmation
territoriale et urbaine via
un parcours de 10 modules





PRÉSENTATION DE L'AUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence est présidée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller Exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 26 membres, qui est compétent pour ce qui relève notamment de l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, de la passation des contrats, conventions et marchés et de la gestion financière et budgétaire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises en 2023. Les réunions ont eu lieu à Aiacciu et Corti.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI	Le représentant de l'OEC	Jean ALFONSI
La Présidente de l'Assemblée de Corse	M-A MAUPERTUIS	Le représentant de l'ADEC	Jean-Paul PANZANI
12 Conseillers Territoriaux	Véronique ARRIGHI Paula MOSCA Nadine NIVAGGIONI Ghjuvan'Santu LE MAO Anne-Laure SANTUCCI Jean-Charles GIABICONI Georges MELA Marie-Anne PIERI Xavier LACOMBE Jean-Christophe ANGELINI Josepha GIACOMETTI-PIREDDA Paul-Félix BENEDETTI	Le représentant de l'ODARC	Petru Antone FILIPPI
		La représentante de l'OEHC	Vannina CHIARELLI LUZI
		La représentante du personnel de l'AUE	Barbara SUSINI
		Le représentant de l'Association des Maires 2B	Joseph GALLETTI
		Le représentant de l'Association des Maires 2A	Jean-Jacques CICCOLINI
		Le représentant de la Chambre Régionale de Commerce et industrie	Stefanu VENTURINI
		Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture	Joseph COLOMBANI
		Le représentant de l'ATC	Angèle BASTIANI
Le représentant de l'OTC	Don-Joseph LUCCIONI		

LE BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau, composé de 11 membres, seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse.

11 MEMBRES DE DROIT

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI
6 Conseillers Territoriaux membres du CA	Nadine NIVAGGIONI
	Veronique ARRIGHI
	Ghuvan'Santu LE MAO
	Georges MELA
	Xavier LACOMBE
Paul-Félix BENEDETTI	
4 Membres du CA	Jean-Jacques CICCOLINI
	Stefanu VENTURINI
	Non désigné
	Non désigné

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises en 2023. Les réunions ont eu lieu à Aiacciu et Corti.

À chaque réunion les membres du Bureau ont eu à se prononcer sur des dispositifs d'accompagnement des différentes filières locales et sur les projets d'entreprises, associations et collectivités engagés en faveur de la transition énergétique de la Corse.

À ce titre ont été examinés des dossiers de rénovation de l'éclairage public, hydroélectricité, mobilité, efficacité énergétique, bois énergie, solaire thermique, hydromaréthermie, énergies renouvelables, Vélos à Assistance Électrique, etc., ainsi que des actions de sensibilisation et de communication.

Au total le Bureau de l'AUE a émis un avis favorable sur 87 projets représentant un engagement financier considérable de 4 M€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

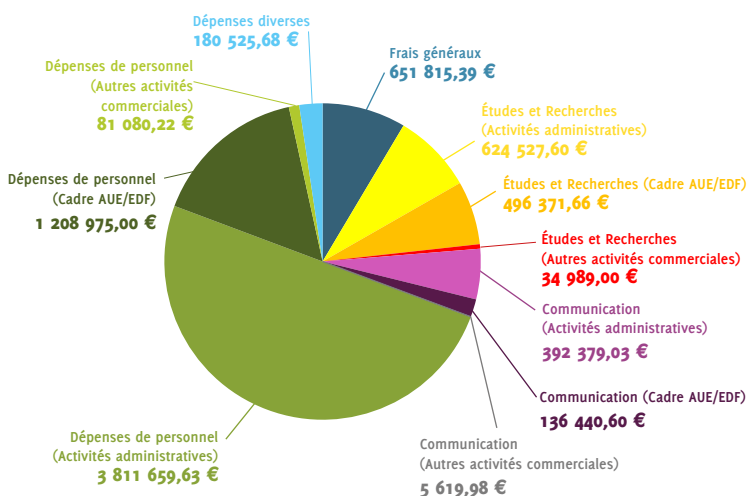
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE DÉPENSES
7 624 384 €

En 2023, les **dépenses ont augmenté de 12 %** par rapport à celles de l'année 2022.

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'AUE par rapport au budget voté est de 85 %.

72 % des dépenses concernent les activités administratives, 26 % les activités commerciales liées au Contrat d'Assistance opérationnelle AUE/EDF et 2 % les autres activités commerciales

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



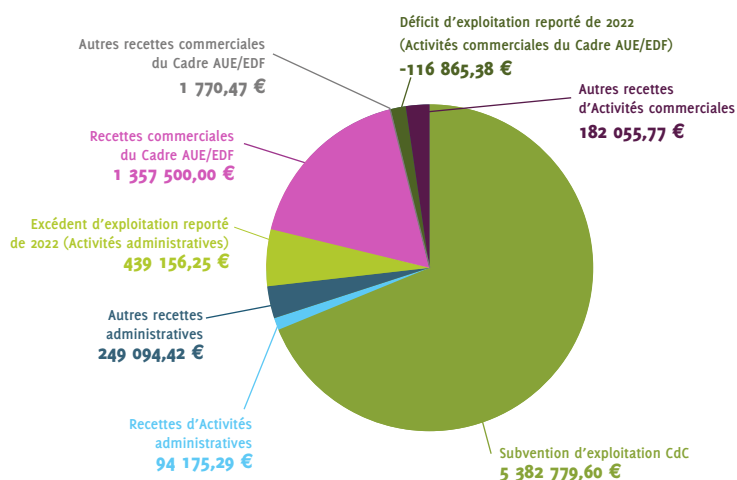
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
7 589 666,42 €

En 2023, les **recettes ont augmenté de 5,18 %** par rapport à celles de 2022.

Des recettes commerciales d'un montant de 1 541 326,24 € ont été réalisées cette année, dont 1 359 270 € pour des recettes commerciales liées au Contrat AUE/EDF et 182 055,77 € d'autres recettes commerciales.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



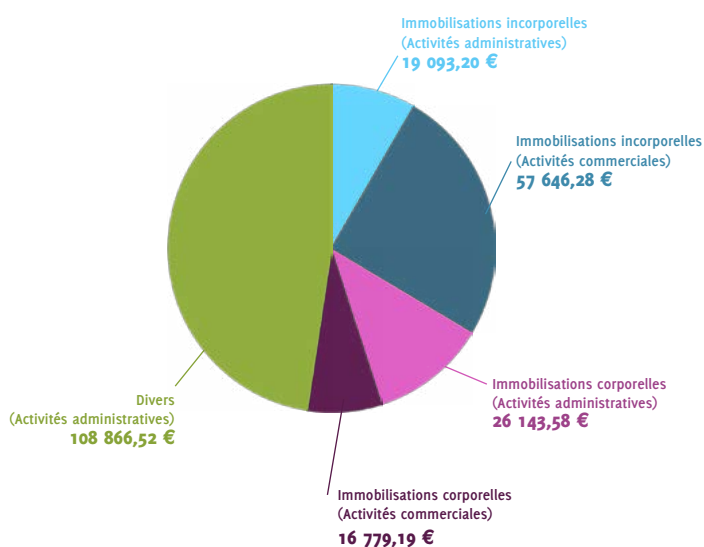
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

228 528,77 €

En 2023, le **total des dépenses réelles en investissement** est en augmentation de **28,71 %** par rapport à l'année 2022.

67 % des dépenses concernent les activités administratives et 33 % les activités commerciales.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

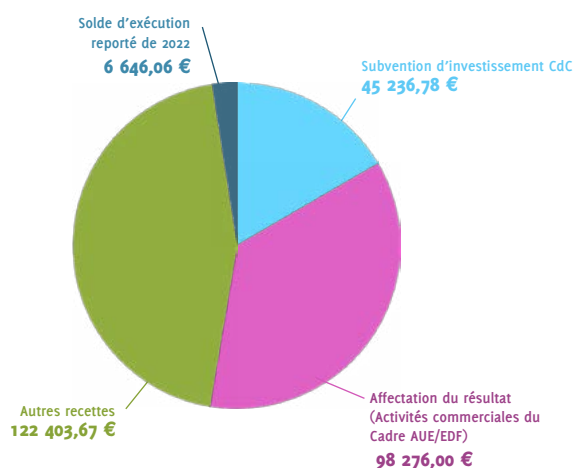


RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

272 562,51 €

En 2023, le total des recettes de la section d'investissement **a augmenté de 48 %** par rapport à celui de 2022.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF AUE (RÉALISÉ AU 31-12-23)

Total Dépenses Fonctionnement	7 624 384 €
Total Dépenses Investissement	228 529 €
Ressources Humaines	5 101 715 €
Communication	534 440 €
Moyens Généraux	651 815 €
Études et Recherches	1 155 888 €
Total Recettes Fonctionnement	7 589 666 €
Total Recettes Investissements	272 563 €

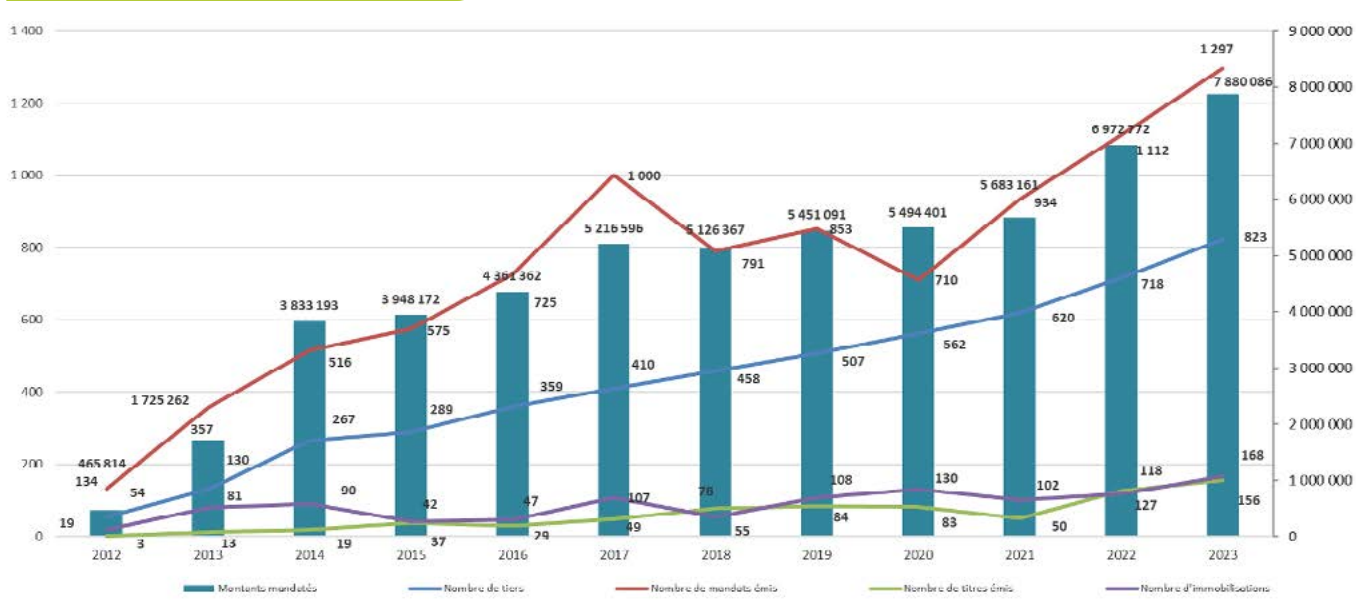
BUDGET DE LA CDC INSTRUIT PAR L'AUE (RÉALISÉ)

Montants programmés	3 566 115 €
Taux de consommation des Autorisations de Programme et d'Engagement	99,89 %
Nombre de projets programmés associations	5
Nombre de projets programmés bénéficiaires publics	73
Nombre de projets programmés entreprises	61
Nombre de projets programmés particuliers	863
Montants mandatés	2 876 604 €
Taux de mandatement de l'AUE	95,25 %
Nombre de mandatements	543

ADOPTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES 2023 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Débat d'Orientations Budgétaires	13/02/2023	Délibération 23/02
Compte de Gestion	07/04/2023	Délibération 23/04
Compte Administratif	07/04/2023	Délibération 23/05
Affectation des résultats budgétaires	07/04/2023	Délibération 23/06
Budget Primitif	07/04/2023	Délibération 23/07
Modification du mode de gestion des amortissements	20/11/2023	Délibération 23/36
Décisions Modificatives N°1 au BP 2023	20/11/2023	Délibération 23/37

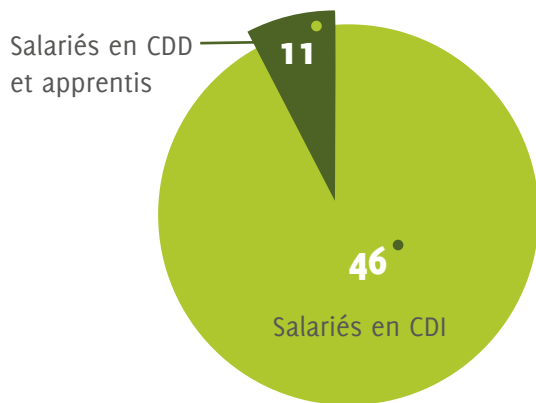
ÉVOLUTION DE LA GESTION BUDGÉTAIRE



Depuis 2020, les volumes budgétaires gérés par le Département fonctionnement ont évolué significativement :
 Le nombre de mandats et titres traités par l'AUE a augmenté de 83 % et le volume des dépenses réalisées a augmenté de 43 %.

Effectif

(au 31/12/2023)



Moyenne d'âge



Répartition par sexe (CDI et CDD)

Taux de féminisation **52,63 %**

Salariés Femmes

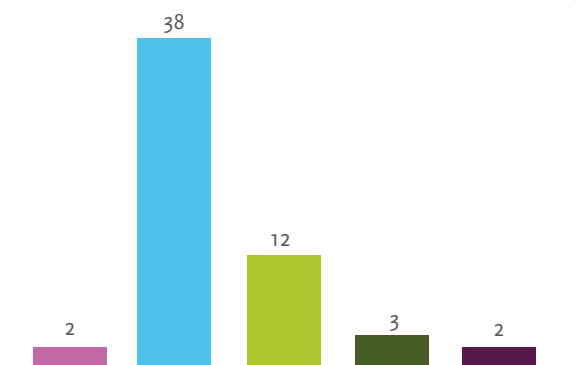


Salariés Hommes

Taux de féminisation de l'encadrement **37,5 %**

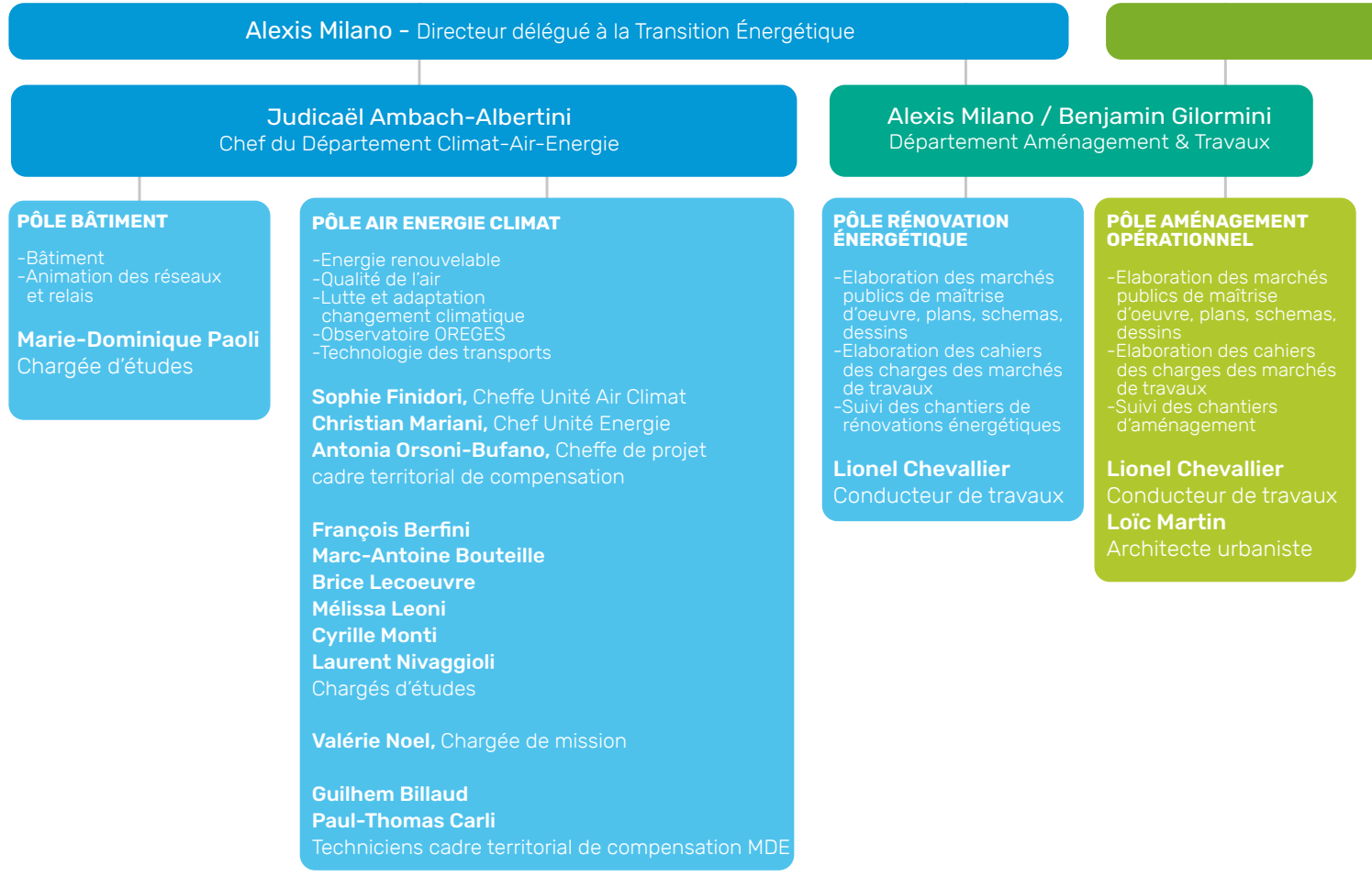
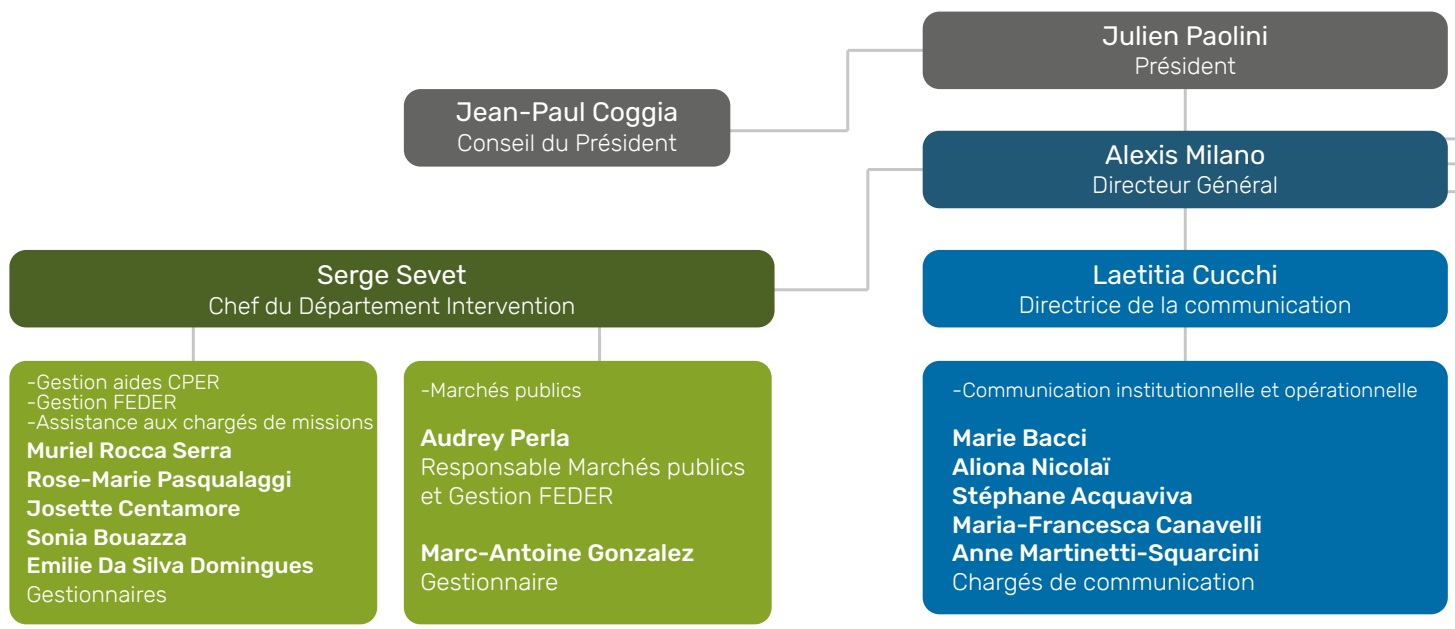


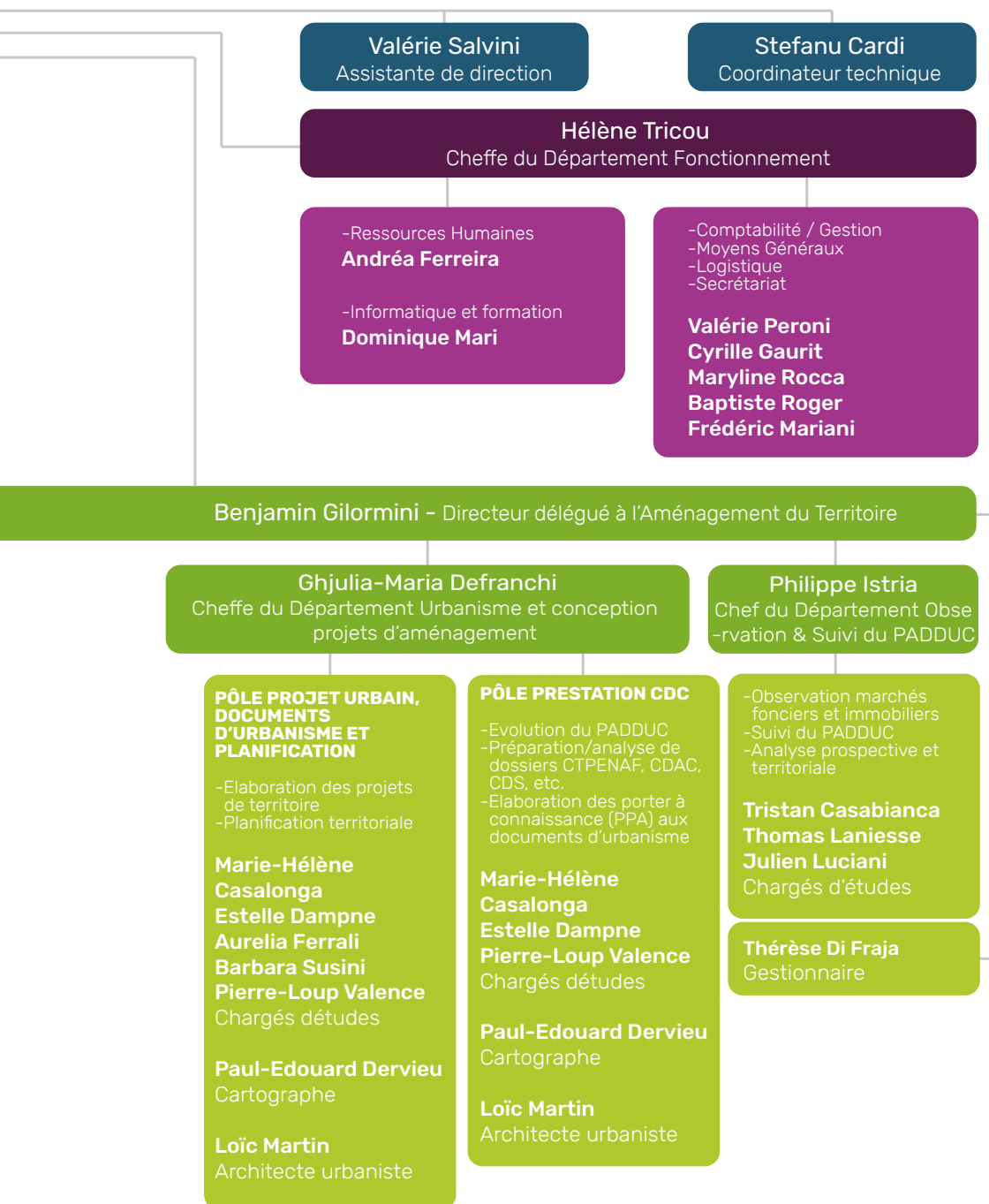
Répartition par catégorie (CDI et CDD)



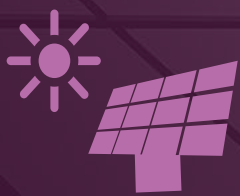
- Hors cadre
- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C
- Apprenti

Taux d'encadrement **14,04 %**









LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (16 SALARIÉS)



ALEXIS MILANO

Directeur Délégué à la Transition Énergétique



JUDICAËL AMBACH-ALBERTINI

Chef du Département Climat-Air-Énergie



SOPHIE FINIDORI

Cheffe de l'Unité Air-Climat



CHRISTIAN MARIANI

Chef de l'Unité Énergie



FRANÇOIS BERFINI

Chargé d'Études



GUILHEM BILLAUD

Technicien



MARC-ANTOINE BOUTEILLE

Chargé d'Études



PAUL THOMAS CARLI

Technicien



LIONEL CHEVALLIER

Chef de projet



BRICE LECOEUVRE

Chargé d'Études



MÉLISSA LEONI

Chargée d'Études



CYRILLE MONTI

Chargé d'Études



LAURENT NIVAGGIOLI

Chargé d'Études



VALÉRIE NOËL

Chargée d'Études



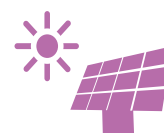
ANTONIA ORSONI

Cheffe de projet



MARIE-DOMINIQUE PAOLI

Chargée d'Études



LES MISSIONS

- Agence de référence pour la transition énergétique de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de la qualité de l'air et de la lutte et d'adaptation au réchauffement climatique.
- Sa mission vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin qu'ensemble nous nous engageons pour faire de la Corse une référence en matière de transition écologique.
- L'Agence est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Elle doit ainsi permettre d'assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

7 GRANDS OBJECTIFS

- 1 Développer les outils financiers et les partenariats**
- 2 Sécuriser l'approvisionnement en électricité**
- 3 Maîtriser la demande d'énergie**
- 4 Développer les énergies renouvelables**
- 5 Développer les mobilités durables**
- 6 Promouvoir la qualité de l'Air**
- 7 Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique**

DÉVELOPPER LES OUTILS FINANCIERS ET LES PARTENARIATS

LES MOYENS FINANCIERS ATTRIBUÉS À L'AUE

L'AUE a élaboré un « **Guide des aides** » comprenant tous les soutiens aux **actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

■ Crédits du CPER (Contrat de Plan État-Région)

Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études faisabilités, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.

■ Crédits européens du PO FEDER (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional)

Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale renouvelables et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

■ Crédits de la Collectivité de Corse

Ces aides sont attribuées aux particuliers (pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique, de chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques et la rénovation énergétique des maisons individuelles dans le cadre du programme ORELI), entreprises et collectivités (sur l'ensemble des thématiques relevant du guide des aides de l'AUE).

L'ensemble de ces contractualisations se traduisent concrètement par la détection, l'instruction, le suivi, le paiement et le contrôle des projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière. Il est à noter que des crédits complémentaires issus en particulier du cadre territorial de compensation via AgirPlus (CSPE,CEE) sont également mobilisés dans le plan de financement des opérations.

Ce processus, réalisé conjointement entre le Département Intervention, pour la partie administrative, et le Département Climat, Air, Énergie pour la partie technique, est validé par les instances de chaque fonds au travers d'un acte attributif d'aide.

LES PRESTATIONS DE SERVICE RÉALISÉES PAR L'AUE

En 2023, l'Agence a conforté son statut d'EPIC via deux contrats de prestation de service significatifs.

■ L'AUE assure la mise en œuvre de 6 actions de maîtrise de demande d'énergie pour le compte d'EDF

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre des actions d'assistance opérationnelle prévue dans le Contrat AUE-EDF, relatif au portage de 6 actions de maîtrise de la demande d'énergie validé par la Commission de Régulation de l'énergie.

En 2023, l'Agence a obtenu une rémunération de 1 357 500 € HT. Ce montant correspond à une partie de l'assistance opérationnelle apportée sur les dossiers relevant des actions du cadre de compensation portées par l'AUE (près de 20 000 points lumineux, 107 chauffe-eaux solaires individuels, 260 m² de dispositif solaire collectif en chauffe-eau et 38 maisons individuelles).

Le 9 octobre 2023 est paru l'arrêté ajoutant l'AUE à la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié. Dès lors, l'AUE est habilitée à attribuer les primes à l'investissement prévues par le cadre territorial de compensation aux bénéficiaires et à compenser les charges associées au déploiement de ses actions.

■ L'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE » en Corse pour le compte d'EcoCo2

Depuis 2021, l'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE Corsica » porté par EcoCo2. Financé par l'État dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie, et validé par le comité MDE de Corse, il cible les entreprises et les collectivités afin de les sensibiliser et les former à la maîtrise de l'énergie gratuitement. Le programme SEIZE, qui devait initialement prendre fin en 2022, a été prolongé par la DGEC jusqu'à fin 2024 du fait de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, l'AUE a signé une convention avec la CCI afin de pouvoir atteindre les cibles prioritaires du programme. Le CAUE de Corse est en charge d'une partie du déploiement du programme pour les territoires du Grand Bastia et du Grand Ajaccio.

Les résultats obtenus sont satisfaisants et correspondent à ceux obtenus dans les autres territoires déployant SEIZE.

Au total le montant facturé de cette prestation pour 2023 s'élève à 107 300 € HT dont 61 595 € pour l'AUE.

LES PARTENARIATS FINANCIERS DE L'AUE

■ Pour la période 2020-2023, l'AUE bénéficie d'un financement avec l'ADEME pour le recrutement de 2 postes de Chargés de mission respectivement en charge de l'animation du Réseau Corse des énergies citoyennes et participatives, et de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serre). Sur les 3 ans, ce financement s'élève à 238 000 €.



BILAN DES OPÉRATIONS SOUTENUES EN 2023

POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ENTREPRISES

L'ensemble des opérations à destination des collectivités et des entreprises soutenues par l'AUE font l'objet d'un examen et d'une validation au sein de Bureau de l'Agence.

■ MOBILITÉ :

- 44 dossiers VAE (+17 p/r 2022) et 2 études financés à hauteur de 57 846 € pour un investissement total de 145 114 €.

■ ENR THERMIQUES :

- Bois énergie :

2 opérations (idem 2022) et 2 études financées à hauteur de 183 889 € pour un investissement total de 236 736 €.

- Solaire thermique :

7 opérations (-13 p/r 2022) et 3 études financées à hauteur de 183 975 € pour un investissement total de 290 500 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est de 242 m² et permettent de produire 115 MWh d'énergie thermique.

- Thèmes précurseurs :

1 opération (+1 p/r 2022) et 1 étude financées à hauteur de 355 093 € (dont 67 800 € d'aide Agir Plus et 176 220 € d'aide ADEME) pour un investissement total de 573 200 €.

Ces opérations ont permis de produire 559 MWh/an de chaleur finale et de réduire les émissions de 360 teqCO₂/an.

■ ENR ÉLECTRIQUES :

- Hydroélectricité :

2 études financées (+1 p/r 2022) à hauteur de 59 868 € pour un investissement total de 85 525 €.

Ainsi, ce sont 130 professionnels (communes, entreprises et associations) qui ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 4 M€ correspondant à 7M€ de coûts projets.

■ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

- Éclairage public :

11 opérations (+8 p/r 2022) et 18 études financées à hauteur de 2 691 362 € (dont 1 112 713 € d'aides de la CdC, 1 312 249 € d'aide Agir Plus et 266 399 € d'aide Fond Vert) pour un investissement total de 3 535 487 €.

Complément pour 36 dossiers : 93 876 €

- Rénovation :

31 études financées à hauteur de 522 349 € (dont 34 700 € d'aide SEQUOIA) pour un investissement total de 729 366 €.

- Bâtiment neuf :

2 études financées à hauteur de 29 860 € pour un investissement total de 37 325 €.

Ces opérations permettront d'économiser 1 172 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 892 teqCO₂/an.

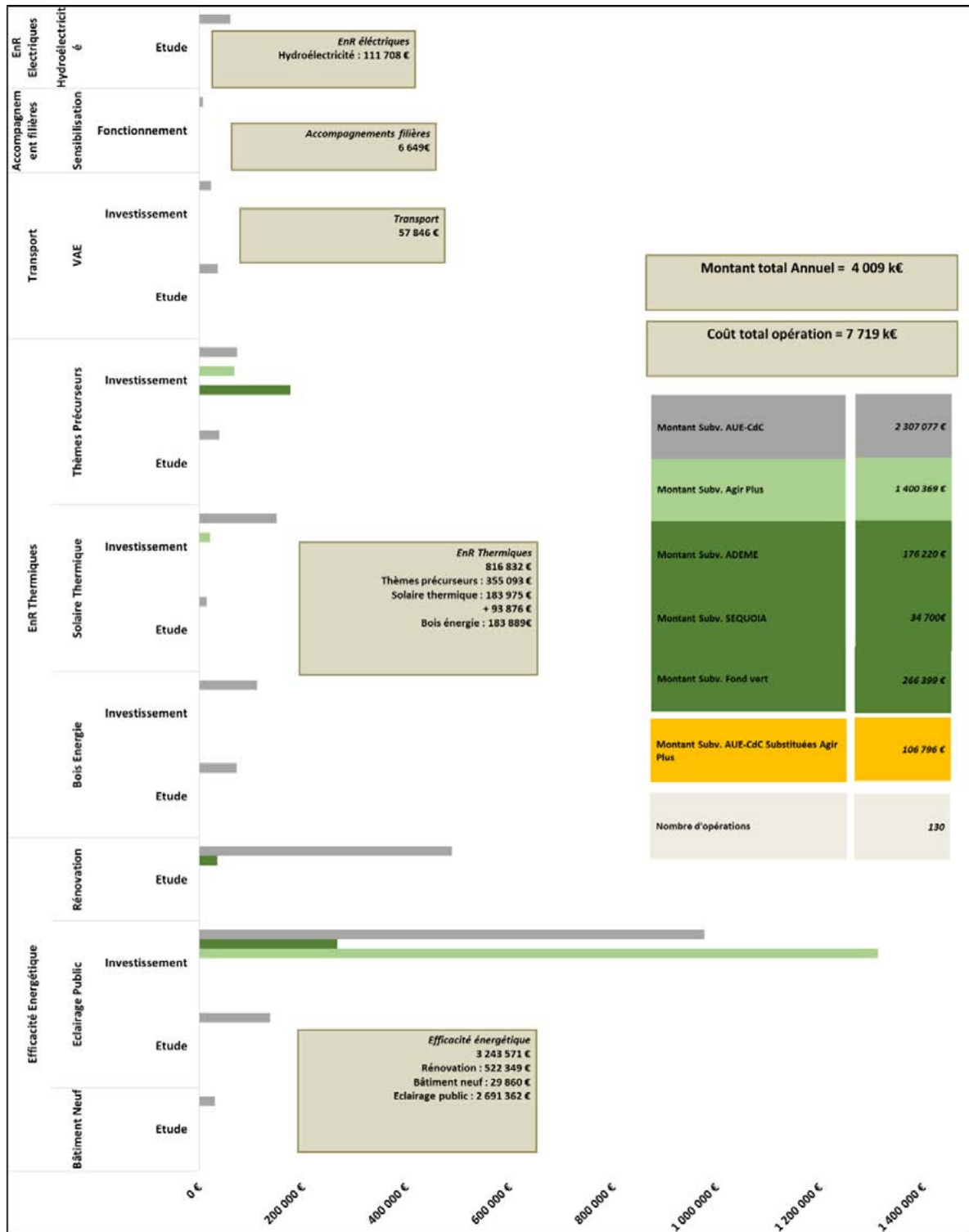
À ces dossiers viennent s'ajouter les 18 projets programmés sur le PO FDER 14-20 pour 48 M€ d'investissements éligibles et les 11 dossiers certifiés permettant le mandatement des subventions pour un montant de dépenses éligibles de 14,95 M€ et de 6,62 M€ de subvention.



892
teqCO₂/an
évités

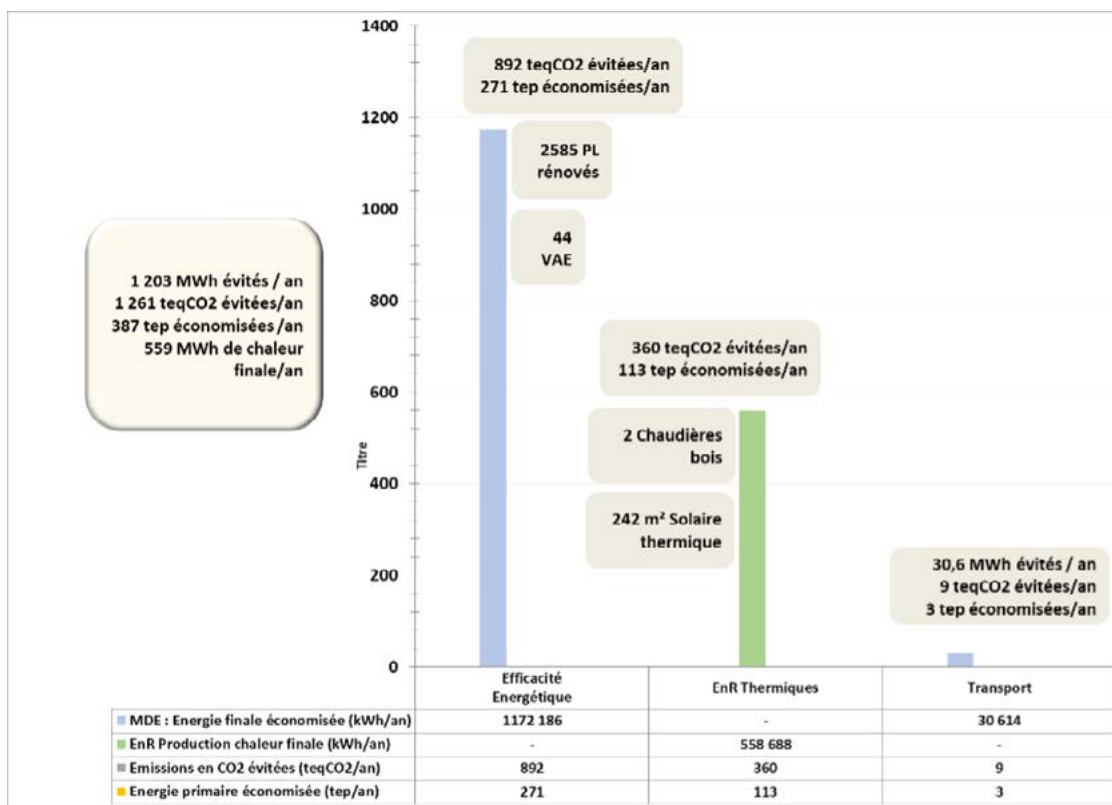
1 172
MWh/an économisés

BILAN FINANCIER ANNUEL 2023





BILAN ÉNERGÉTIQUE 2023



POUR LES PARTICULIERS

L'ensemble des opérations portées par des particuliers et éligibles aux aides de l'AUE (ORELI, VAE, CESI, PV) ont l'objet d'une individualisation d'aide par le Conseil Exécutif.

En 2023, 863 particuliers ont été soutenus dont 723 pour l'achat de VAE pour un montant total de subvention de 1 128 572 €.

Mobilité aide à l'achat de vélo à assistance électrique :

■ **723 particuliers** aidés pour un montant de **339 882 €**

Solaire thermique – chauffe-eau solaire individuel (CESI)

■ **70 dossiers instruits** pour un montant d'aide de **89 450 €** et un investissement de **375 506 €** par l'AUE, et à partir de mai 2023, **28 dossiers instruits par EDF**. Soit au total **98 dossiers**.

Maisons Individuelles :

■ **70 nouveaux projets**

■ **181 dossiers en portefeuille**

■ **120 chantiers réceptionnés** pour un montant total d'aides de **2,6 M€**, 181 dossiers en cours dont 42 en cours de finalisation pour un montant total d'aides de 600 K€.

LES RÉSEAUX NATIONAUX DONT L'AUE EST MEMBRE

En 2023, l'AUE a poursuivi sa participation active à différents réseaux nationaux permettant des partages d'expérience, des échanges avec des acteurs d'horizons différents ainsi que la participation à des groupes de travail thématiques techniques, journées d'études et colloques. Ces réseaux offrent également la possibilité d'avoir accès à des outils pédagogiques communs et ils constituent des relais importants auprès des instances nationales pour coordonner et soutenir les initiatives des collectivités territoriales.



effinergie

Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments

L'ASSOCIATION EFFINERGIE qui rassemble des acteurs d'horizons différents (régions, centres de recherche et industriels du Bâtiment...) œuvre pour concevoir et mettre en œuvre un niveau inédit d'efficacité énergétique des bâtiments en construction et en rénovation. En 2023, l'agence a bénéficié d'échanges

d'expériences dans les domaines de la rénovation et de la construction énergétiquement performantes. Elle a participé aux groupes de travail réunissant l'ensemble des régions, notamment sur le nouveau label BBC – rénovation.

www.effinergie.org

ÉNERGIE PARTAGÉE

ÉNERGIE PARTAGÉE est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France. Sa vocation est d'accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens par leur implication au capital de ces projets de territoires, mais également par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée. Depuis 2021, cette association est un support précieux pour accompagner dans ses missions le réseau régional « Energia Nostra » dédié à l'énergie citoyenne.

Par ses retours d'expérience d'accompagnement auprès d'autres réseaux, elle organise des **webinaires pour information et contribution sur des thématiques spécifiques**, auxquels le réseau « Energia Nostra » a participé en 2023 :

Bois énergie :

- « Acheter de la chaleur renouvelable à un opérateur territorial citoyen »

- « Produire de la chaleur citoyenne »

Photovoltaïque :

- « Malaunay, l'autoconsommation collective à l'échelle d'un territoire »

- « Rédaction collective du guide national sur l'autoconsommation collective citoyenne »

Règlementation des projets EnR :

- « Concertation : recul ou avancée pour les projets ENR à la sortie du projet de loi Accélération ? »

Économie Sociale et Solidaire :

- « Évaluation des impacts sociaux économiques des projets d'EnR citoyens »

Sur un plan plus spécifique de la gestion de projets, le réseau régional peut compter sur l'**expertise des chargés d'investissement d'Énergie Partagée Coopérative** sur les projets EnR pour intégrer le volet financement participatif et citoyens.

<https://energie-partagee.org>

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) est une association de collectivités territoriales dévolue à l'organisation des services publics locaux. Son action se décline en 3 axes :

- Représenter et fédérer l'ensemble des collectivités ;
- Accompagner les adhérents dans leurs projets dans tous les domaines ;
- Animer les filières via l'organisation d'évènements.

En 2023, la FNCCR a soutenu financièrement le groupement ORETEP, coordonné par l'AUE et composé de la CAPA, la CAB, le PNR, la CCIRB et la CCSC, dans le cadre de l'appel à projets SEQUOIA 3 du programme ACTEE. Il s'agit de concourir à la mise en place d'un réseau d'économies de flux et faciliter la rénovation du parc de bâtiments tertiaires publics.

<https://www.fnccr.asso.fr>



LE RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

accompagne les les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement dans leurs missions auprès des territoires. Le RARE est :

- une interface sur les questions relatives aux politiques de développement durable entre leurs membres et les acteurs institutionnels de niveau national ;
- un espace d'échanges d'expériences, de savoirs et de savoir-faire pour les agences et observatoires régionaux.

En 2022, le RARE avait lancé des travaux sur la convergence méthodologique des OREC. Ce projet structurant à l'échelle interrégionale soutenu par le Ministère de la Transition Écologique, l'ADEME et Région de France est né d'un constat partagé entre le RARE et les instances nationales, d'un manque de cohérence des indicateurs produits sur la thématique énergie-climat. Ce projet a pour objectif la construction d'un cadre méthodologique partagé apte à produire des indicateurs territoriaux additionnables et comparables.

En 2023, cette convergence méthodologique a été transmise à l'ensemble des OREC afin d'établir des indicateurs cohérents et standardisés et permettre un pilotage cohérent et pertinent des politiques de transition énergétique. Cette démarche collégiale a l'ambition de re-questionner l'observation, au regard des évolutions en matière de « data » ou de modélisation complexe pour une meilleure lisibilité/efficacité des pratiques et de la diffusion de l'information au bénéfice des territoires.

L'AUE a également participé au groupe de travail « Adaptation au changement climatique » du RARE. Ce groupe dédié à l'accompagnement des territoires face aux évolutions du changement climatique, a permis d'engager une réflexion préparatoire sur les indicateurs climatiques et une démarche collective auprès de Météo France. L'Agence a également pu participer aux groupes de travail menés par le ministère de l'Écologie dans le cadre des travaux en cours sur l'élaboration du futur Plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

<https://rare.fr>



Sur la base du logiciel TerriSTORY, le consortium TerriSTORY DEV est un espace de réflexion, d'échanges, mais surtout de mutualisation de moyens et de compétences pour faciliter la mise à disposition de données Climat Air Énergie fiables, consolidées et comparables entre territoires, en particulier entre observatoires régionaux de l'énergie.

Afin de co-construire la stratégie de développement et les multiples fonctionnalités de TerriSTORY® adaptées aux besoins des territoires, les partenaires du consortium (AREC Nouvelle-Aquitaine, AREC Occitanie, AURA-EE, La Région Bretagne, TEO, AUE, Fédération Atmo France, RARE, INRIA, RTE, ENEDIS, GRDF, GRTgaz, TERECA, VIA SEYA, Grenoble Alpes Métropole) se sont réunis régulièrement en 2023 : comités de

pilotage, groupes de travail thématiques, relatifs à la communication, la gestion technique de l'outil ou aux aspects juridiques.

Après avoir intégré toutes les bases de données, l'AUE a déployé l'outil pour la Corse en 2023. Il a permis à l'OREGES de Corse (Observatoire Régional des Émissions de Gaz à Effet de Serre) de développer de nouvelles fonctionnalités, dont les approches cartographiques.

Grâce à cette interface de visualisation dynamique et interactive, TerriSTORY Corse permet désormais aux décideurs de disposer d'informations fines à l'échelle infra-territoriale et d'identifier les leviers d'actions prioritaires à mettre en place.

<https://aue-corsica.terristory.fr/>



LE SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SER)

représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité.

Relais privilégié entre les régions et les différentes instances nationales, au cours de l'année 2023, le SER a permis à l'AUE d'échanger sur différents sujets stratégiques tels que :

- Les modifications de l'arrêté tarifaire pour les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque pour une puissance de 0 à 500 kW.
- Le recensement des friches publiques soumises à la loi littorale pour de futurs projets PV en Corse.
- Les décrets d'application de la loi sur l'accélération des ENR.

www.syndicat-energies-renouvelables.fr

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

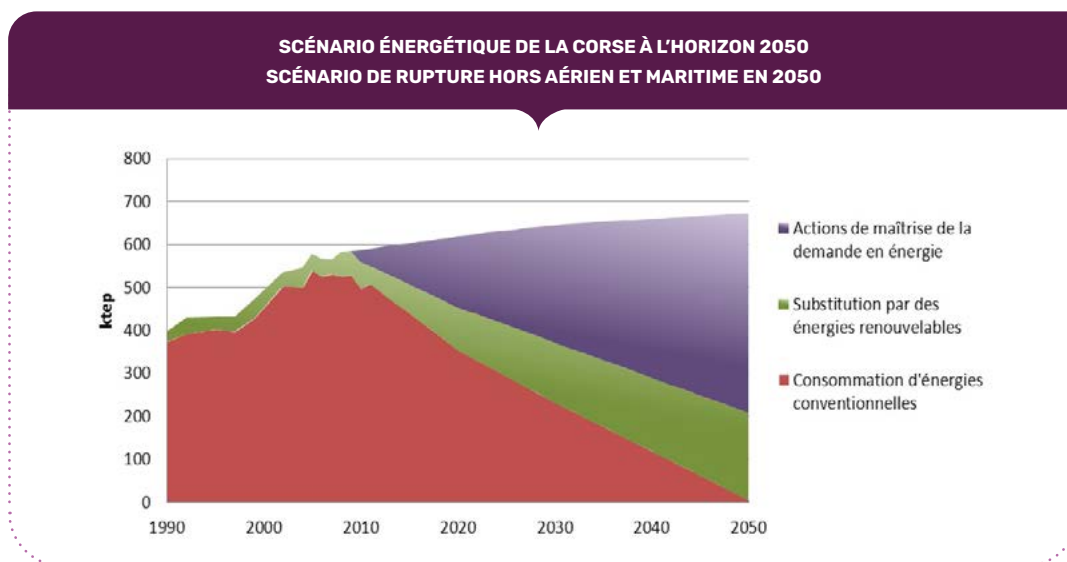
LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE (SRCAE)

Le SRCAE est le document stratégique qui permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique.

Adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse, il fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur **deux leviers principaux** :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts).

- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).



LE SAVIEZ-VOUS ?

- La Corse est le seul territoire, DOM inclus, pour lequel l'élaboration du SRCAE relève de la compétence exclusive du Président du Conseil Exécutif et son adoption par la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

- Notre île a été la première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE lors de son adoption par l'Assemblée de Corse le 29 octobre 2015. Elle a depuis été rendue opposable par le décret n°2015-1697 du 18-12-2015 (paru au Journal Officiel le 20-12-2015), cosigné par le Premier ministre et la ministre de l'Écologie.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

Depuis la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, la Corse fait l'objet d'une PPE spécifique qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux sur deux périodes consécutives de cinq ans. Elle doit permettre de garantir :

- 1- la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports
- 2- la sécurité d'approvisionnement en électricité
- 3- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- 4- le soutien aux énergies renouvelables.

Elle est la feuille de route opérationnelle de l'avenir énergétique de la Corse. Le projet de PPE révisée porte pour les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

LE PROJET DE PPE RÉVISÉE ADOPTÉE PAR

L'ASSEMBLÉE DE CORSE LE 30 MARS 2023

Adopté par délibération 23/037 AC de l'Assemblée de Corse le 30 mars 2023, le projet de PPE révisée conforte l'ambition d'autonomie énergétique et prévoit les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre. Il permet également d'actualiser les objectifs de la seconde période (2019-2023) et d'ajouter une période de programmation supplémentaire (2024-2028).

Sur la période 2019-2028, le projet de PPE révisée fixe les objectifs suivants (par rapport à l'existant en 2019) :

■ Réaliser 600 GWh d'économies d'énergie en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE) dans les bâtiments via :

- **Secteur Résidentiel** : objectif d'une baisse de 18% des consommations
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles
- **Secteur Tertiaire** : objectif une baisse de 23% des consommations
 - Rénovations globales et performantes : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
 - Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles : 1 600 000 m², 45% du parc

- La mise en œuvre d'opérations de rénovation globale et performante de l'éclairage public de l'ensemble des communes de l'île dans une démarche « éclairer juste ».

■ Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36% :

- Photovoltaïque : +220 à +270 MW
- Éolien terrestre : +50 à +75 MW
- Petite hydraulique : +25 à +30 MW
- Cogénération biomasse : +10 à +12 MW
- Bois énergie : +60 GWhth
- Solaire thermique : +15 à +25 GWhth
- Aérothermie : +30 GWhth
- Énergies thermiques marines : +18 GWhth



■ Réduire les consommations de 410 GWh dans le secteur des transports via :

- L'élaboration de document de planification local de la mobilité sur 80 % de territoire
- La mise en œuvre de 200 plans de mobilité
- Le développement 63 Tiers-lieux
- Le développement les transports en commun
- Le développement 50 aires de co-voiturage
- Le renforcement des modes actifs notamment via le développement de 330 km de pistes cyclables

■ Substituer 210 GWh de carburant au travers du déploiement de la mobilité électrique :

- 41 870 véhicules électriques et hybrides
- 34 269 points de recharges dont 4 468 points publics

■ Développer la filière hydrogène :

- Mise en œuvre d'un premier projet industriel pour connecter les navires à quai à Ajaccio et à Bastia
- Produire en 2028 4000 à 8000 kgH₂/jour

■ Assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW fonctionnant aux bioliques ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACO1) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, avec un objectif de taux d'insertion d'insertion des EnR électrique intermittente de 95%, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

La réalisation de ces objectifs permettra d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 31% en 2028, un taux de 74% d'électricité renouvelable dans la consommation électrique des usagers et de réduire les émissions de GES de 57% par rapport à 2008 conformément à la trajectoire du SRCAE. Enfin, une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. Les investissements s'élèvent sur la période à plus de 4,5 milliards€, hors grandes infrastructures, pour près de 3 000 emplois en 2028.

Une procédure de modification simplifiée de la PPE a été présentée en parallèle à l'Assemblée de Corse afin de permettre au gouvernement de pouvoir prendre un décret « simplifié » dans les meilleurs délais.

Ce décret, N° 2023-554 du 30 juin 2023 acte notamment :

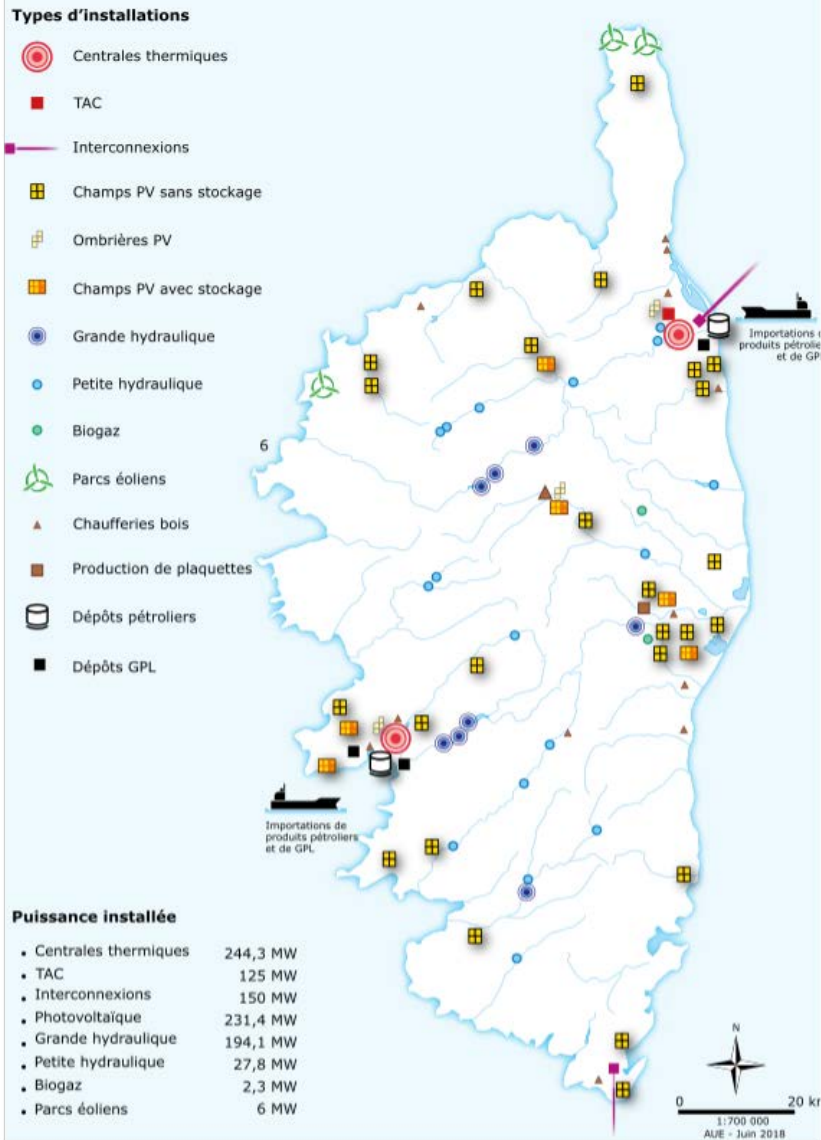
- le choix du combustible retenu pour l'alimentation des deux centrales thermiques d'Ajaccio et Bastia ainsi que les volumes d'énergies renouvelables électriques ;
- la fin des deux concessions de GPL d'Ajaccio et de la CAB à horizon 2038 ;
- la confirmation du transfert à l'AUE du rôle « d'opérateur MDE ».

Pour accompagner la fin des deux concessions de GPL, un nouveau « **Protocole d'accord Etat-CdC pour la mise en œuvre de la PPE** » doté de 200 M€, identifiant les objectifs prioritaires de la PPE et les moyens complémentaires - notamment financiers, en sus de ceux déjà identifiés (CPER, FEDER, aides régionales CdC, Cadre de compensation via la convention EDF/AUE) a été élaboré par l'État et la CdC, et sera mis en œuvre à compter de 2024 avec les communes concernées et les deux agglomérations.

Ce protocole d'accord permettra de :

- Sortir des énergies fossiles ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Développer les moyens de stockage ;
- Développer l'alimentation électrique des navires à quai ;
- Accompagner la transition énergétique par un plan ambitieux de maîtrise de la demande et de rénovation des logements sociaux, des copropriétés en déshérences et le tertiaire public (patrimoine de la collectivité et établissement de santé) en tenant compte du processus de conversion des concessions GPL.

SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE 2023



L'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050 s'appuie sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

Le premier axe de la politique de transition énergétique de la Corse est donc constitué par la maîtrise de la demande.

FOCUS

■ *Le contrat d'Assistance opérationnelle AUE-EDF : accélérer la maîtrise de la demande d'énergie*

L'État, au travers de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a décidé de soutenir financièrement les actions de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) par la mise en place d'un « Cadre Territorial de Compensation ». En effet, les zones non interconnectées au réseau électrique continental ont recours à des solutions technologiques de production d'électricité plus coûteuses qu'en métropole continentale. Pour réduire les surcoûts de production et les charges de service public de l'énergie qui financent la péréquation tarifaire, le cadre territorial de compensation prévoit que les coûts de mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande en électricité soient compensés par la CRE, dans la limite des surcoûts qu'ils permettent d'éviter. Le cadre territorial de compensation » comprend au total 60 actions de MDE à mettre en œuvre par l'opérateur historique EDF pour la période 2021-2024.

Depuis 2021, la mise en œuvre de 6 de ces actions a été confiée à l'AUE par EDF via un contrat d'assistance opérationnelle validé par la CRE. Il s'agit pour l'Agence d'accompagner les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations de MDE dans 6 domaines structurants :

- Rénovation globale performante des **logements collectifs**, notamment sociaux
- Rénovation globale performante des **logements individuels** (ORELI)
- Rénovation de l'**éclairage public**
- Développement du **bois-énergie**
- Développement du **solaire thermique « individuel »**
- Développement du **solaire thermique « collectif »** (notamment dans le secteur touristique).

Le 30 mars 2023, le projet de révision simplifié de la PPE a été adopté par la délibération n° 23/037 AC de l'Assemblée de Corse permettant notamment de conférer à l'AUE le statut d'opérateur MDE.

Le 9 octobre 2023 est paru l'arrêté ajoutant l'AUE à la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié. Dès lors, l'AUE est habilitée à attribuer les primes à l'investissement prévues par le cadre territorial de compensation aux bénéficiaires et à compenser les charges associées au déploiement de ses actions.

FOCUS

Le programme « SEIZE Corsica » : un outil pour la rénovation énergétique des bâtiments du parc du tertiaire public

L'AUE déploie depuis le dernier trimestre 2021 le programme SEIZE porté par EcoCO2, financé par l'État et validé par le comité MDE de Corse. EcoCO2 et l'AUE ont également souhaité associer la CCI de Corse afin d'atteindre la cible « entreprise » du programme.

Financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, il est gratuit pour les bénéficiaires et vise à sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les gestes de maîtrise de l'énergie et les dispositifs d'aides présents sur le territoire.

Le programme qui devait s'arrêter fin 2022 a été prolongé jusqu'à fin 2024. Les actions envisagées pour cette prolongation sont similaires à celles déployées lors de la période précédente, complétées en particulier par une nouvelle action visant à réaliser une « visite énergie » auprès des collectivités et entreprises intéressées afin d'évaluer les principaux postes de consommation électrique et les enjeux d'économie d'énergie.

Les actions prévues pour la prolongation du programme sur 2023-2024 sont les suivantes :

- Ateliers de sensibilisation : objectif maximum 510 - minimum : 50
- Mise à disposition de kit-capteurs : objectifs maximum 240 - minimum 40
- Accompagnement vers les dispositifs d'aides : objectifs maximum 320 - minimum 40
- Visite énergie : objectif maximum 150 - minimum 10
- Recrutement : objectif maximum 1 500 - minimum 100
- Communication : objectif maximum 20 - minimum 10
- Retour questionnaire engagement : objectif maximum 40 - minimum 5

Depuis son lancement :

353 collectivités et entreprises ont été sensibilisées lors d'ateliers,

105 kits de mesure des consommations ont été distribués,

161 structures ont été accompagnées vers les dispositifs d'aides.

Ces résultats sont satisfaisants. Ils reflètent un réel intérêt des entreprises et collectivités pour la maîtrise de leurs consommations énergétiques, intérêt ravivé par la crise actuelle.

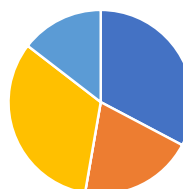


Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des secteurs d'activités en fonction des offres :

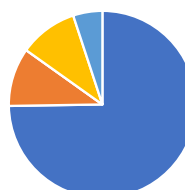
Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Atelier



Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Capteurs



Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Accompagnement



- Bureaux
- Petits commerces
- Grands commerces
- Artisans
- Tourisme

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En Corse, les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent **45%** des consommations énergétiques régionales et une facture énergétique annuelle de près de **400 M€**. Le parc bâti est ancien, la rénovation énergétique est donc un enjeu prépondérant de la transition énergétique.

La PPE avait ainsi fixé dès 2015 des objectifs ambitieux en privilégiant des rénovations énergétiques au niveau BBC. Le projet de PPE révisée confirme et renforce ce cap pour l'horizon 2028 :



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :



SECTEUR RÉSIDENTIEL



une baisse de  **18%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles



SECTEUR TERTIAIRE



une baisse de  **23%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
- Rénovations multi-lots / partielles : 1 600 000 m², 45% du parc

Pour soutenir l'atteinte de ces objectifs, **un Protocole d'accord a été signé** entre la Première ministre et le Président du Conseil Exécutif, le 29 mars 2023, afin d'allouer **une enveloppe de 200 M€** à l'accélération de la sortie des concessions de gaz de ville à Ajaccio et Bastia et, à la rénovation énergétique des logements sociaux, des bâtiments scolaires et de santé.



LE LOGEMENT SOCIAL

Les bailleurs sociaux ont, depuis plusieurs années, entrepris de rénover leur patrimoine. Ces rénovations sont techniquement complexes à mener à bien et très coûteuses. Pour faire face à ces difficultés ils peuvent compter, en particulier les Offices Publics de l'Habitat, sur les conseils et l'accompagnement financier de la Collectivité de Corse, via l'AUE.

À la suite des appels à projets lancés par l'Agence, les bailleurs publics et privés, ainsi que plusieurs communes, ont présenté des projets de qualité principalement sur la thématique rénovation avec un niveau BBC rénovation. Certains de ces projets sont d'ores et déjà finalisés, d'autres en cours de réalisation.

- En 2023, on dénombre ainsi 7 projets de rénovation énergétique achevés et 6 autres en cours de réalisation. Au cours de l'année 2023, se sont ainsi soldées les rénovations énergétiques de niveau BBC-réno de 563 logements soit, un soutien à hauteur de près de 9,5 M€ (cumul des aides européennes, régionales et cadre de compensation).
- Ces rénovations de logements sociaux achevées avec niveau BBC rénovation sont réparties dans les communes de Partinellu, Bastelica, Aiacciu (ERLIA A Mandarina, OPH Capa les Pins) et Portivechju (Office Public de l'Habitat de la CAPA les marines et PIFANO). D'autres rénovations d'envergure, pour un total de 729 logements, sont en cours de finalisation à Aiacciu (SAS Logirem Sebastiani, Amandines, Assunta, Cardo, Bodiccione, Terra Rossa Villas et collectifs), Bastia (les Mulets), Cargiaca et Ghisonaccia ou en file d'attente à Aiacciu (OPH CAPA) et Figari (OPH CAPA).

Des études énergétiques portant sur près de 250 logements sociaux supplémentaires ont également été retenues, préfigurant ainsi de futures réalisations portées par l'OPH de la CAPA.



LE SECTEUR TERTIAIRE

En 2023, l'AUE a poursuivi l'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics et privés dans le cadre de projets de rénovation en phase travaux et étude. Cet accompagnement a été renforcé en collaboration avec la CAPA, la CAB, la Com com sud Corse, la Com com Ile-Rousse Balagne, le PNRC, dans le cadre du déploiement du programme SEQUOIA. En 2023, 22 études énergétiques préalables à la rénovation énergétique de bâtiments tertiaires ont été soutenues.



LE LOGEMENT RÉSIDENTIEL COLLECTIF

La rénovation énergétique des logements collectifs résidentiels est un enjeu pour l'AUE en 2024. Le soutien technique et financier de ces opérations interviendra en complément des aides d'État MaPrimeRénov' copropriété. En prévision d'un futur appel à projets pour la rénovation énergétique des copropriétés, l'AUE a accompagné en 2023, 8 études énergétiques portant sur près de 280 logements collectifs.



LES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Le dispositif ORELI est un outil de rénovation énergétique des maisons individuelles qui vise à réduire la facture énergétique, à lutter contre la précarité énergétique et participer à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse.

ORELI, LE POINT D'ENTRÉE DE TOUS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ORELI est le **service public** régional pour **mieux rénover le logement individuel** avec un **accompagnement gratuit et personnalisé**.

ORELI facilite le parcours des ménages avec un **interlocuteur expert** qui les **accompagne** sur les problématiques d'**amélioration du logement**.

ORELI est destiné à tous les **propriétaires occupants** ou **baillleurs** visant des **économies d'énergie ambitieuses** dans leur logement.

En 2023, le parcours ORELI propose de manière coordonnée :

- Un **accompagnement des ménages** concernant l'**ensemble de leurs besoins liés à la rénovation énergétique**, qu'il s'agisse de **rénovations BBC, BBC-compatibles ou partielles**.
- **Des aides financières plus incitatives et performantes** : jusqu' à 30 000 € cumulables avec d'autres aides de l'ANAH dont MaPrimeRenov' pour une rénovation BBC.
- Une palette complète de services destinés aux propriétaires de maisons individuelles et des conseils aux occupants locataires.
- **Une assistance opérationnelle renforcée et déployée** efficacement dans tous les bassins de vie de Corse avec la mobilisation d'un **réseau d'experts** sur l'ensemble du territoire pour :
 - Accompagner les ménages vers des projets de rénovations énergétiques, des plus simples aux plus ambitieux.
 - Orienter vers les artisans RGE/AGIR+.
 - Rechercher les meilleures solutions techniques et économiques permettant l'amélioration du confort et la réduction des factures énergétiques.



AUE
AGENZIA D'ACCONGI DUREVULE,
D'URBANISME E D'ENERGIA DI A CORSE

**IL Y A PLUS SIMPLE
POUR ISOLER
SA MAISON !**

ORELI
In casa prutetta
ùn ci entre fretu !

Appellez au 04 95 72 13 25

- ✓ **Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- ✓ **Aides financières jusqu'à 30 000 €**


 Programme au titre de la maîtrise de la demande d'énergie initié par le Comité ANAH de Corse et financé par l'Etat.

www.aue.corsica

En 2023, le dispositif a poursuivi sa montée en charge avec :

86 dossiers étudiés et engagés.

Au total, depuis le lancement du programme :

475 candidatures ont été analysées.

À ce jour :

120 chantiers de niveau BBC-rénovation ont été réceptionnés pour un montant total d'aides de 2,6 M€.

En parallèle :

118 dossiers sont en cours de réalisation dont 42 à un stade avancé proche de la finalisation pour un montant total d'aides de 600 k€.

Les autres candidatures ont fait l'objet d'une rénovation mono-geste ou à défaut ont été suspendus voire abandonnés dans certains cas.

Au second semestre 2023, une démarche de mise en cohérence des dispositifs a été initiée avec les services de l'État, la DREAL et les DDT 2A et 2B. L'objectif est de **construire un parcours unifié entre les dispositifs ORELI et MaPrimeRenov'** pour :

- **SIMPLIFIER** les démarches à engager par le bénéficiaire,
- **FLUIDIFIER** les échanges avec un interlocuteur unique,
- **FACILITER** le cumul des aides.

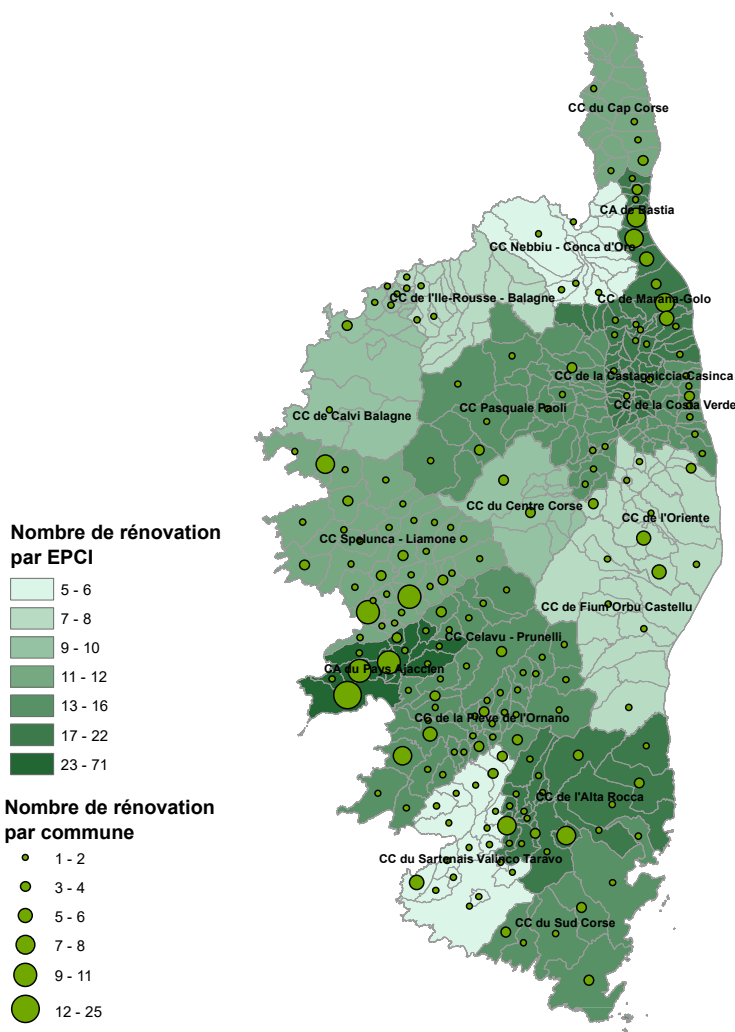
Enfin, à l'occasion du salon Energ'Isule organisé par l'Agence au mois de décembre 2023, une table ronde, réunissant aux côtés de l'AUE, la DREAL, la Fédération du bâtiment et la CAPEB, a permis d'échanger sur les principales problématiques auxquelles les entreprises sont confrontées.

Deux enjeux majeurs ont ainsi été identifiés en vue de la concrétisation d'un projet de rénovation énergétique :

- **l'accès aux financements** (avance de trésorerie avant versement d'aides et financement du reste à charge)
- **la disponibilité de suffisamment de moyens sur le territoire** (qualification des entreprises, mise en commun d'équipements et de compétences, etc.).

Conjointement avec l'ADEC, l'AUE a entrepris une démarche de partenariat avec les Fédérations du bâtiment et la CAPEB pour tenter d'apporter des solutions concrètes sur ces problématiques.

RÉNOVATION ORELI



LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public constitue lui aussi un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale, soit 4,5 M€ par an, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses.

Le diagnostic réalisé par l'AUE précise les enjeux de ce secteur avec une estimation de plus de 70 000 points lumineux et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 35 GWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

Le projet de PPE révisée prévoit une baisse de plus de 70% des consommations et la rénovation globale et performante de l'intégralité du parc d'éclairage.

Depuis 2016, l'AUE lance chaque année un appel à projets visant à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante. Au total 207 projets ont été retenus, soit plus de la moitié des communes de Corse. Cela représente un total de 43 700 points lumineux à rénover sur les 56 000 recensés. En 2023, 35 communes ont été lauréates de l'Appel à Projets, le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud a finalisé les travaux de 61 communes et les villes de Bastia et Ajaccio ont finalisé leurs premières tranches de travaux sur la programmation React EU FEDER.



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fianco à voi

COLLECTIVITÉS LOCALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ Jusqu'à 80% de gain énergétique
- ✓ Facture d'électricité réduite
- ✓ Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre

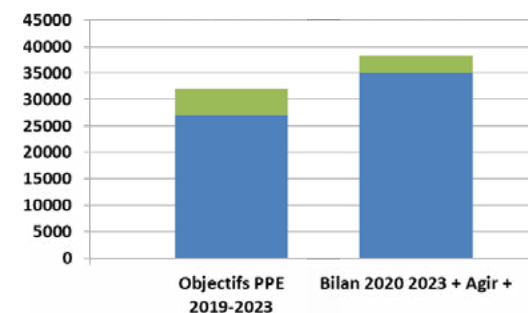
Programme au service de la réalisation de la Garantie d'Énergie Abordable en Corse du Sud et Corse du Nord par l'AUE

www.aue.corsica

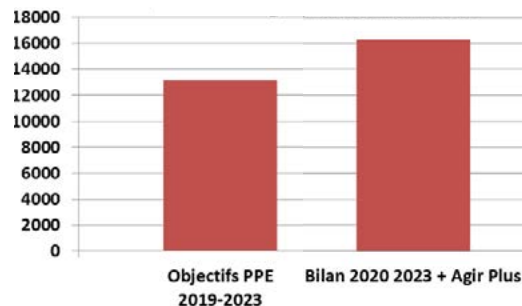
Ce dispositif constitue une grande réussite puisque les objectifs inscrits dans la PPE révisée pour l'horizon 2023 ont été dépassés.

Suivi de la mise en œuvre de la PPE révisée au 31/12/2023

Volet Éclairage Public programmé 2019-2023



■ Points Lumineux privés ■ Points Lumineux publics



■ Gains sur la consommation électrique pour l'éclairage public (MWh)

La mise en œuvre de ces projets de rénovation devrait se traduire par une **diminution annuelle de 17 Millions de kWh** de consommation électrique finale et **plus de 13 000 tonnes CO₂**.

Ces projets représentent :

près de **58,8 M€** d'investissements
 pour près de **47,4 M€** de dépenses éligibles
 et **34,8 M€** de subventions, dont près de
20,2 M€ au titre du Cadre Territorial de
 Compensation.

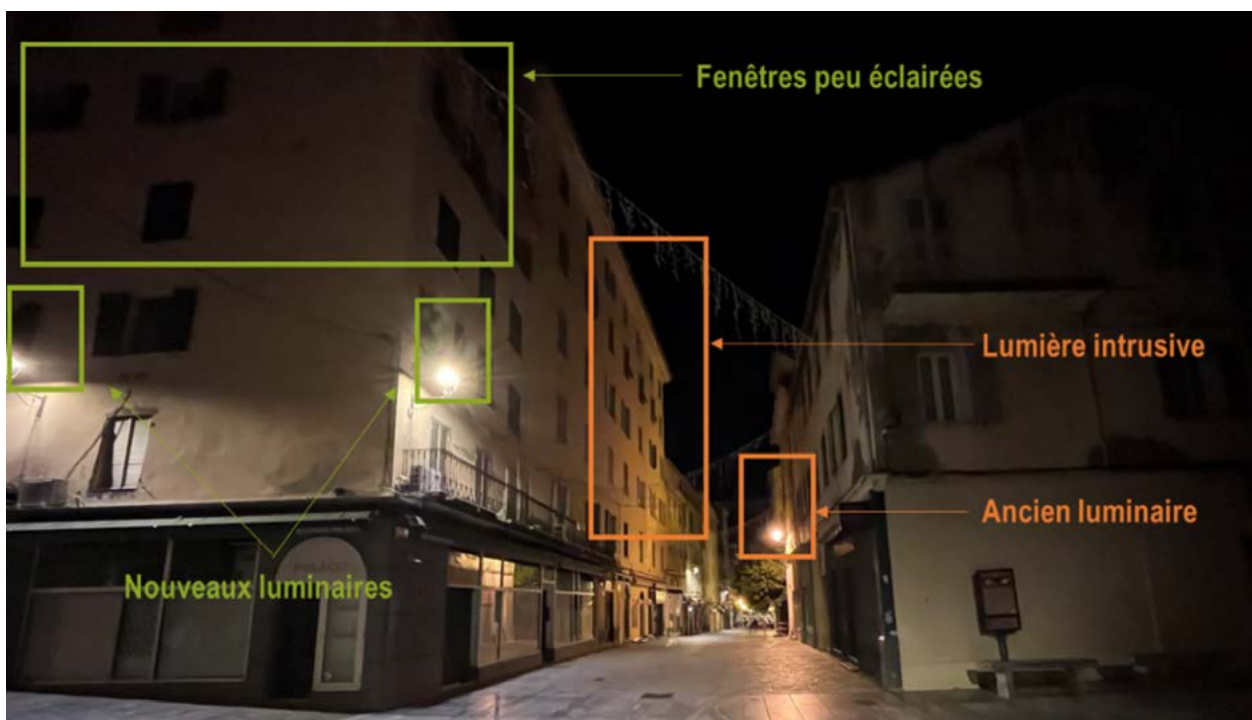
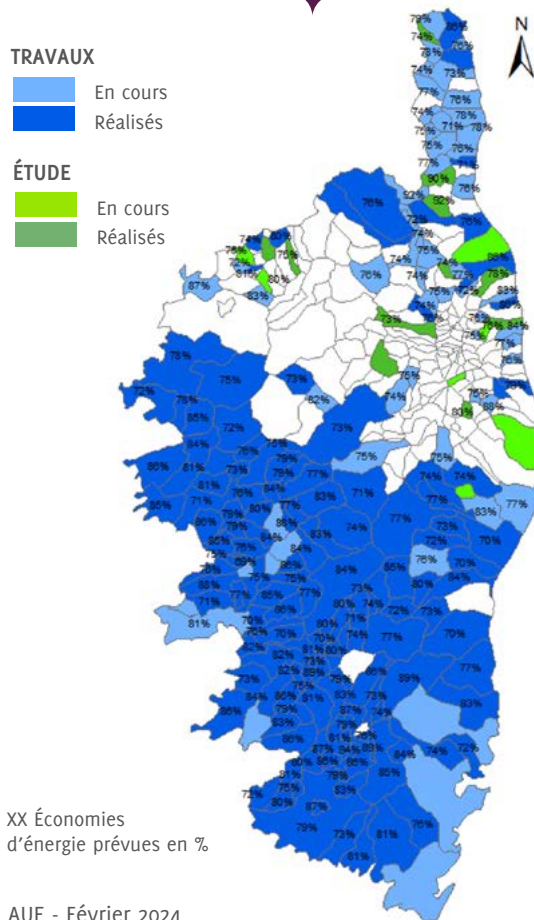
Sans ces travaux, la facture d'électricité annuelle sur le périmètre concerné par l'AAP serait de près de **3,6 M€** (elle serait même de **4,1 M€** sans le bouclier tarifaire mis en place par l'État). La facture est contenue à près de **850 000 €** à présent.

Exemple de la rénovation d'éclairage public de la commune de Bastia où l'on remarque la disparition de la lumière intrusive avec la mise en place de nouveaux luminaires :

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

dans le cadre des Appels à Projets lancés par l'AUE et ses partenaires

État d'avancement et économies d'énergies prévues



FOCUS

■ Candidature de la Corse au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE)

Il y a urgence à promouvoir une rénovation raisonnée de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergies très significatives, mais également pour protéger la qualité du ciel nocturne.

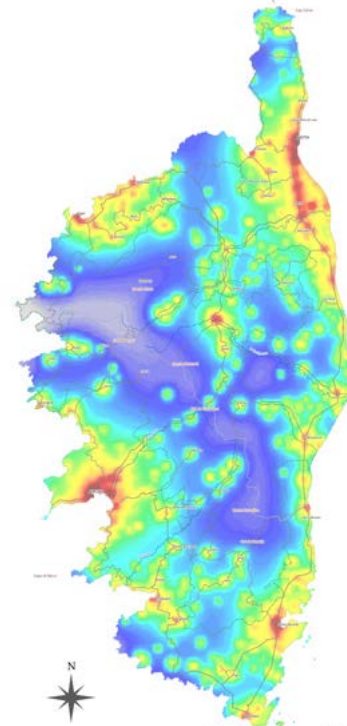
À travers l'attribution du prestigieux Label « Réserve Internationale Ciel Etoilé », l'International Dark-Sky Association (IDA) a d'ailleurs mis en place un système permettant de reconnaître les efforts réalisés par tous les acteurs d'un territoire pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne. Il existe à ce jour seulement 5 RICE labellisées en France et 20 dans le monde, sur un total de plus de 150 dossiers déposés.

Forte des résultats positifs d'ores et déjà atteints en ce domaine, la Corse souhaite candidater pour obtenir le label RICE.

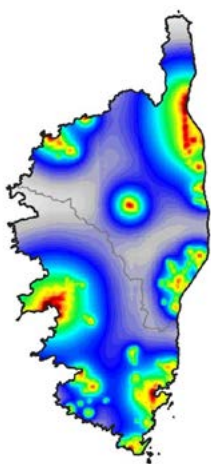
La candidature de la Collectivité de Corse nécessite au préalable de traduire l'impact du plan de rénovation et de la mise en œuvre de la Charte régionale sur le parc d'éclairage public insulaire.

Un travail de cartographie de la pollution lumineuse de la Corse a donc été réalisé en partant de l'état initial de la pollution lumineuse en Corse.

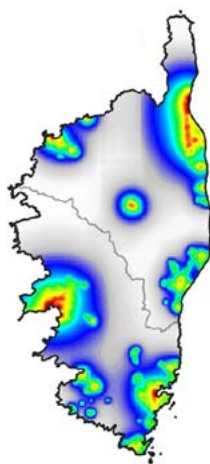
CARTOGRAPHIE DE LA POLLUTION LUMINEUSE ACTUELLE



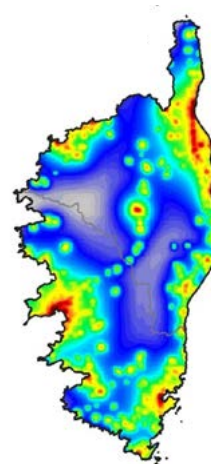
Une série de modélisations a été réalisée afin d'illustrer les effets positifs induits par les projets de rénovations sur la pollution lumineuse. Ces modélisations ont été faites avec deux typologies de fonctionnement de l'éclairage public, avec une extinction nocturne et avec de la variation pendant le cœur de nuit, elles prennent également en compte la taille des communes (+ou- 2 000 habitants).



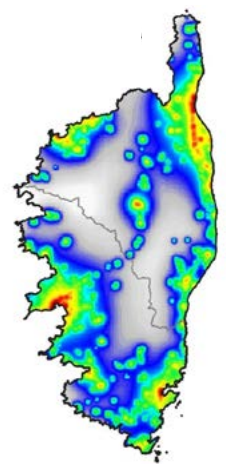
Scénario 1 : Pas de variation sur les communes de plus de 2000 habitants et extinction sur le reste.



Scénario 2 : Variation à 50% sur les communes de plus de 2000 habitants et extinction sur le reste.



Scénario 3 : Pas de variation sur les communes de plus de 300 habitants et extinction sur le reste.



Scénario 4 : Variation à 50% sur les communes de plus de 300 habitants et extinction sur le reste.

L'ossature du dossier de candidature de la Corse au Label RICE ayant été réalisée et ses différentes parties étant en cours de rédaction avec les partenaires du projet, l'AUE va débiter une campagne de mesure de qualité du ciel nocturne de l'île.

« I Pastori di e stelle »

Afin de témoigner de l'excellente qualité du ciel et de l'environnement nocturne de la Corse, l'AUE propose aux particuliers qui le souhaitent de devenir bénévolement « Pastori di e stelle ». Il s'agit de réaliser des mesures sur l'ensemble du territoire insulaire et plus particulièrement au sein du périmètre envisagé pour la réserve.

Deux types de matériels sont gratuitement mis à leur disposition pour mener cette action :



- **Le boîtier Sky Quality Meter**, outil mobile de mesures individuelles, très simple d'utilisation puisqu'il suffit de pointer la lentille vers le zénith, de presser et relâcher le bouton.
- **La plateforme Ninox** qui effectue un enregistrement sur la durée, de manière systématique, sans qu'une intervention humaine ne soit nécessaire.

Ils permettront de cibler et de réajuster le périmètre des zones « Cœur » et « Tampon » dont les prémices ont été définies ci-contre :

L'AUE lancera l'opération « Pastori di e Stelle » en début d'année 2024.

AIDEZ-NOUS A EVALUER LA QUALITÉ DU CIEL NOCTURNE !

L'AUE candidate au prestigieux label RICE

L'éclairage public constitue un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 50 à 50% de la facture électrique communale, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses.

Ainsi, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) soutient depuis 2016 les communes qui s'inscrivent dans une rénovation globale et performante de leur éclairage public. A ce jour, ce sont 44 000 points lumineux sur 70 000 qui ont été engagés en Corse.

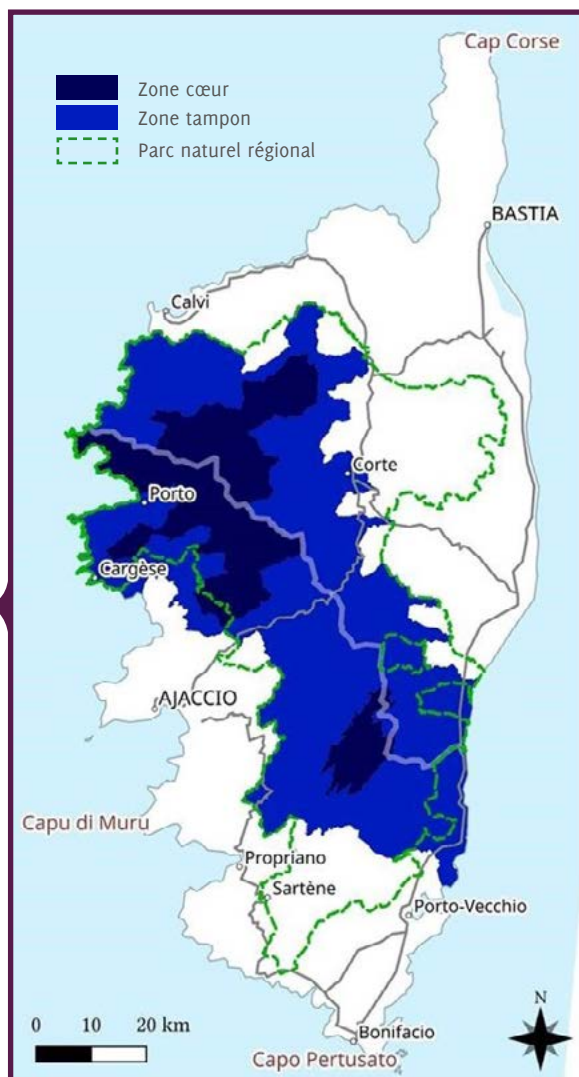
Fort de cette réussite, l'AUE a désormais l'ambition de candidater au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE).

Le label RICE est délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) et met en lumière un territoire possédant une qualité de ciel nocturne exceptionnelle.

Pour y accéder il est nécessaire d'effectuer des relevés au moyen d'outils de mesure mis à disposition des particuliers par l'AUE afin d'attester de la qualité des nuits étoilées de notre île.

Pour nous aider à faire de la Corse une Réserve Internationale de Ciel Étoilé, devenez Pastori di e Stelle ! Inscrivez-vous!

04.95.10.98.64 | aue.corsica | Adresse postale



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après la Maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables constitue le 2^e axe de la politique de transition énergétique de la Corse.



LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Cette filière a d'ores et déjà atteint et dépassé ses objectifs assignés en 2015 dans la PPE pour l'horizon 2023. De nouveaux objectifs ont donc été proposés dans le cadre de la révision de PPE sur les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

Par ailleurs, les résultats de l'étude socio-économique de la PPE ont permis de proposer une répartition des objectifs suivant les 3 principales familles (sol, petites et grandes toitures) afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire et de minimiser l'utilisation foncière. Il est ainsi prévu une puissance supplémentaire de +100MW au sol, de +20 à +40MW en grandes toitures et +100 à +130MW pour les autres installations en toiture par rapport à 2018.



LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Les travaux menés en 2020 lors de la révision de la PPE ont permis d'identifier les principaux freins et leviers pour permettre le développement de la filière. De nouveaux objectifs réalistes ont été proposés. Il est ainsi envisagé une puissance supplémentaire de +50 à +75 MW en 2028 par rapport à 2018.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE PPE RÉVISÉE :

Sur la période 2019-2028, le projet PPE révisée fixe l'objectif d'une augmentation de 387 MW des EnR électriques représentant 170 % d'augmentation et de 133 GWh des EnR thermiques, par rapport à 2018, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

387 MW
des EnR électriques

133 GWh
des EnR thermiques



LA FILIÈRE PETITE HYDRAULIQUE

La filière n'a pas connu de développement significatif depuis 10 ans alors que son potentiel est loin d'être atteint. C'est pourquoi l'AUE a renouvelé en 2023 un appel à projets visant à financer les études de faisabilité pour la réalisation de petites centrales hydrauliques. Cette initiative a été un succès puisque ce sont d'ores et déjà 19 projets pour un total de 11,50 MW qui ont été lauréats entre 2019 et 2022, on peut citer pour exemple un projet à Campitellu de 1,4 MW, un à Quenza de 1,1 MW et un à Guitera de 1 MW pour les plus puissants. En 2023, 2 nouvelles études ont été financées. Il s'agit des projets portés par la CAPA à Peri quant à la mise à jour de l'étude réalisée en 2016 et par l'entreprise Ciccolini à Cuzzà pour une petite centrale hydro-électrique de 490 kW.

L'Agence a participé aux différentes réunions du Comité de bassin de Corse en tant que membre du Collège des services désignés par la Collectivité de Corse.



LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été finalisé et agrégé au projet de PPE révisée. Il a ainsi permis d'identifier les ressources disponibles pour l'ensemble de la filière et les projets de production d'énergie (thermique et/ou électrique) en cours de développement. Le SRB a également permis d'établir 10 fiches-actions opérationnelles à mettre en œuvre pour développer la production d'énergie à partir de biomasse.

En 2023, 2 dossiers bois-énergies ont été lauréats de l'appel à projets pour près de 125 kW et 0,13 GWh. Il s'agit des chaufferies du syndicat mixte Parc Naturel Régional de Corse pour alimenter la « Casa di a natura » à Vizzavona et de la commune de Tagliu-Isulaccia pour chauffer le bâtiment communal abritant la mairie et le groupe scolaire. Ces résultats sont équivalents à ceux de 2022.



LA FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE

L'année 2023 a marqué un retrait par rapport à 2022 de près de 15%. Pour les particuliers, la barre symbolique des 100 dossiers n'a pas été atteinte, alors que les dispositifs d'aides sont toujours aussi importants. Pour les professionnels, seulement 7 dossiers ont été déposés et instruits :

- Santa Maria à St Florent pour 22 m²
- SAS Aria Marina à Meria pour 8 m²
- L'hôtel Dolce Vita à Ajaccio pour 37 m²
- Le centre équilibris à Poggio de Venaco pour 5,5m²
- Les cliniques d'Ajaccio pour 150 m²
- Le camping des orangers à San Martino di Lota pour 4 m²
- La SAS Villa Romana à Propriano pour 16 m²

Ce faible nombre de dossiers est en très forte baisse par rapport à 2022 (20 dossiers). Il est à noter que le secteur hôtelier/parahôtelier représente 6 des 7 dossiers lauréats. La baisse importante du nombre d'installations s'explique en partie par le faible nombre d'installateurs sur le territoire, et leur plus grand attrait pour le photovoltaïque beaucoup plus porteur et rémunérateur.



LA FILIÈRE HYDROGÈNE

En 2023, l'AUE a mené une étude de potentiel et d'opportunité de la filière hydrogène en Corse. L'objectif est d'étudier la possibilité pour la Corse d'utiliser l'hydrogène pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone et d'indépendance énergétique en 2050. En un temps très contraint, grâce à la mobilisation des membres du comité technique (ADEC, DREAL, ADEME, CCI, Cap'Energie, Université de Corse, France Hydrogène, EDF), des acteurs de la filière et des consommateurs cibles (transporteurs mobilité lourde,

municipalité, ports et aéroports, opérateurs réseau), l'étude a permis de préciser le besoin potentiel en hydrogène pour 2050. Un outil de modélisation permettant des analyses de sensibilité et des ajustements en fonction de la conjoncture est à disposition de l'AUE. Une feuille de route stratégique a été proposée pour permettre à l'île de se doter des moyens nécessaires à l'accompagnement du développement de la filière.

« ENERGIA NOSTRA », LE RÉSEAU CORSE DÉDIÉ AUX PROJETS D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES CITOYENS ET PARTICIPATIFS


Porté par l'AUE, le réseau corse de l'énergie citoyenne comprend déjà plus de 30 acteurs régionaux issus du domaine public (collectivités locales, associations), mais aussi privé (développeurs EnR, institutions financières). Il répond à la fois à un besoin d'échanges, d'interconnaissance et à un besoin d'accompagnement et de formation de ces porteurs de projets.

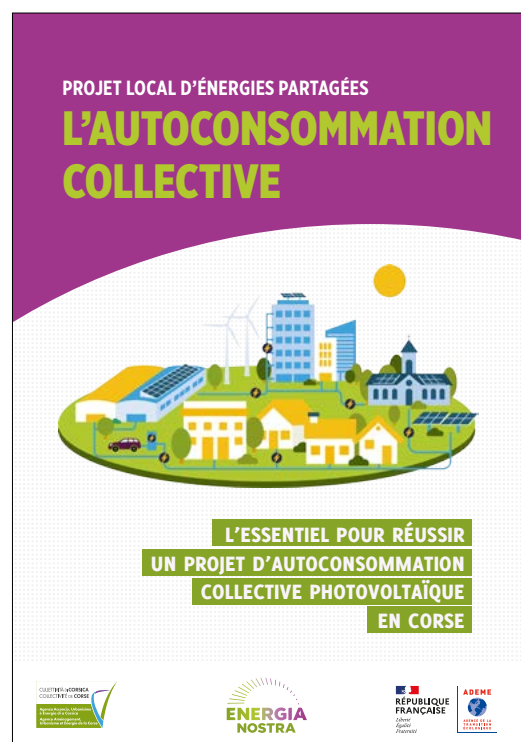
En 2023, Energia Nostra a joué un rôle de proximité dans la sensibilisation et la formation des acteurs locaux à travers l'organisation de réunions individuelles et collectives, et d'évènements dédiés :

- 2 journées de formation payantes sur l'autoconsommation collective coorganisées avec l'entreprise ENOGRID pour les acteurs publics et les installateurs chartés les 20 et 21 juin 2023 (18 stagiaires).
- Une première journée réunissant les membres du comité opérationnel le 27 avril 2023.
- Un premier colloque sur la dynamique nationale et régionale le 12 décembre 2023.

Le réseau a également participé à des manifestations locales et nationales :

- Les Assises Européennes de la transition énergétique à Bordeaux du 23 au 25 mai 2023.
- Les Assises nationales de l'énergie citoyenne à Lyon les 16 et 17 octobre 2023.

2 plaquettes élaborées par le réseau Energia Nostra ont été publiées :



■ 1^{er} colloque régional dédié au réseau ENERGIA NOSTRA

Le 12 décembre 2023 était organisée la première journée régionale du réseau corse de l'énergie citoyenne dans le cadre de l'évènement Energ'Isule. À cette occasion, acteurs publics et privés, porteurs de projets et particuliers étaient invités à échanger autour des enjeux de production d'énergie renouvelable citoyenne sur le territoire.

Ce rendez-vous a permis de faire connaître les projets citoyens en émergence et d'impulser un élan en leur faveur, afin de contribuer aux objectifs régionaux en termes de transition énergétique et à la mise en réseau des acteurs de l'énergie citoyenne.



LA SÉANCE PLÉNIÈRE était consacrée à la présentation des deux mouvements pionniers de l'énergie citoyenne (Énergie Partagée et Centrales Villageoises) et au déploiement de la dynamique régionale illustrée par 2 projets :

■ **Autoconsommation collective dans la ZAC d'Erbajolu porté par la CAB**

■ **Vaccaghja Energia, unité de méthanisation agricole accompagnée par la CDA 2B**

TROIS ATELIERS étaient proposés : Chaleur renouvelable, autoconsommation et béaba de l'énergie citoyenne.

■ **L'autoconsommation individuelle et collective**, animé par Étienne Jouin, coordinateur des Centrales Villageoises. Une trentaine de personnes ont travaillé en groupe sur des études de cas.

■ **Les projets d'énergie renouvelable thermique citoyens**, animé par Nicolas Picou, ingénieur énergie à AURAE. Les participants, une dizaine, ont expérimenté un jeu de rôle collectif simulant les discussions entre différents acteurs d'un même projet.

■ **L'énergie citoyenne de A à Z**, animé par Sylvain Gombert, chargé d'investissements à Énergie Partagée Coopérative. Une dizaine de personnes ont suivi le premier module de formation et le jeu Frizzle, développés par Énergie Partagée. Une attention particulière était portée sur les cartes « communication » et « maîtrise foncière ».

Le secteur des transports représente le principal poste de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En effet, il représente 52 % de la consommation globale. Pour atteindre l'autonomie énergétique, il est donc essentiel de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie et de sobriété.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA PPE RÉVISÉE

- **Développer les documents de planification locale de la mobilité** : Accompagner 9 EPCI (50%) à horizon 2023 et 14 à horizon 2028 (78%).
- **Élaborer des plans de mobilité employeurs** : Atteindre 100 plans de mobilité à horizon 2023 et 200 à horizon 2028.
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge** : Plans de mobilité scolaire, développer dans les programmes scolaires l'utilisation d'un vélo, l'usage des transports en commun et du covoiturage.
- **Favoriser le télétravail** : Créer respectivement 30 et 63 tiers-lieux d'ici 2023 et 2028.
- **Report modal** : Objectif 2023 : 3% de part modale vélo et 30% de part modale marche. Objectif 2028 : 5% de part modale vélo et 33% de part modale marche.
- **Développer les transports en commun** : Objectif 2023 : 4% de part modale transport en commun. Objectif 2028 : 5% de part modale transport en commun.
- **Développer le covoiturage** : Aménager respectivement 20 et 50 aires de covoiturage d'ici 2023 et 2028 tout en sensibilisant le grand public au travers de campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Encourager l'éco-conduite** : Former 250 professionnels de la route d'ici 2023 et le même nombre pour 2028 tout en sensibilisant le grand public à travers des campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Mobilité électrique** : Atteindre un objectif de 41 870 véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 pour tendre vers un objectif de 20% du parc en 2030. Mettre en œuvre 34 269 points de recharge dont près de 4500 points de recharge accessible au public.

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Mis en place par l'AUE en 2016, le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique vise à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable et active plus respectueuse de l'environnement et qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile.

■ Il s'adresse aux particuliers, entreprises et collectivités en leur attribuant une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par vélo directement déductible à l'achat.

Un réseau de 28 vélocistes partenaires a été créé à cet effet. En 2023, l'Aide à l'achat des Vélos à Assistance Électrique poursuit sa forte attractivité sur le territoire avec près de 800 particuliers aidés pour un montant total de 339 882 € d'aides.

Au total depuis le début du dispositif, ce sont :

365 VAE financés

pour un montant total de plus de

451 000 €

de subventions versées.

5 000 Corses sont passés au VAE grâce au dispositif de l'AUE.

■ Un dispositif similaire permet aux collectivités et entreprises de bénéficier d'une aide pour favoriser la pratique du vélo auprès de leurs salariés. Cette aide peut aller jusqu'à 60% de l'investissement pour une collectivité et 25% plafonnée à 500 € ou 1000 € pour une entreprise.

AUE
AGENZIA D'ACCUNCI DUREVULU
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

MUEVUCCI ALTRIMENTI
Achat de Vélo à Assistance Électrique

L'Agence d'Aménagement durable, d'Innovation et d'Énergie de la Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale. À ce titre, elle anime une politique de promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture et plus particulièrement les modes actifs, comme le vélo.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos à Assistance Électrique, mis en place par l'AUE, est effectif depuis septembre 2016. Il constitue une action forte et concrète de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie visant à développer le vélo sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain comme en milieu rural.

Entre 2016 et 2023 l'AUE a accompagné 154 projets pour 366 VAE, portés par des entreprises, associations ou collectivités.

COMMUNE DE CASTIRLA

Parquoi agit ?

Castirla est une commune de montagne qui se situe à une quinzaine de kilomètres de Corte et compte près de 100 habitants.

Dans une démarche environnementale le Maire a souhaité équiper la commune de Vélos à Assistance Électrique de qualité pour permettre aux habitants de se déplacer et de se promener dans la Cortinaise.

Les distances parcourues sont estimées à 1 000 km par an.

Témoignage

« Dès leur mise à disposition, les vélos ont connu les habitants. Pour les emprunter, ils doivent déposer un chèque de caution et un état des lieux est effectué lorsqu'ils les ramènent. Le chèque de caution est simplement une garantie, c'est aussi une façon de faire prendre conscience de leur valeur aux utilisateurs afin qu'ils fassent attention. En cas de vol ou de détérioration nous achetons des VAE supplémentaires. »

Jacques André FOMASINI, maire de la commune de Castirla

Coût admissible de l'opération
5 VAE à 2 155 € = 10 775 €

Financement:
AUE : 6 465 €, soit 60%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire renouvelable : 200 litres de carburant par an (soit 300 €)
- Émission CO₂ : 810 kilos équivalent CO₂ évités/an

Pour en savoir plus : WWW.AUE.CORSICA CONTACT : 04 95 10 94 44 • mail: antonia.boutte@aue.corsica

AUE
AGENZIA D'ACCUNCI DUREVULU
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

Muevucci Altrimenti

* Bénéficiez, d'une prime allant jusqu'à 500 € pour acheter un Vélo à Assistance Électrique

Près de 5 000 Corses sont passés au VAE depuis 7 ans ! Pourquoi pas vous ?

Informazioni nant'u situ www.aue.corsica


CLUSTURU A CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSICA

**APPEL À PROJETS « FINANCEMENT D'ÉTUDES POUR
L'ÉLABORATION D'UN PLAN OPÉRATIONNEL DE
DÉPLOIEMENT DES IRVE EN CORSE »**

Le projet de PPE révisée adoptée par l'Assemblée de Corse en mars 2023 comporte un volet dédié à la mobilité électrique. Il est notamment souligné que le développement des véhicules électriques est adapté à la géographie du territoire de la Corse. En effet, l'autonomie des véhicules électriques permet aujourd'hui d'effectuer la majeure partie des trajets sur l'île. Pour rappel, le trajet moyen constaté en Corse est de près de 21 minutes pour 10 km.

Pour autant, le développement non maîtrisé des véhicules électriques sur le territoire insulaire, ainsi que le non-pilotage de la recharge pourraient se traduire par des risques sur l'appel de puissance à la pointe avec des conséquences directes sur l'équilibre offre-demande et des risques de congestions potentiellement évitables sur les réseaux de distribution électriques de l'île.

En 2022, plus de 7000 véhicules électriques hybrides ont été immatriculés en Corse. À horizon 2030, l'objectif est d'atteindre 20% de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc de véhicules insulaires, soit un total de près de 50 000 véhicules. Cela correspond à une part de marché dans les ventes de véhicules neufs légèrement supérieure à 30%. Ce volume pourrait également être ponctuellement plus important selon la saison touristique (jusqu'à 56 000 l'été, en haute saison).



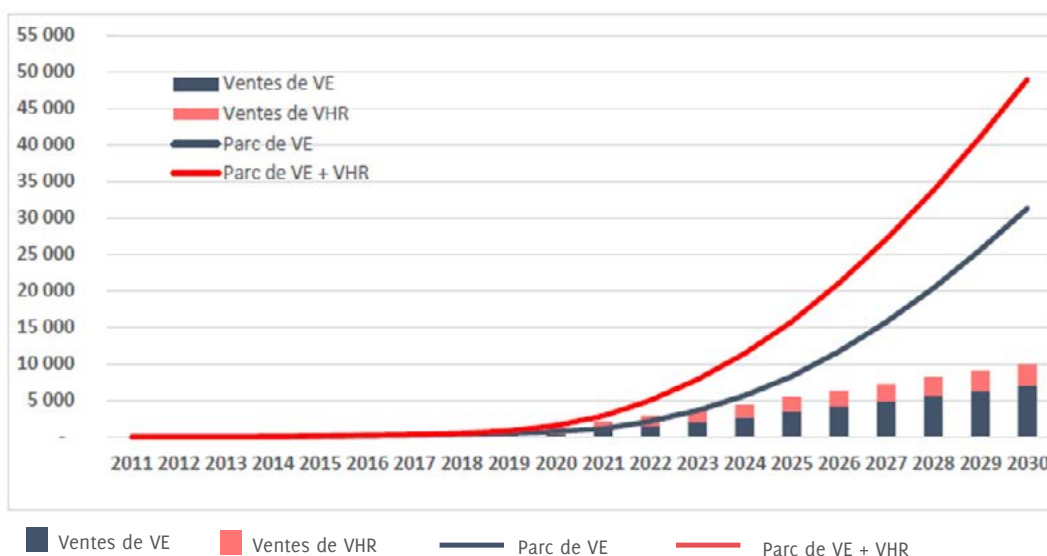
IRVE

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Conférence de presse pour le lancement de l'Appel à projet
7 Novembre 2023

SCÉNARIO 20% - ÉVOLUTION DES VENTES ET DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES EN CORSE À HORIZON 2030



RÉPARTITION DES PDC PRIVÉS, PUBLICS ET PARTAGÉS EN 2028

Le besoin en infrastructures correspondant à ce parc de véhicules a été estimé, sur la base des résultats d'une étude menée pour le compte de l'AUE et de l'ADEME, à près de 49 000 points de recharge privés et accessibles au public, avec 50% d'entre eux installés au domicile en logement individuel ou collectif. De plus, environ 7 900 points de recharge accessibles au public seront nécessaires, dont un maximum de 320 bornes de recharge rapides et ultra-rapides.

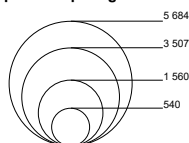
Afin de favoriser une couverture de la recharge par de l'électricité d'origine renouvelable, il est également nécessaire de mettre en place des dispositifs incitant à privilégier une recharge aux heures où le mix électrique est le moins carboné (principe de la recharge pilotable), et en particulier en journée en phase avec la production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Dans ce contexte, **l'AUE a lancé en 2023 un appel à projets destiné à soutenir les communautés de communes et agglomérations qui souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un plan de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) afin de mailler le territoire d'un réseau adapté à ses besoins et de participer à la mise en œuvre des objectifs de la PPE.**

À cet effet, l'Agence met à disposition un document d'aide à la rédaction d'un cahier des charges qui pourra être adapté au territoire.

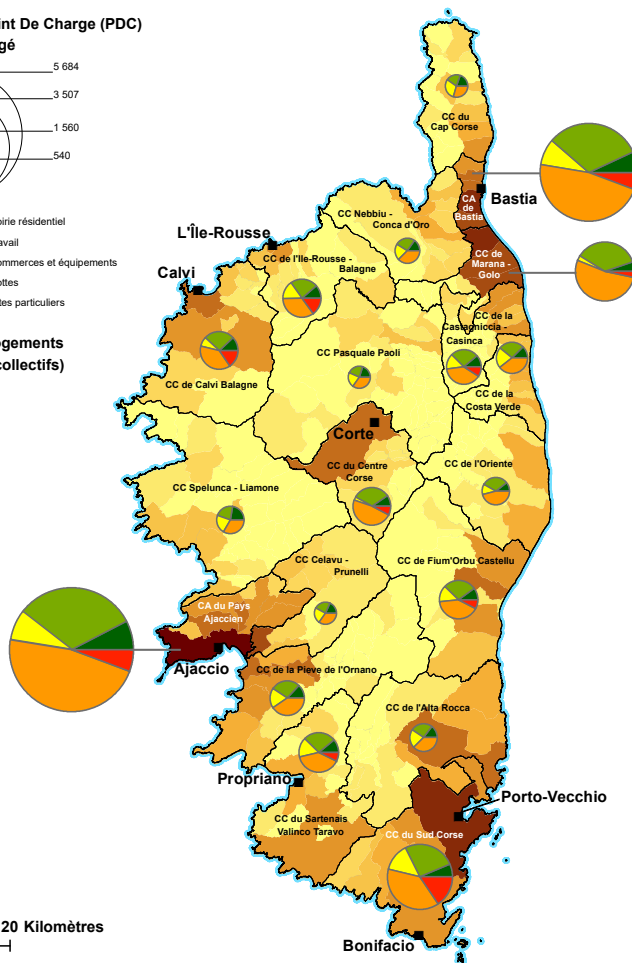
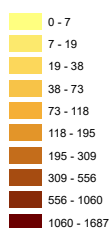
Cet appel à projets vise à accompagner l'ensemble des intercommunalités de la Corse d'ici fin 2024 grâce à une aide financière pouvant atteindre 80% sur un plafond de 100 000 € de dépenses éligibles.

Nombre de Point De Charge (PDC) public et partagé



- PDC Parking voirie résidentiel
- PDC Parking travail
- PDC Parking commerces et équipements
- PDC Parking flottes
- PDC Parking sites particuliers

PDC privés (Logements individuels et collectifs)



0 5 10 20 Kilomètres



AUE
AGENZIA D'ACCOMPAGNAMENTO URBANO E ENERGETICO DELLA CORSIKA

L'ELETTRICU PE A TRANSIZIONE ECULUGICA!



FINANCIAMENTO D'ETUDE PER L'ELABORAZIONE D'UN PLAN OPERAZIONNEL DE DEPLOYEMENT DES IRVE EN CORSE

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES & AGGLOMÉRATIONS

www.aue.corsica



CANDIDATURE AU PROGRAMME TIMS

Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE), TIMS est un nouveau programme pour une mobilité durable et solidaire.

Piloté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'In - les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE), ce programme vise à offrir des solutions d'écomobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leur besoin en accompagnant les territoires.

TIMS arrive à l'heure où la précarité mobilité des ménages ne cesse de s'accroître. La candidature de l'agence est réalisée en partenariat avec le réseau Mob'In Corsica au niveau insulaire. Ce dernier réunit 12 acteurs locaux employant plus de 80 salariés dont une vingtaine dans des services de mobilité. Si la candidature est retenue, pour la Corse il s'agira de mettre en œuvre des dispositifs de location solidaire de vélos à assistance électrique et véhicules électriques, des services de Transport d'Utilité Sociale et Solidaire, de garage solidaire, de formation, ainsi que des ateliers de sensibilisation à la mobilité durable.

Le résultat est attendu début 2024 pour un lancement au printemps.



TIMS

TERRITOIRE INCLUSION MOBILITÉ ET SOBRIÉTÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'île est, selon une étude INSEE, la région de France dans laquelle la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée aux déplacements est la plus forte (28%). Cette dépendance est également problématique au niveau environnemental puisque la consommation d'énergie liée aux transports représente la majorité (52%) de la consommation totale d'énergie de l'île.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LA RÉALISATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT ET DE LA MOBILITÉ

En 2023, l'AUE a confirmé son rôle de partenaire privilégié des collectivités locales dans **l'élaboration de leur document de planification de la mobilité**.

■ L'agence a notamment soutenu **la commune de Biguglia** dans son étude de pacification de trafic et de valorisation des mobilités douces. Elle vise à permettre à la commune d'aménager les abords des établissements scolaires pour favoriser les déplacements des jeunes, déployer une politique de stationnement, et hiérarchiser le réseau viaire de Biguglia en adaptant la dénomination de ses rues.

■ Dans le même temps, l'agence a été aux côtés de la **communauté de communes Île Rousse Balagne** en tant que partenaire financier pour la réalisation de son schéma directeur des mobilités actives. Ayant pris la compétence mobilité en 2021, la communauté de communes souhaite, grâce à ce schéma, définir les contours de sa politique en faveur du développement du vélo et de la marche. L'étude poursuivie lui permet ainsi d'établir pour chacune des 22 communes du territoire, un diagnostic et une liste des actions pouvant être mises en œuvre pour développer

les mobilités actives : pistes cyclables, aménagement, trottoir, passage piéton. Ce schéma permettra à la communauté de communes d'île Rousse Balagne de disposer d'un véritable outil de planification et de programmation permettant de définir une politique d'aménagement et les investissements afférents dans le cadre d'un plan pluriannuel.

■ En 2023, l'AUE a également poursuivi le travail déjà entamé avec le **Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru**. En plus de sa mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le Grand Site de France Conca d'Oru, Patrimoine, Golfe de Saint Florent, l'agence a également soutenu le Syndicat mixte dans son étude pour la réalisation d'une boucle cyclo-piétonne afin que le Syndicat puisse définir les aménagements nécessaires pour favoriser les déplacements à pied et à vélo sur le Grand Site.



L'AUE PRÉSENTE AU GREEN ORIZONTE

ET AU CORSICA BIKE FESTIVAL

Toujours dans une démarche de proximité avec le grand public et de présence sur le territoire insulaire, l'agence a récemment participé à deux événements qui ont eu lieu en Balagne : le Green Orizonte Festival de Calvi dédié au développement durable, et le Corsica Bike Festival de L'Isula consacré au vélo et au VTT.

Les équipes de l'agence ont ainsi pu délivrer des conseils gratuits tout au long des événements.

Afin de favoriser le passage à la mobilité active et la pratique du vélo, l'Agence a également organisé un jeu-concours « Muvemucci Altrimenti » qui s'est déroulé au cours du Corsica Bike Festival. Celui-ci a permis d'offrir un bon d'achat dédié à l'achat d'un VAE d'un montant maximum de 2 500 € TTC. Le tirage au sort, opéré sous le contrôle d'un commissaire de justice, a ainsi désigné Romain Martelli grand gagnant du jeu-concours.

Enfin, une conférence sur les mobilités actives a été donnée lors du Corsica Bike Festival rassemblant des intervenants du monde associatif et institutionnel. Ils sont ainsi venus nombreux témoigner de leurs actions et présenter les dispositifs qu'ils proposent pour inciter et accélérer le passage à la mobilité active. *Pourquoi passer à la mobilité active, et comment ? Comment anticiper et aménager les déplacements actifs de demain ?* ont été les principales questions abordées le temps de cette conférence.

INTERVENTION DANS L'ÉMISSION

« OGHJE » SUR FRANCE 3 CORSE

VIA STELLA

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, l'AUE est intervenu sur le plateau de Stéphane Usciati. Le sujet de l'émission « Comment passer à la mobilité active » a permis dans un premier temps de sensibiliser le public quant à l'importance du report vers les modes actifs et durables afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en Corse.

Dans un second temps, l'agence a pu présenter son dispositif d'aide à l'achat de VAE. Un particulier ayant bénéficié du dispositif il y a 2 ans, et qui aujourd'hui utilise son VAE pour ses déplacements du quotidien, était également présent sur le plateau pour témoigner de son expérience.



RÉSEAUX / PARTENAIRES

L'AUE, au cours de l'année 2023 a continué à étoffé son réseau de partenaires, en plus des 30 magasins que composent désormais la charte des vélocistes, le réseau Mob'In Corsica vient s'ajouter, pour permettre le développement de la mobilité inclusive sur le territoire. Grâce à l'ensemble de son réseau, l'AUE souhaite promouvoir la mobilité douce et active à l'ensemble de la Corse et permettre des économies d'énergie grâce aux différentes actions soutenues.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous passons environ 80% à 90% de notre temps en espace clos, à l'intérieur d'un logement, d'un véhicule, et, contrairement aux idées reçues, l'air que nous y respirons n'est pas toujours de meilleure qualité que l'air extérieur. De nombreux polluants peuvent se trouver dans ces espaces confinés et, en l'absence de ventilation et/ou d'aération, parfois s'y concentrer pour atteindre des niveaux préjudiciables à notre santé.

La prise en compte de la qualité de l'air intérieur est une question essentielle pour prévenir les maladies et agir sur le confort des occupants. L'épidémie de COVID 19 a posé, avec acuité, la question du renouvellement d'air.

De la crèche à l'Ehpad, nous passons 80% de notre temps dans des environnements clos. À ce titre, l'AUE investigate cette question, afin de définir un cadre d'actions efficace conforme aux évolutions réglementaires. La mise en place de plans de rénovation des maisons individuelles, des logements collectifs, de bâtiments tertiaires publics (crèche, écoles, collèges, lycées notamment) et privés, est une opportunité pour tester et fiabiliser des protocoles de mesures et autres diagnostics afin de favoriser la prise en compte de la cible « Qualité de l'air » et concourir à son l'amélioration. La qualité de l'air extérieur est également un axe majeur en termes de santé publique. L'AUE sensibilise les EPCI, les professionnels et la population à la nécessité d'intégrer cette réalité dans leurs prérogatives quotidiennes.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR :

Les améliorations de la qualité de l'air dans ont été notables au sein de l'Union européenne au cours des trente dernières années. Cependant la pollution atmosphérique reste la première cause environnementale de décès prématurés. Les enfants, les personnes âgées et les personnes déjà atteintes de maladies, ainsi que les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique sont les plus touchées. La pollution atmosphérique a également une incidence négative sur l'environnement, dégradant les écosystèmes et la biodiversité.

Les études récentes confirment les liens étroits entre la qualité de l'air et les impacts sur la santé. Selon Santé Publique France, le nombre de décès prématurés est estimé à 48 000. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement, 307 000 décès prématurés sont imputables à l'exposition à la pollution aux particules fines dans l'Union européenne. A minima 58% de ces décès auraient pu être évités si tous les États membres de l'UE avaient atteint le niveau préconisé dans la nouvelle ligne directrice, relative à la qualité de l'air de l'OMS (2021).

Fort de ces constats, la Commission européenne a présenté, en octobre 2022, une proposition visant à actualiser et à fusionner les directives existantes sur la qualité de l'air ambiant (2004/107/CE et 2008/50/CE). Les objectifs principaux de cette révision concernent :

- La fixation de valeurs limites et de valeurs cibles plus strictes pour tous les polluants atmosphériques à atteindre d'ici à 2030,
- La définition des dispositions en matière de qualité de l'air pour aider l'UE à réaliser son ambition « zéro pollution » d'ici à 2050.

Les nouvelles normes seraient alignées plus étroitement sur les recommandations de l'OMS, qui sont fondées sur les recherches scientifiques les plus récentes concernant les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé.

La directive révisée couvrirait une série de polluants atmosphériques, notamment les particules fines et autres particules en suspension (PM_{2,5} et PM₁₀), le dioxyde d'azote (NO₂), dont il est attesté qu'ils entraînent le plus d'effets sur la santé humaine. En effet, selon les normes OMS, 97% de la population urbaine de l'UE est exposée à des niveaux nocifs de particules PM_{2,5}. Cela va concerner également le dioxyde de soufre (SO₂), le benzène, l'arsenic, le plomb et le nickel, entre autres. Les valeurs limites annuelles pour les PM_{2,5} et le NO₂ seraient ramenées respectivement de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ et de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ sachant que les valeurs guides proposées par l'OMS sont 5 µg/m³ pour les PM_{2,5} et 10 µg/m³ pour le NO₂.

L'AUE est membre de la gouvernance de **l'Association agréée de qualité de l'air, Qualitair Corse**. En 2023, elle a notamment participé au Conseil d'Administration du 4 mai et à l'Assemblée générale du 29 juin, ainsi qu'aux groupes de travail dédiés à la finalisation du projet AER NOSTRUM, à l'élaboration du PRSE, au suivi du PCAET du PETR Ornanu Sartinesu Valincu Taravu.

Cette année 2023 a été aussi celle de la tenue de la conférence méditerranéenne de l'air – les ports, le 22 mai, à Marseille. Cette journée d'échanges a été consacrée à l'état de la connaissance scientifique en lien avec l'activité maritime.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

Nous passons l'essentiel de notre temps dans des espaces clos. Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.

Or les conclusions récentes de l'ANSES et du CSTB, ont permis de dresser le coût estimé des décès, des pertes de bien-être, de production (arrêt maladie, etc...) et de l'impact sur les dépenses publiques associées à six polluants intérieurs (le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone (CO), le radon, les particules et la fumée de tabac). Il avoisine les 19 milliards € par an en France.

Il s'agit donc d'un sujet majeur pour la santé publique et l'environnement. À cela s'ajoutent les préoccupations liées à l'épidémie de COVID 19 et autres virus respiratoires.

La campagne « Casa ariosa, Casa Sana », réalisée dans le cadre des travaux relatifs au PRSE 3 afin de sensibiliser sur l'importance de la qualité de l'air intérieur, a été renouvelée via des spots TV sur France 3 Corse Via Stella, le site internet et les réseaux sociaux de l'AUE.

Celle-ci vise à sensibiliser le grand public à la nécessité d'une bonne aération du logement et à la réduction des émissions de polluants à la source afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Cette sensibilisation s'est également matérialisée au travers de l'Atelier organisé à l'IUT de Corti par l'AUE et ses partenaires à l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air, le 12 octobre 2023.

Dans nos logements, de nombreux polluants peuvent se retrouver et, en l'absence de ventilation, parfois s'y concentrer pour atteindre des niveaux préjudiciables à notre santé.

Il peut s'agir de composés naturels (radon, pollens, moisissures, acariens, etc.), de polluants issus de l'activité humaine provenant de l'extérieur (polluants atmosphériques, pratiques agricoles...), des matériaux (de construction, mobiliers, colles...) ou des pratiques quotidiennes (tabagisme, nettoyage, insecticides, bougies parfumées, cuisine, etc.). Pour finir, de nombreux composés chimiques sont présents dans l'environnement intérieur, notamment le monoxyde de carbone, les particules fines, le formaldéhyde et autres composés organiques volatils (COV), les pesticides, etc.

Face à ces dangers, il existe des moyens adaptés pour se prémunir d'un éventuel risque pour la santé. Le plus simple est d'assurer un bon renouvellement de l'air dans le logement et de réduire l'entrée ou la création de polluants intérieurs : aérer par ouverture en grand des fenêtres dans toutes les pièces :

- Au moins 10 minutes par jour ;
- En toute saison ;
- Lors d'activités spécifiques telles que le ménage, le bricolage, la cuisine, etc.

Une ventilation efficace du logement pour renouveler l'air de manière continue est également essentielle, que cela se fasse de façon naturelle (bouches et grilles d'aération) ou mécanique (ventilation mécanique contrôlée ou VMC). Il convient d'entretenir ces équipements régulièrement.

Convaincus qu'une démarche portée de façon conjointe par plusieurs acteurs institutionnels aura une portée accrue par la mise en commun de ressources, l'AUE et ARS s'engagent avec

Découvrez le spot en scannant le QRCode !

SOURCES DE POLLUTION (© QUALITAIR CORSE)

leurs partenaires (Qualitair Corse, Union Régionale Mutualité Française de Corse et beaucoup d'autres...) à la mise en œuvre d'une stratégie partagée de mobilisation, d'information et de communication visant à améliorer la qualité de l'air intérieur.

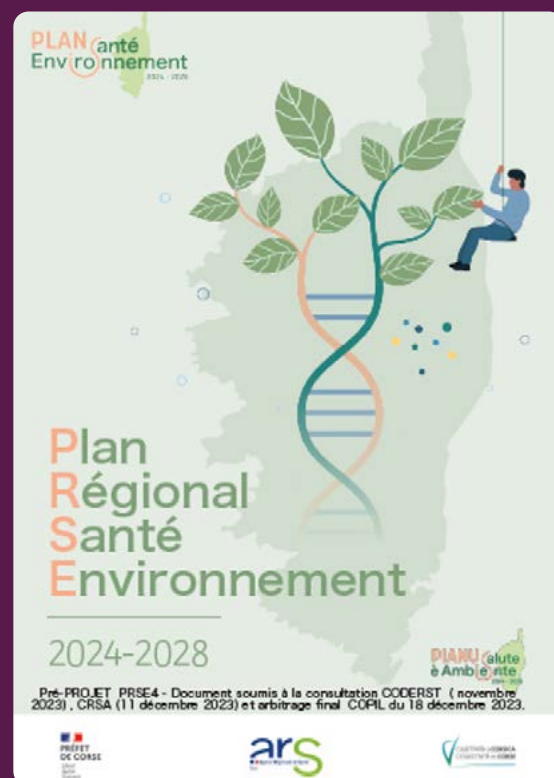
FOCUS

■ PRSE et stratégie partagée d'action sur la Qualité de l'Air Intérieur

La qualité de l'air intérieur est un thème essentiel traité par le **Plan Régional Santé Environnement, PRSE 4, dont l'élaboration s'est déroulée durant l'année 2023.**

Ce plan appréhende les effets des conditions de vie ou de la contamination des milieux sur la santé humaine et traduit à travers ses actions l'engagement commun à préserver la santé environnementale en Corse.

Cette démarche sur la Qualité de l'Air constitue un des enjeux du **plan régional santé environnement pour la Corse, PRSE 4 (2024-2028), en cours de finalisation, dont le pilotage est assuré par l'ARS et la Collectivité de Corse.**



LE PROJET DE PRSE SE STRUCTURE AUTOUR DE 3 AXES :

■
Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé :
alimentation, aménagement, préservations des ressources ;
7 actions ont été définies

■
Réduire les expositions environnementales :
qualité de l'air intérieur, pesticides, pollens, amiante
environnemental, maladies émergentes, maladies vectorielles,
espèces exotiques envahissantes ;
qui comprend 8 actions

■
Développer les synergies et les compétences au niveau local :
gouvernance, sensibilisation, formation et communication ;
qui compte 4 actions

L'AUE a participé aux groupes de travail et au Comité d'Animation Régional Santé Environnement (CARSE) du 19 septembre, aux instances de consultation, notamment à la CRSA du 11 décembre.

L'AUE est pilote ou co-pilote de plusieurs mesures :

■ **Valoriser les projets d'urbanisme favorable à la santé (AUE-ARS/ Axe 1)**, dont les objectifs sont de sensibiliser sur les déterminants de santé en lien avec l'urbanisme (collectivités, décideurs, architectes, urbanistes, acteurs du champ de la santé), réduire les îlots de chaleur dans un contexte d'augmentation de la fréquence des épisodes de canicule (aménagements, désartificialisation des sols, végétalisation), améliorer la qualité de l'air extérieur et l'environnement sonore, favoriser les déplacements et modes de vie actifs et inciter aux pratiques de sport et de détente et préserver / encourager la biodiversité et la qualité du paysage existant.

■ **Promouvoir les bénéfices santé liés au développement de politiques de mobilités actives (AUE /Axe 1)** qui concerne l'implémentation de la dimension santé dans l'ensemble des projets liés à la mobilité, notamment avec la mise en œuvre de la méthodologie HEAT de l'OMS, développer des éléments de plaidoyers, d'accompagnement et d'appui de la communication des collectivités sur le report vers des modalités actives, sensibiliser les collectivités, les entreprises et le grand public aux bénéfices santé liés à la mobilité active, promouvoir l'activité physique via les mobilités actives et favoriser le développement des mobilités actives.

■ **Consolider les actions en réseau contre la précarité énergétique (AUE/Axe 1)** : Poursuivre les actions, en réseau, des acteurs contre la précarité énergétique : L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas.

3 leviers permettent de réduire sa consommation énergétique :

1/ agir sur les comportements pour diminuer la consommation énergétique : écocgestes et application de suivi de sa consommation ;

2/ accès aux installations et à des équipements performants ;

3/ des travaux de rénovation du logement avec isolation et chauffage performants pour un confort thermique hiver comme été avec eau chaude performante et / ou mobilisant des énergies renouvelables ; transports performants ; aide à la gestion optimum du budget, à l'utilisation du chèque Énergie et à la prévention des impayés d'énergie ; fonds solidarité logement et fonds d'urgence ;

■ **Mobiliser sur la qualité de l'air intérieur (AUE-ARS-Qualitair Corse/Axe 2)** : améliorer la qualité de l'air intérieur notamment dans les établissements accueillant des personnes sensibles en favorisant l'information sur les actions et la réglementation. En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, la stratégie de mobilisation envisagée s'articule autour d'objectifs stratégiques :

- **Constituer et animer un réseau de personnes relais** : identifier et de sensibiliser les professionnels, qui dans leur pratique quotidienne ont la possibilité et l'écoute suffisante auprès des particuliers, pour porter des messages de prévention, mais également d'organiser la circulation d'informations entre différents réseaux,
- **Connaître et mesurer la qualité de l'air intérieur en Corse** : tirer les enseignements d'actions de sensibilisation, de communication, de mesures réalisées dans d'autres régions, et également d'accroître l'acquisition de données locales sur la qualité de l'air intérieur,
- **Intégrer la qualité de l'air intérieur dans les politiques publiques** : concourir à l'évolution des décisions publiques d'aménagement ou d'achats afin qu'elles prennent mieux en compte la qualité de l'air intérieur,
- **Élaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation et communication** afin de déterminer des messages de communication, et analyser les freins et obstacles à la mise en œuvre de comportements favorables à la santé.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS

Conformément aux orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), et du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée, la trajectoire choisie par la Collectivité de Corse, est l'atteinte de l'autonomie énergétique à 2050.

Dans cette perspective, l'AUE accompagne les territoires dans la concrétisation de la transition énergétique et la résilience du territoire Corse. Il s'agit :

- **Inscrire** les territoires dans la dynamique régionale du SRCAE et de la PPE ;
- **Établir** un réseau d'acteurs efficace à l'échelle des territoires ;
- **Identifier** et faire remonter des projets afin de répondre aux objectifs de la PPE ;
- **Répondre** au besoin d'une gouvernance Énergie-Air-Climat territoriale ;
- **Renforcer** la représentativité de l'Agence auprès des territoires ;
- **Mettre en avant** les outils de l'Agence.

Il s'agit d'accompagner les collectivités et les parties prenantes à la structuration d'une gouvernance Énergie, Air Climat à l'échelle infra-territoriale, avec une animation des territoires en vue de l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Cette animation s'appuie notamment sur le Réseau d'acteurs « Club climat ». Les PCAET définissent des actions d'atténuation et d'adaptation à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. 4 territoires sont dits « territoires obligés ». Il s'agit des deux communautés d'Agglomération CAPA et CAB, ainsi que des communautés de communes Marana Golo et Sud Corse.

En 2023, l'AUE a participé à l'accompagnement :

- de la CAPA, la CAB et la communauté de communes Marana Golo, qui ont poursuivi la définition de leur besoins (ressources humaines notamment) et la réalisation d'études préparatoires à la réalisation d'un PCAET.
- de la Communauté de communes Sud Corse qui avance cette réflexion dans le cadre de l'élaboration de son SCOT.
- du PETR Ornano Sartenais Valincu Taravu, territoire volontaire, qui a également poursuivi son engagement dans l'élaboration de son PCAET volontaire.



Club Climat

Dans le cadre de ses missions de mise en œuvre du SRCAE et de la PPE, l'AUE s'implique pour créer les conditions d'échanges réguliers sur les thématiques Energie-Air-Climat avec les différentes collectivités de l'île. Créé sous l'égide de la CDC/AUE, la DREAL et l'ADEME, le « Club climat » fédère ainsi l'ensemble des « relais » locaux afin d'optimiser les interventions de l'AUE et celles des territoires. Les 19 EPCI de Corse y participent.

L'objectif premier est de permettre la massification et l'efficacité des opérations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il vise à partager les bonnes pratiques, faire converger nos attentes respectives et ainsi faciliter la réalisation de projets.

Ce réseau a vocation à bâtir des outils techniques cadrant avec les contraintes et potentialités des territoires, en lien avec les objectifs fixés par le SRCAE et la PPE, avec notamment des

montages « clé en main » précisant les caractéristiques techniques attendues et permettant de maximiser les retombées financières pour les territoires. Courroie de transmission entre des réseaux européens, nationaux et des réseaux mono-thématiques locaux, il permet d'articuler les politiques énergie-air-climat-mobilités des territoires et d'alimenter les PCAET, véritables feuilles de route opérationnelles infra-territoriales.

Ce réseau permet une meilleure diffusion de l'information en direction des territoires, et une remontée accrue d'informations de ces derniers notamment en ce qui concerne des opérations en cours ou à venir. Des échanges en bilatéral sur l'avancement des dossiers des EPCI ont d'ailleurs été organisés.

En juin 2023, l'AUE a pu organiser, pour la première fois, une session de formation sur les principaux indicateurs climatiques, dans le cadre de l'étude de cadrage sur les indicateurs climatiques et la définition de profils climatiques infra-territoriaux en Corse.

Programme SEQUOIA 3

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52.

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE 2 vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics. L'AAP Sequoia vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous types, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

L'AUE a formalisé, dans le cadre de son rôle de coordinateur, la candidature commune du groupement ORETEP – Outil de REnovation pour le TErtiaire Public, composé de la CAPA, la CAB, les Communautés de communes Ile Rousse Balagne et Sud Corse et le Syndicat Mixte du PNRC.

Le projet a été lauréat en 2022. Ce choix de candidater ensemble à l'AAP SEQUOIA 3 souligne la volonté de s'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un **plan pour la massification de la rénovation énergétique du parc tertiaire public**, conformément aux **objectifs de la PPE** de Corse.

Ce groupement, dénommé ORETEP, permet de couvrir l'ensemble du territoire de Corse. En effet, d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale, ainsi que la Collectivité de Corse, ont par ailleurs fait part de leur soutien à ce programme

afin de bénéficier d'un accompagnement sur leurs parcs de bâtiment respectifs. Le groupement a, malgré des difficultés de recrutement d'économistes de flux, permis de réaliser un travail de sensibilisation des communes et d'engager près de **40 audits énergétiques, dont certains ont d'ores et déjà été réalisés.**

L'équipe projet s'est réunie en format COTECH durant toute l'année 2023 : Vendredi 27 janvier - Jeudi 16 février - Vendredi 5 mai - Mercredi 19 juillet - Mercredi 26 juillet - Mercredi 12 octobre - Lundi 23 octobre - Mardi 7 novembre.

Un COPIL s'est réuni le 14 novembre dans les locaux de l'AUE et en visioconférence afin de présenter l'activité globale du projet, valider la formalisation définitive de la remontée d'appel de fonds et acter la poursuite de la démarche, notamment via la candidature à l'AAP Fonds Chêne, nouvelle mouture des appels à projet porté par la FNCCR. L'AUE a ainsi candidaté en fin d'année à l'AAP Fonds CHENE.

L'objectif final est de définir et renforcer un service d'accompagnement des communes et EPCI afin de massifier les audits et les rénovations sur l'ensemble du territoire. Il s'agit donc, à terme, de déployer une assistance opérationnelle à destination des 19 EPCI et de l'ensemble des collectivités de l'île pour réaliser le plan de rénovation énergétique du parc tertiaire public.



COPIL du 14 novembre 2023

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE (OREGES)

L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face aux bouleversements climatiques, à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'Agence élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire. La capacité de ses équipes à anticiper, innover, recueillir et analyser des données, conduire des travaux d'observation permet à l'AUE de préparer l'autonomie énergétique et l'utilisation raisonnée de nos ressources aux horizons 2040 et 2050.

En matière d'analyse et de prospective, l'Agence héberge ainsi un Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES). Créé le 25 juin 2010 par l'Assemblée de Corse, et animé par l'AUE, il permet d'améliorer la connaissance et donc d'éclairer les choix des élus.

L'activité de l'année 2023 s'est principalement axée sur le développement de la plateforme TerriSTORY, actuellement déployée dans six régions, dont la Corse, qui devient une référence à l'échelle nationale.

Elle traduit l'engagement des membres du consortium, doté d'une gouvernance multipartite, à mettre en œuvre une réponse concrète aux défis d'harmonisation et d'agrégation des objectifs énergie-climat à plusieurs niveaux. Cette interface de visualisation interactive regroupe des données open-data multithématiques (énergie, climat, mobilité, économie, etc.), facilitant ainsi la compréhension des territoires. Elle permet d'identifier les atouts et les leviers d'actions prioritaires tout en assurant le suivi des objectifs locaux et régionaux.

Le développement de tableaux de bord est en cours, offrant la possibilité de visualiser les données des territoires à différentes échelles, sous forme d'indicateurs et de graphiques.

L'OREGES dispose d'une base de données multidimensionnelle englobant l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole). Ces données sont mises à jour annuellement pour suivre l'évolution de la production, de la consommation d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre en Corse.

Par ailleurs, l'OREGES a élaboré plusieurs outils permettant de compiler diverses séries d'indicateurs afin de suivre la trajectoire régionale. Des travaux sont également en cours en collaboration avec les fournisseurs d'énergie pour assurer un suivi rigoureux et actualisé des ambitions énergétiques et environnementales de la Corse, telles que prévues dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). Grâce à ces données détaillées et constamment actualisées, les décideurs et les acteurs de terrain pourront mieux évaluer la trajectoire régionale par rapport aux objectifs de la PPE.



L'ACTIVITÉ DE L'AUE A PRINCIPALEMENT PORTÉ SUR :

Collecter, structurer et mettre à jour les bases de données énergie-climat :

- Actualisation de la base de données multidimensionnelle de l'OREGES de Corse pour l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture) pour l'année 2022 ;
- Convergence et actualisation des méthodologies en cours ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités des outils logiciels dont les approches cartographiques : plaquette, outils PPE, outils de scénario, outils VE/IRVE, élaboration de fichier bilan, outils logements sociaux / logements tertiaire, réalisation de nombreuses cartes, création d'un atlas SIG des bâtiments publics et développement de TerriSTORY.

Produire des données utiles au pilotage des politiques climat-énergie aux mailles régionale et infrarégionale

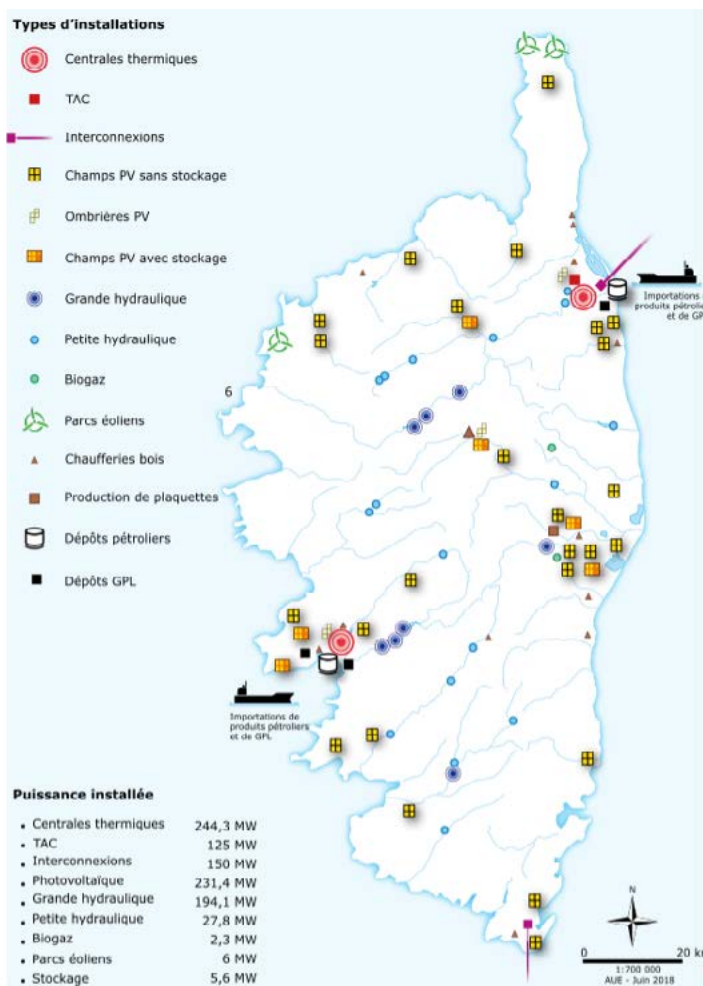
- Élaboration de tableaux de bord automatique (TerriSTORY) ;
- Organisation de plusieurs échanges avec la CAB, la CC de Marana-Golo, la CC du Sud Corse et le PETR OTVS ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités permettant d'obtenir automatiquement des tableaux d'indicateurs à différentes mailles ;
- Élaboration d'outil permettant d'effectuer des bilans.

LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

L'insularité et le manque de ressources énergétiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. **Ainsi, bien que le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs. Voici le registre des installations électriques :**

En 2023, les sources d'énergies renouvelables ont couvert 38,4 % des besoins en électricité, les centrales thermiques 34,7 %, et les liaisons électriques 26,9 %.

SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE - 2023 (SOURCE : OREGES DE CORSE)

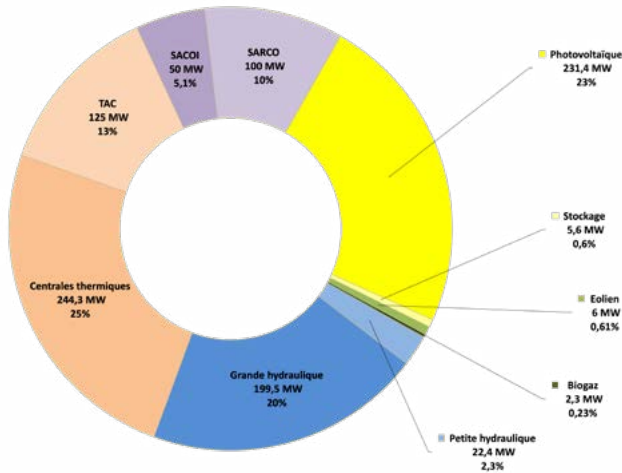


PUISSANCE RACCORDÉE AU RÉSEAU 2023

987 MW

Puissance électrique garantie : 724 MW

Puissance électrique renouvelable intermittente : 237 MW



Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée.

En Corse, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers ou d'origine pétrolière comme le gaz de pétrole liquéfié - GPL) et des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, etc.).

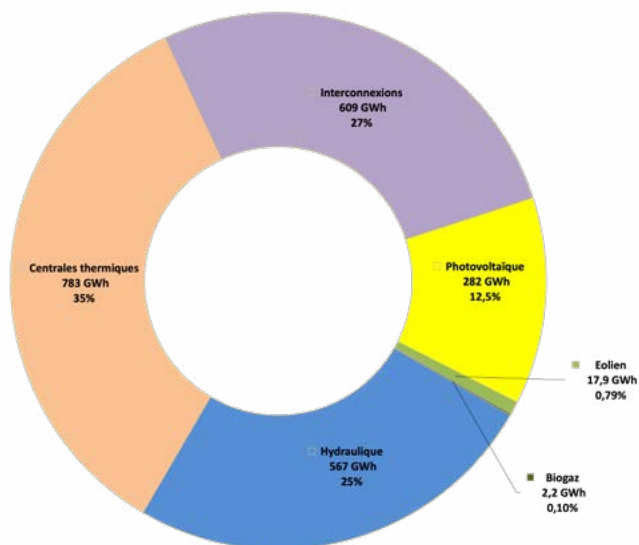
Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité, les transports, le chauffage des bâtiments, etc.

Le mix énergétique de la Corse intègre également les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie continentale et la Sardaigne.

PRODUCTION ÉLECTRIQUE NETTE 2023

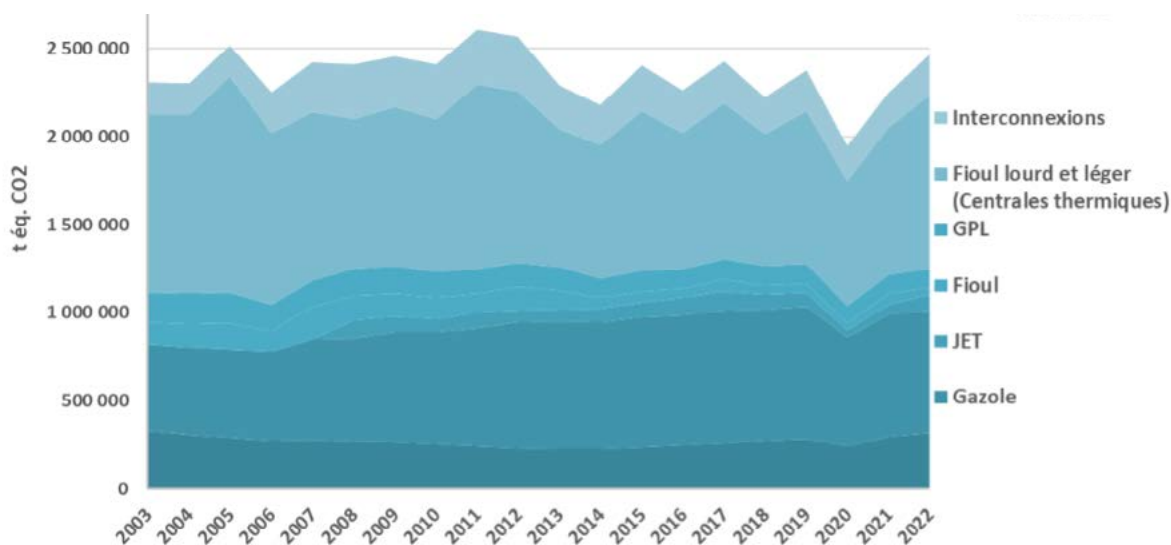
2 261 GWh

Part des énergies renouvelables : 38,4 %



source OREGES de Corse

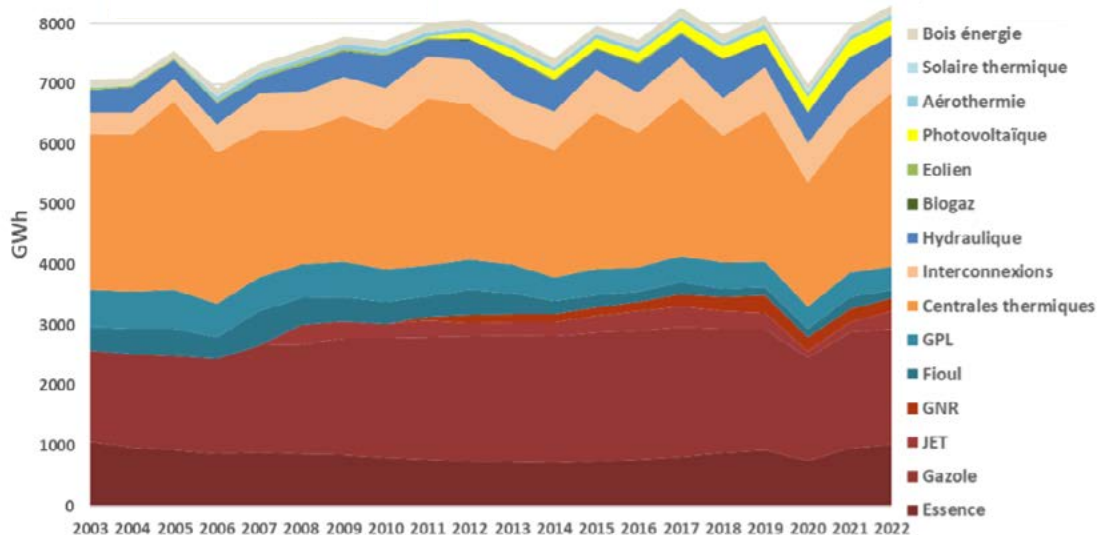
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS GES DU MIX ÉNERGÉTIQUE



De 2003 à 2022, il peut être constaté une croissance de la consommation globale d'énergie primaire de l'île : de 7 068 GWh en 2003, la consommation en énergie primaire est passée à 8 305 GWh en 2022, soit une augmentation de +17,5%. Cette valeur doit toutefois être nuancée dans la mesure où d'une part, les consommations de JET pour les transports aériens ne sont comptabilisées que depuis 2008, et d'autre part, il s'agit de données non corrigées

du climat. En 2022, la production hydraulique, éolienne et biogaz baisse respectivement de 37,4%, 18,7% et 29,0% par rapport à 2021, ce qui induit une forte augmentation de la production des centrales thermiques 19,8%. Concernant l'année 2020, on constate une diminution importante des consommations de carburants liées au secteur des transports. Cela résulte de la crise sanitaire et essentiellement des restrictions de déplacement imposées.

ÉVOLUTION DU MIX PRIMAIRE



En 2022, l'ensemble des consommations énergétiques a entraîné le rejet de plus de 2.47 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 7,05 tCO₂eq/habitant. La moyenne nationale estimée pour l'année 2020 est de 9,2 tCO₂eq/habitant. Avec un taux moyen de 424 gCO₂eq/kWh EF en

2022, le mix électrique insulaire apparaît en revanche sept fois plus carboné que sur le continent où l'énergie nucléaire est prépondérante se traduisant par un taux moyen de 60 gCO₂eq / kWh EF.

FOCUS

TerriSTORY

L'OREGES a développé un outil permettant de visualiser plusieurs indicateurs indispensables pour réaliser le diagnostic de son territoire. Les secteurs concernés sont la production d'énergie, les logements résidentiels, l'agriculture, l'industrie, le tertiaire, la mobilité, les logements sociaux et des indicateurs liés à l'économie et la société. D'autres thèmes sont à l'étude comme le climat ou le potentiel ENR.

Cet outil est disponible via ce lien : <https://aue-corsica.terristory.fr/>. Une fois le territoire sélectionné via un menu déroulant, il est possible de sélectionner l'indicateur à visualiser :



INDICATEURS

Rechercher

Production d'énergie

- Production d'électricité
- Consommation d'énergie primaire
- Consommation d'énergie finale
- Puissance installée (région)
- Puissance installée / hab
- Puissance installée (commune)

Logement résidentiel

- Nombre
- Surface
- Consommation
- Consommation / hab
- Emission de CO2
- Emission de CO2 / hab
- DPE logement - Etiquette énergétique
- Taux de DPE
- Nombre de passoires énergétiques
- Taux de passoires énergétiques

Agriculture

- Consommation
- Emission de CO2

Industrie

- Consommation
- Emission de CO2

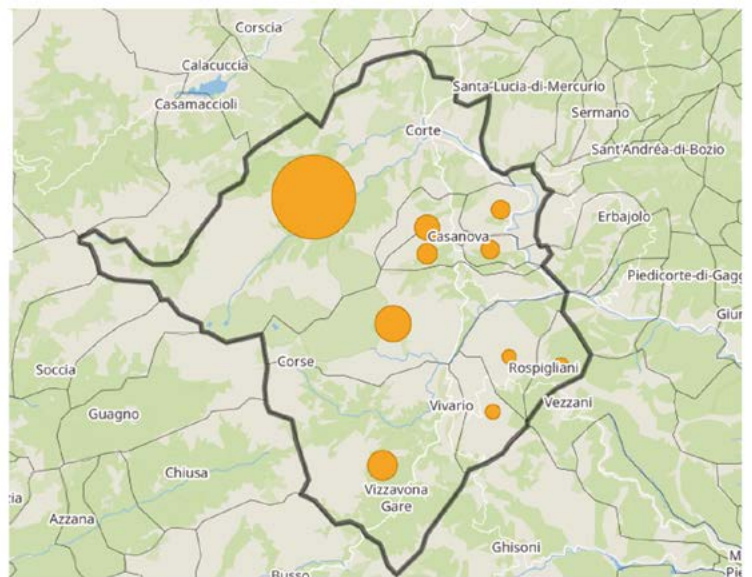
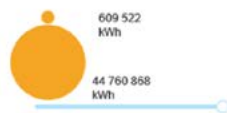
Tertiaire

- Consommation
- Emission de CO2

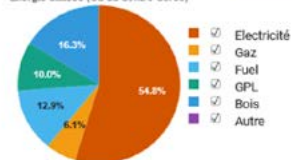
Mobilité

- Routier - Parc
- Routier - Consommation
- Routier - Emission de CO2
- Distance domicile - travail
- Migrations pendulaires

Analyse : Consommation
Thématique : Logement résidentiel
Territoire : CC du Centre Corse
Année : 2020
Total : 68 957 795 kWh



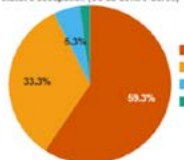
Energie utilisée (CC du Centre Corse)



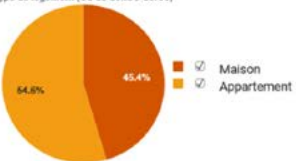
Période de construction (CC du Centre Corse)



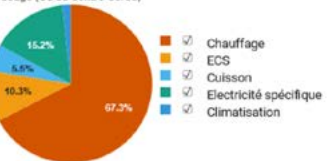
Statut d'occupation (CC du Centre Corse)



Type de logement (CC du Centre Corse)



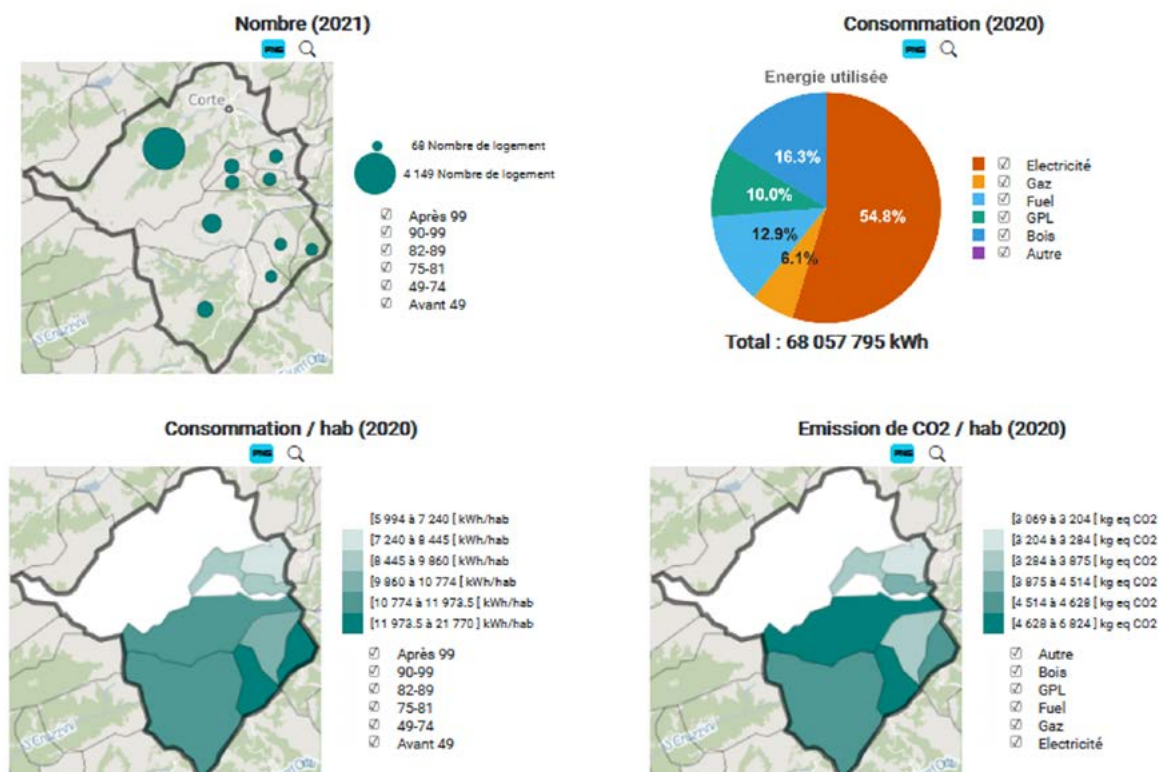
Usage (CC du Centre Corse)



L'utilisateur peut également développer des tableaux de bord afin de réaliser un diagnostic précis de son territoire :

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GES

LOGEMENT RÉSIDENTIEL



TerriSTORY permet également de saisir une trajectoire cible climat-air-énergie jusqu'à 2050 (en lien avec les objectifs du territoire). Ce volet permet d'analyser l'impact des actions structurantes des plans d'actions, en termes énergétiques (consommation et production), carbone (émissions de GES), qualité de l'air (émissions de polluants atmosphériques) et économiques (emploi, fiscalité, facture énergétique) tout en mesurant leurs contributions à votre trajectoire cible. Cette fonctionnalité est en cours de développement.

TerriSTORY, en tant que plateforme intégrée dédiée à la visualisation d'indicateurs clés, à l'élaboration de tableaux de bord personnalisés et à la planification territoriale, se positionne comme un outil essentiel pour la prise de décisions stratégiques. Son utilité s'étend également à l'enrichissement de la connaissance des territoires, renforçant ainsi la capacité de l'AUE à comprendre et à agir en accord avec les dynamiques territoriales.

**TerriSTORY se positionne
comme un outil essentiel pour la
prise de décisions stratégiques**





L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (15 SALARIÉS)



BENJAMIN GILORMINI

Directeur Délégué à l'Aménagement du Territoire



GHJULIA-MARIA DEFRANCHI

Cheffe du Département Urbanisme et Conception Projets d'Aménagement



PHILIPPE ISTRIA

Chef du Département Observation et Suivi PADDUC



TRISTAN CASABIANCA

Chargé d'Études



MARIE-HÉLÈNE CASALONGA

Chargée d'Études



ESTELLE DAMPNE

Chargée d'Études



PAUL-EDOUARD DERVIEU

DE ROCCA SERRA

Cartographe



THÉRÈSE DI FRAJA

Gestionnaire



AURELIA FERRALI

Chargée d'Études



THOMAS LANIESSE

Chargé d'Études



JULIEN LUCIANI

Chargé d'Études



LOÏC MARTIN

Architecte Urbaniste



EMMA MAZZONI

Chargée d'Études (Apprentie)



BARBARA SUSINI

Chargée d'Études



PIERRE-LOUP VALENCE

Chargé d'Études



LES MISSIONS

- Agence de référence pour l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine.
- Sa mission vise notamment à assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi du PADDUC et du modèle de société qu'il définit.

3 GRANDS OBJECTIFS

- 1** **Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets de territoire, d'aménagement ou de construction**
- 2** **Contribuer à l'élaboration des avis techniques pour le compte de la CdC**
- 3** **Observer le foncier, le logement, l'urbanisme et assurer le suivi du PADDUC**

1

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME, DE PROJETS DE TERRITOIRE, D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION

La concertation réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du PADDUC avait mis en évidence un déficit d'ingénierie très important dans la plupart des communes. Ce constat s'est confirmé après le vote du PADDUC, dès les premières tentatives d'élaboration de documents d'urbanisme. L'AUE fait en effet face à une demande d'accompagnement et de conseil croissante de la part de ces collectivités.



LES OBJECTIFS

Face au déficit constaté, l'objectif de l'AUE est de permettre aux collectivités locales de disposer des **moyens humains, méthodes et missions nécessaires à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.**

Plus largement, il s'agit de **favoriser l'émergence de projets de développement sur les territoires** dès lors que ceux-ci présentent un potentiel, y compris en l'absence de porteur de projet identifiable.

L'AUE au service des collectivités locales

La politique de l'AUE est orientée principalement vers les collectivités locales, interlocuteurs naturels en matière d'initiative de projets de développement territorial, sans exclure une implication directe, sur sollicitation des acteurs locaux, pour contribuer à l'émergence de projets sur les territoires les moins dynamiques, afin de les réinvestir pour valoriser leurs potentiels, même en cas de déficit d'initiative locale.

L'Agence se positionne comme un outil au service des collectivités locales, en matérialisant cette relation « client-prestataire » au travers de prestations de services, de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études.

FOCUS

1

« L'Offre de services »

Les différents types de prestations de services proposés par l'Agence permettent de répondre au cas par cas aux besoins de communes en matière de documents d'urbanisme, d'études spécifiques et de projets d'aménagements. L'AUE se positionne dans un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'étude missionné et précise l'ensemble des prestations et livrables attendus.

LES ÉTUDES DES OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

DE SAINT-FLORENT ET DU CAP CORSE

En 2023, l'AUE a été sélectionnée pour réaliser les études pré-opérationnelles des opérations de revitalisation du territoire pour les secteurs de Saint-Florent et du Cap Corse (avec un focus sur Luri).

Ces études sont fondées sur un diagnostic multiscalair et multithématiques du territoire, et sur une démarche de participation du public et des acteurs socio-culturels du territoire. Elles visent à proposer des scénarii de développement et d'aménagement, conclues par un programme d'actions et un, voire des, plans guides sur des secteurs d'interventions. Ces derniers ont une visée opérationnelle à court et moyen terme et sont l'objet de la signature de la convention ORT dans laquelle les maîtrises d'ouvrage et leurs partenaires s'engagent pour leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, l'AUE fournit l'ensemble des livrables de ces ORT. Pour autant, il s'agit d'une intervention dans le champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage car il s'agit

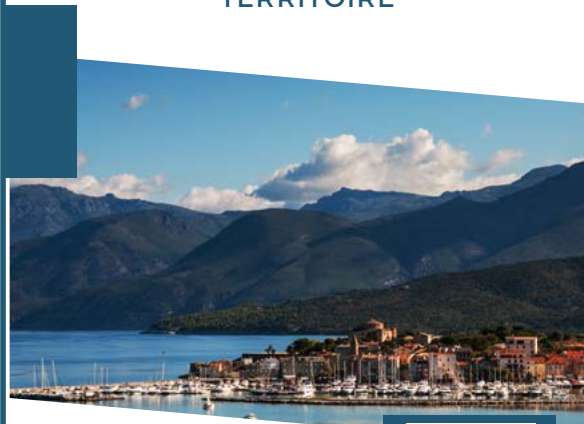
bien d'aider des collectivités en phase pré-opérationnelle à établir leur programme d'aménagement et à identifier les outils et partenariats à mobiliser pour entrer en phase opérationnelle.

S'agissant de l'ORT du Cap Corse, l'AUE a fait appel à un co-traitant spécialisé dans la programmation du commerce afin d'étudier précisément les opportunités de développement de l'offre commerciale dans le Cap et les conditions de viabilité.

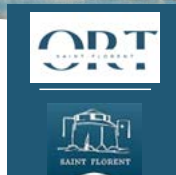
Ces études interviennent dans le prolongement des programmes « Petites villes de demain » mis en place par l'État. L'étude « ORT Saint-Florent » a été finalisée en décembre 2023 et la convention sera signée au printemps 2024. L'étude pour Luri et le Cap Corse sera finalisée dans les prochains mois.

Quelques extraits des productions de l'AUE sont présentés ci-après, qui n'offrent bien entendu qu'un aperçu extrêmement limité de ce travail.

LE PROGRAMME POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE



ETAPE N°3
DES AMBITIONS AUX MESURES
DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



DES ESPACES PRIORITAIRES

- De la place des portes au secteur de la gare routière et les petites activités commerciale sur la chaussée;
- Les quais et en priorité le quai "Marinacciu";
- La citadelle;
- Le quartier "administratif";
- La promenade des gommiers;
- La route de la cathédrale et le canal du Poghju;
- Les abords de la halle des sports (comprenant aussi le canal et l'arrière du SPAR).



Les raisons:

- Des espaces attractifs et fréquentés;
- Des espaces en cœur de ville;
- Des espaces avec des emprises foncières publiques et/ou des bâtiments publics;
- Des enjeux d'accessibilité, de mobilité et de gestion des risques de conflits d'usages.

ORT
SAINT FLORENT



79

DES ENJEUX POUR CES ESPACES

- Équipement sportif – vocations compatibles à trouver
Zone d'épandage en cas de crue du Poghyu
- Aire publique de stationnement végétalisée « Parking paysager »
- Rénovation et nouvelle vocation pour les vestiaires du stade
- Rénovation du revêtement de sol de la voie d'accès à la halle des sports
- Route de la cathédrale avec interdiction du stationnement sur la chaussée
- Espace privé à négocier pour report d'une partie du stationnement retiré de la route de la cathédrale
- Emprise pour voie de transit – faisabilité et pertinence à étudier
- Nouvelle pour voie de transit – faisabilité et pertinence à étudier
- Nouvelle passerelle piétonne
- Voie à double sens d'accès aux aires de stationnement et aux équipements sportifs



Secteurs publics de projets
À mettre en réseau

Créer des continuités piétonnes, des continuités dans les principes de traitement de l'espace mis en œuvre

Renforcer la trame verte/végétale urbaine à travers ces espaces structurants

Mise en réseau des espaces avec des vocations compatibles



Relier par les espaces naturels ou agricoles, ces espaces de centre ville au parc public en projet



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CAP CORSE**



**Petites villes
de demain**



ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DU CAP CORSE

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Jun 2024

RAPPEL SUR LA MÉTHODE DE CONDUITE DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Une approche transversale, participative et de terrain

Ce diagnostic a été établi à partir de l'analyse croisée de multiples données et informations relatives au territoire en matière de socio-démographie, logement, économie, environnement, infrastructures, ... afin de mettre en évidence quels sont les freins et les leviers pour la revitalisation du Cap Corse.

Au-delà du traitement classique de ces diverses données et informations, ce diagnostic relève d'une approche partenariale, participative et de terrain, matérialisée à travers :

- Une collecte de données sur le terrain et en particulier, le référencement spatial de toutes les activités économiques et locaux (occupés ou non) dédiés aux activités;
- Des entretiens avec les maires;
- Un questionnaire auprès des entreprises et commerces (enquête par mail et téléphone);
- Des entretiens d'acteurs (CCI, CMA, La poste, artisans...);
- Un questionnaire en ligne auprès de la population relayé via internet, les réseaux sociaux, les élus locaux, des affiches dans des lieux publics et lors des ateliers de participation du public;
- Des ateliers de participations du public.

Afin d'en faciliter la lecture, la restitution est thématique. Toutefois, l'analyse procède d'une approche transversale qui vise à établir les liens et incidences de tel sujet sur tel autre.

La capacité d'un territoire à fixer des ménages et en attirer de nouveau étant dépendante à la fois :

- De son cadre de vie en matière d'environnement: cadre paysager, préservation des espaces naturels, ressources naturelles, agricoles, risques...;
- De son profil socio-démographique;
- De son offre de logements;
- De son économie et des emplois qu'elle génère ;
- De son cadre de vie en matière de niveau de commerces, services, d'infrastructures et d'équipement, transports et leur caractère adapté aux besoins de la population existante et à celle que l'on souhaite attirer;

la synthèse du diagnostic suit ce plan.

Focus sur la concertation de la population

Le questionnaire habitants vise à mieux cerner les besoins et aspirations de la population. Malgré un large relai, le niveau de réponse reste faible (58) et ne peut donc être considéré comme représentatif. Toutefois, par considération pour le temps qu'ont accordé ces personnes à notre questionnaire, son résultat est intégré au fil du diagnostic.

Par ailleurs, quatre rendez-vous ont été donnés au public dans cette première phase de l'étude pré-opérationnelle de revitalisation du Cap Corse :

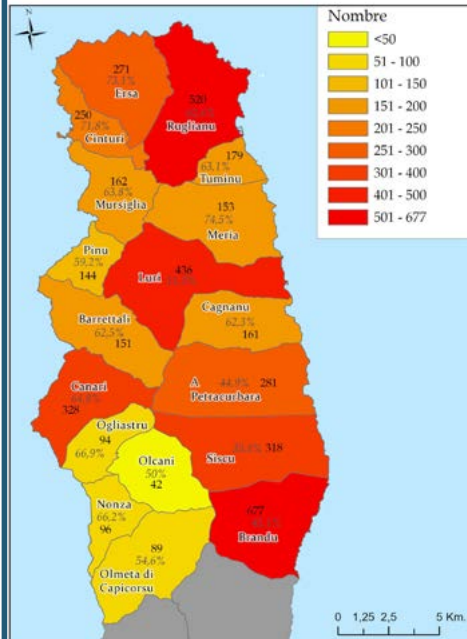
- Un atelier participatif au collège de Cap (juin 2023)
- Une réunion s'est déroulée simultanément à la concertation sur l'aménagement de la marine d'Erbalunga (22 juillet 2023)
- Un stand au Festival annuel Festa di u Mare (Santa Severa - Luri) pour informer sur la démarche et les rendez-vous à venir, échanger avec les habitants et artisans sur leur vision du Cap (29 juillet 2023)
- Deux ateliers participatifs se sont déroulés à Luri et à Canari (1^{er} août 2023)



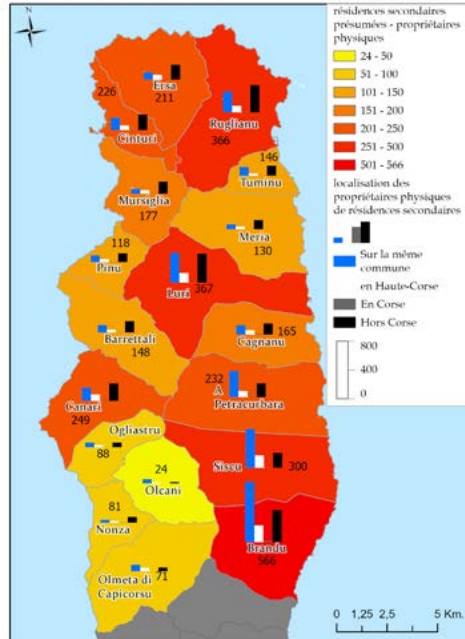
3.2. UN IMPORTANT PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

En majorité détenu par des personnes physiques domiciliées hors de Corse

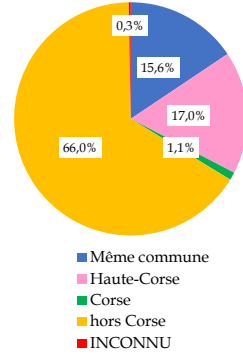
Résidences secondaires 2020 - source INSEE



Résidences secondaires 2021 - source fichiers fonciers



Localisation des propriétaires physiques de résidences secondaires



Pour rappel, 3% des logements dans le Cap appartiennent à des personnes morales (ex: SCI) et sont occupées par leurs propriétaires sans que l'on en connaisse l'usage, ou sont d'usage inconnu. Aussi, l'étude des résidences secondaires des personnes physiques est assez représentative.

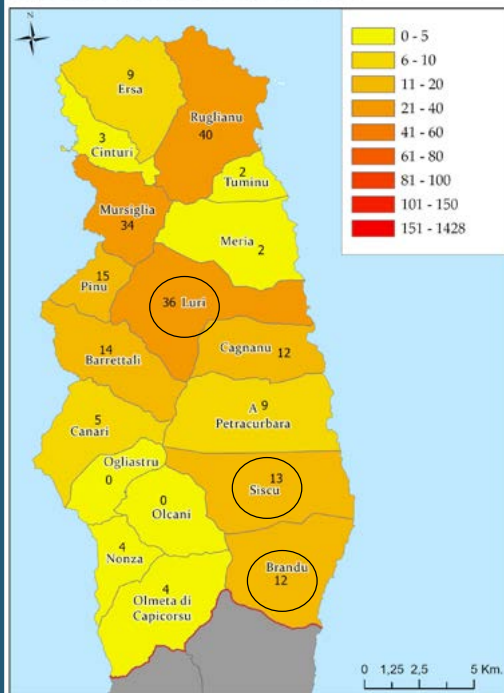
- La majeure part des résidences secondaires de personnes physiques est détenue par des personnes résidant hors de Corse.
- Seules 18% des résidences secondaires du Cap sont détenues par des propriétaires qui résident hors de la commune mais en Corse et sont donc susceptibles de les fréquenter régulièrement (par exemple le week-end).
- Près de 16% des résidences secondaires sont détenues par des personnes habitant déjà la commune et ce taux peut atteindre 31% à Brando. Cela nous permet d'émettre l'hypothèse qu'ils font l'objet de locations estivales comme meublés de tourisme.

85

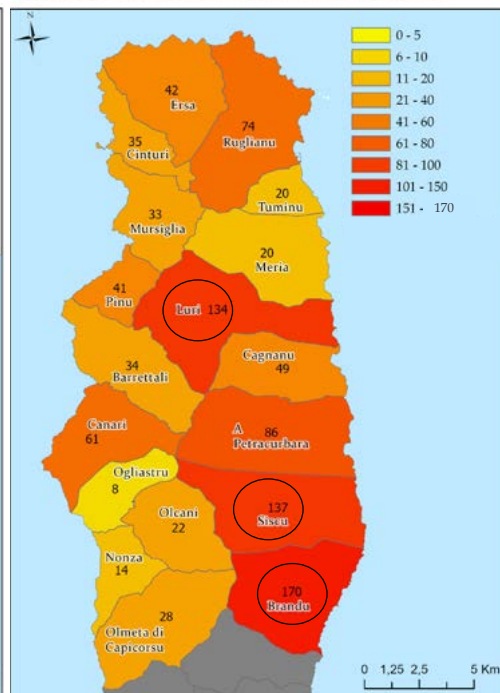
3.3. LA VACANCE DANS LE LOGEMENT EN QUESTION

Une vacance très nettement supérieure au sens fiscal qu'au recensement

Logements vacants 2020 - source INSEE



Logements vacants 2021 - source fichiers fonciers



➤ La vacance dans le logement est nettement supérieure que ce que le recensement indique; jusqu'à 14 fois supérieure à Brando

➤ On observe que cette différence est hétérogène d'une commune à l'autre.

➤ Les données issues des fichiers fonciers nous paraissent davantage représenter la réalité constatée sur le terrain mais restent à confronter à la connaissance des élus.

86

4.2. OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES

Mais une offre ambulante en complément qui maille davantage le territoire

La carte ci-contre fait un état des lieux des tournées des marchands ambulants. Elle est évidemment non exhaustive car lors des entretiens avec les marchands certains n'ont pas de tournées définies et avisent selon la clientèle, le tracé est le même mais ils ne passent pas systématiquement dans tous les villages, ils passent au moins une fois toutes les deux semaines. La fréquence de leur tournée est augmentée en période estivale.

Cette carte permet néanmoins de rendre compte de certaines pratiques de leur part.

Dans un premier temps ils ne « s'empêtrent » pas. Les marchands évoquent lors des entretiens le fait qu'ils se connaissent et qu'ils ne vendent pas là où se situe une épicerie et/ou un autre marchand ambulant qui vend des produits similaires.

Ils ont une « antériorité », cela fait plusieurs années qu'ils exercent cette activité professionnelle sur ce territoire (certains vont également dans le Nebbiu et Casinca).

Un primeur a évoqué la possibilité d'étendre son périmètre mais cela implique qu'il ait une clientèle, au minimum 4 à 5 personnes.

La majorité d'entre eux évoquent les difficultés liées à l'exercice de ce métier, notamment avec la clientèle qui se fait de plus en plus rare hormis les « habitués ». Ils décrivent la clientèle comme vieillissante et majoritairement féminine. Ils n'arrivent pas à capter la population active.

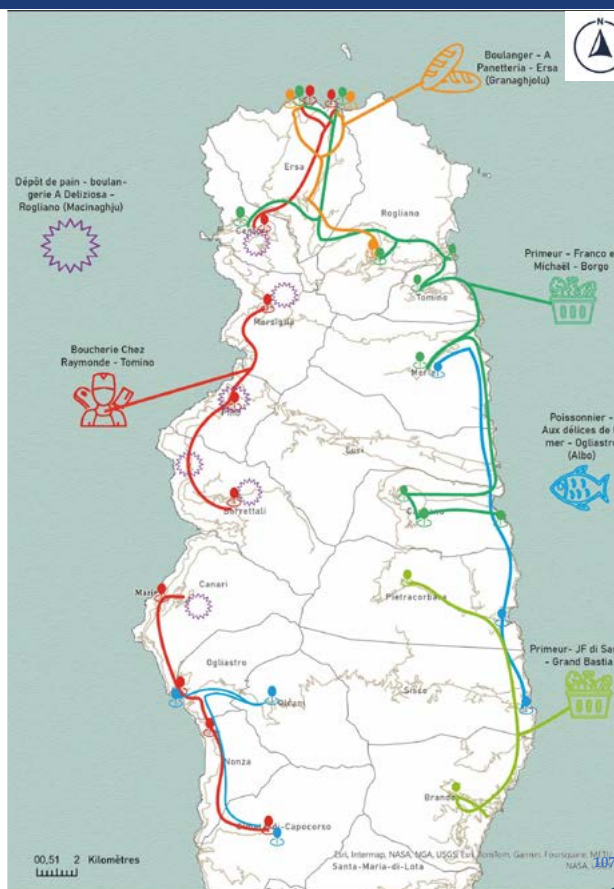
A l'instar des commerces sédentaires, l'apport touristique est bénéfique pour leur activité.

Ils participent également à « rendre service » aux personnes les plus vulnérables (livraison de médicaments, lien social, services rendus, etc.)



Piste de réflexion :

- Une meilleure connaissance de ces commerçants permettrait de mieux appréhender leur maintien et la pérennisation de leur activité sur le territoire
- Possibilité de mise en place de casiers de dépôts de marchandise pour capter les actifs (pain, fruits et légumes etc.)
- Réfléchir sur l'accueil et l'emplacement des ambulants : espace public dédié, accessible au public vieillissant
- Réfléchir à un dispositif permettant de capter les actifs en déplacement pour le travail (espace de consigne?)



LES MISSIONS DE REQUALIFICATION

DE MARINES DANS LE CAP CORSE

Quatre communes du Cap Corse ont confié à l'AUE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation urbaine et préparation des marchés de conception et maîtrise d'œuvre pour la requalification de marines du Cap Corse en 2022 :

- Luri pour la marine de Santa Severa,
- Roglianu pour Macinaghju,
- Brandu pour Erbalunga,
- Barrettali pour Ghjottani.

L'Agence a ainsi passé un contrat avec chacune d'entre elles pour des montants allant de **10 000 à 30 000 €**, selon la complexité de la mission et du temps nécessaire à y consacrer.

Ces missions s'inscrivent **dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique du Territoire** ; elles visent notamment à améliorer l'expérience piéton au sein de ces marines, avec une place augmentée, une sécurisation et une végétalisation partielle. L'objectif, plus largement, est une requalification paysagère du cœur de marine.

L'intervention de l'AUE porte sur des scénarii de programme et d'aménagement, de sorte de préciser la commande qui sera passée à un concepteur maître d'œuvre ensuite, et le cas échéant, de suivre cette seconde phase.

Les missions d'AMO concernant Luri, Barrettali et Roglianu ont été finalisée en 2023 avec la production des livrables, des compléments étant en cours sur les dossiers de consultations des entreprises pour les marchés de maîtrise d'œuvre, celle d'Erbalunga court toujours.

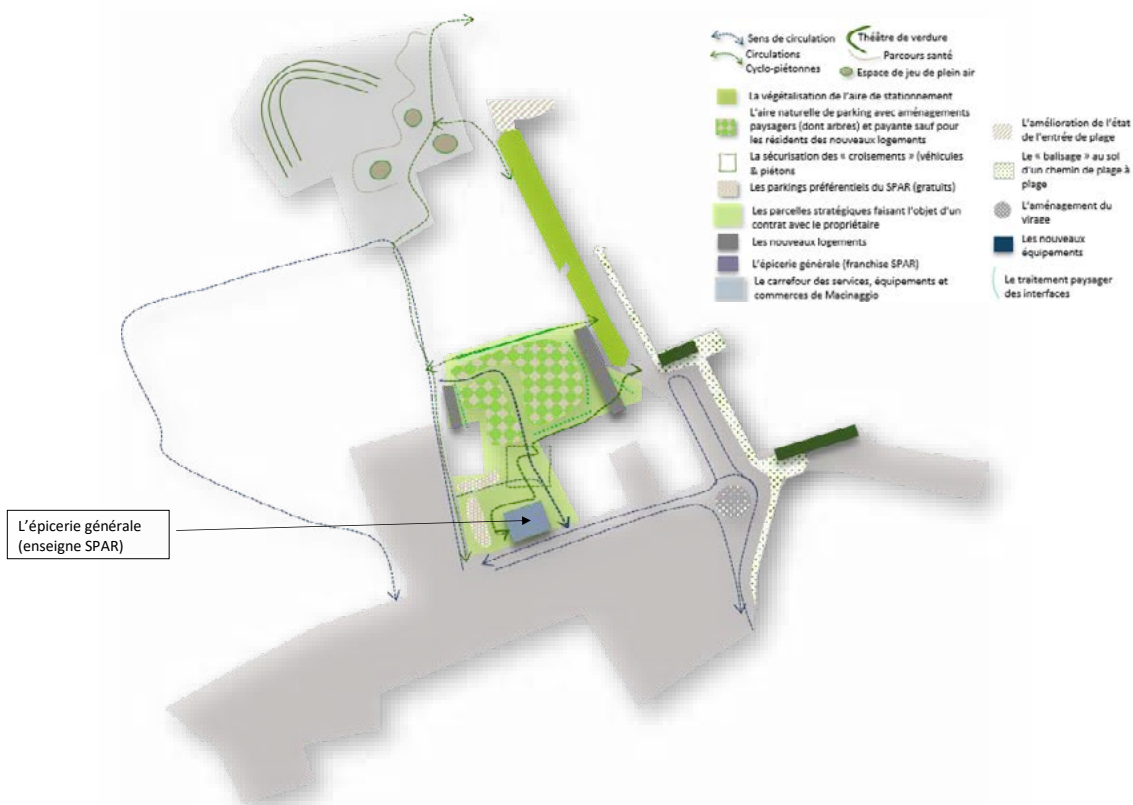


L'ÉTAT DES LIEUX ET LES ENJEUX SCHÉMATISÉS

Le schéma ci-dessous rend compte, sommairement, du fonctionnement de ces parcelles qui ont pourtant un positionnement et une configuration stratégiques.



LE SCHÉMA CI-DESSOUS SYNTHÉTISE LE PROJET



PROGRAMMATION DE LA REQUALIFICATION DE LA MARINE DE SANTA SEVERA (COMMUNE DE LURI)

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PROGRAMMATION DE LA REQUALIFICATION DE LA MARINE DE SANTA SEVERA (COMMUNE DE LURI)

Livret 3 : programme



PROGRAMME GÉNÉRAL

La requalification des espaces publics de Santa Severa doit permettre à la marine de Luri d'accueillir résidents et visiteurs dans un cadre serein qui valorise le patrimoine et l'identité capcorsins.

Ces objectifs peuvent être atteints en jouant notamment sur :

- la place respectivement accordée au piéton et à la voiture (circulation et stationnement) au sein des espaces publics de la marine ;
- le mobilier urbain ;
- l'ombrage et la végétation, indispensables en particulier en été ;
- les revêtements de sol ;
- la mise à disposition temporaire de l'espace public (aux commerçants, restaurateurs ou organisations d'événements ponctuels).

Le projet vise en particulier à piétonner la place Pagani et les sections de la Strada di U Capezzu partant respectivement de cette place vers le sud-ouest (vers la piazzetta Santa Catalina) et vers le sud-est (vers la capitainerie).

La figure suivante illustre de façon synthétique les grands attendus du programme en termes d'espaces et de circulation. Les aspects patrimoniaux du projet de requalification sont quant à eux détaillés dans les rubriques suivantes.



- ↔ Circulation automobile
- Voie piétonne sécurisée
- Espace piéton à aménager et végétaliser
- Espace de stationnement véhicules à créer
- Zone de rencontre

SECTEUR PLACE PAGANI



Usages principaux : lieu piéton de vie et de rencontre, événementiel

La requalification de ce secteur, aujourd'hui réduit à un espace de stationnement, doit lui permettre de retrouver un aspect de place du village, cœur de la vie sociale de la marine et qui soit adapté aux effets du changement climatique. Pour ce faire, il sera piétonnisé et accueillera les éléments suivants :

- revêtement de sol plus qualitatif et perméable au moins pour partie ;
- végétation, ombrage et eau ;
- mobilier urbain dont éclairage ;
- solutions de branchement pour l'accueil d'événements et dans l'éventualité d'un futur marché, localisé sur cette place ou bien dans le secteur « cœur de marine » ;

Les entrées Nord et Sud de la place indiqueront clairement que l'espace est désormais piéton, mais devront permettre d'éventuels accès ponctuels aux véhicules (urgences, déménagements...) : borne escamotable, barrière amovibles... ;

Concernant le **revêtement de sol** :

- La ou les propositions du concepteur devront toutes intégrer un remplacement intégral du revêtement de la place, aujourd'hui en bitume ;
- Les revêtements proposés devront favoriser une bonne intégration architecturale et mettre en valeur le patrimoine bâti de la marine, être issus de matériaux locaux et/ou de techniques traditionnels et être relativement perméables. Les pistes privilégiées seront les suivantes (liste non limitative) :
 - ▶ un pavage traditionnel de type *ricciada* ;
 - ▶ du tuf stabilisé, délimité ou rythmé par des lignes de blocage en pierre.



Images de référence : à Nonza, un espace piéton clairement délimité de la voie carrossable par des barrières ouvragées et une ambiance villageoise apportée par la végétation, le pavage, le mobilier urbain et une offre de restauration (crédit photo AUE) ; fontaine et association pavage/tuf/lignes de blocage (source : Pays de Gatine)



Images de référence : à Aix en Provence, Corte, Cotignac ou encore Tourtour, espaces publics avec pavage, ombrage apporté par un arbre monumental, fontaine, restauration en plein air (crédits photos AUE, OTI Provence Verte et Verdon, Plus beaux villages de France).

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN D'ENSEMBLE DE CORTI

En 2022, l'implication de l'AUE dans l'assistance à la conduite de projets urbains s'était essentiellement concentrée sur l'accompagnement d'un projet d'aménagement d'ensemble sur la commune de Corti, répondant aux orientations du PADDUC pour le secteur d'enjeu régional, et engagé en 2021 dans le cadre d'une contractualisation « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) et « Petites villes de demain ».

Le résultat de la mission objet de l'AMO de l'Agence, et des prestations de conception urbaine (confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence In-Strada) a été livré en 2023 (pour le plan guide synthétisant l'ensemble des aménagements d'espaces publics structurants), dans l'attente d'une éventuelle suite à donner en 2024.

LES AUTRES MISSIONS

Enfin, l'AUE a apporté son concours, hors du cadre de l'offre de services rémunérés, à deux démarches de charte paysagère ou de Plan Paysage initiées :

- par la Communauté de communes Fium'orbu Castellu, en participant aux rencontres de la Communauté de Communes et des paysagistes avec les différentes communes,

- par la Communauté de communes de Castagniccia Casinca, en appuyant sur le plan technique et méthodologique la candidature de l'intercommunalité à l'appel à projets Plan de paysage lancé par la DREAL. La candidature ayant été retenue, l'Agence sera associée à l'élaboration du Plan en participant aux différents comités techniques.

LE SCoT DE BALAGNE



Dans la continuité de la mission engagée fin 2020 pour la reprise de l'élaboration du SCoT du Pays de Balagne, l'AUE est restée investie en animation et en production directe pour le compte du PETR sur le premier semestre 2023.

Ainsi, le projet d'aménagement stratégique (l'équivalent du PADD des PLU) a été débattu en conseil syndical en avril avec la volonté affirmée de rééquilibrage territorial entre littoral et montagne. Au préalable, deux ateliers de concertation, de co-construction avec la population ont été tenus à l'Isula et Calvi pour alimenter ce dernier et appuyer certaines orientations.

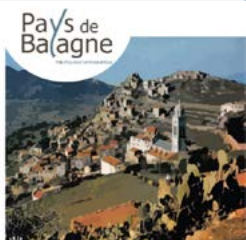
En parallèle, des ateliers techniques ont été conduits sur le tourisme, la culture, l'environnement (eau, énergie, paysage, biodiversité) avec les acteurs institutionnels, le milieu associatif et les professionnels afin de clôturer les cycles thématiques, dans l'optique toujours de disposer du document le plus pertinent et opérationnel.

Sur ces fondements, une nouvelle conférence des maires, réunissant la quasi-intégralité des élus balanins, a été organisée fin juin pour décliner localement les orientations du PAS débattu. La ventilation proposée tenait compte de critères objectivés tels que : démographie, armature urbaine, ressource en eau, logements, mobilité, rééquilibrage territorial, consommation d'espace passée, etc.

DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT
STRATÉGIQUE

ÉCLAIRAGES SUR LE
DOCUMENT ET SES
AMBITIONS

Comité syndical du 17 avril 2023



LES RÉPONSES AUX

MARCHÉS PUBLICS

Un temps important a été consacré en 2023 à répondre à des consultations directes et appels d'offres, outre ceux relatifs aux contrats en cours : SCoT de Costa Verde, SCoT de Castellu Fium'Orbu, AMO pour un document d'urbanisme à Pigna.

Des échanges ont également eu lieu à la demande de diverses collectivités afin de connaître les possibilités d'accompagnement sur diverses problématiques sans qu'elles aient à ce jour donné lieu à une formalisation d'offre ou de contrat : CAB, Biguglia, Levie, Ville di Paraso, Novella, Ghisoni...

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle témoigne du temps consacré à la veille sur les marchés, à la production de méthode spécifique aux besoins exprimés par les collectivités et à la rédaction de notes d'enjeux accompagnant les offres de l'AUE.

L'ASSISTANCE À LA COLLECTIVITÉ

DE CORSE RELATIVE À L'ÉLABORATION

ET L'ÉVOLUTION DU PADDUC

Suite à l'approbation du PADDUC en 2015, l'AUE a apporté son appui à la Collectivité dans le cadre des différents contentieux qui ont suivi, et a également assisté la collectivité pour la procédure de modification (en vue du rétablissement d'une cartographie des ESA) qui s'est déroulée entre 2018 et fin 2020, et qui a elle-même été suivie de différents contentieux.

L'année 2023 a été marquée par la fourniture d'arguments techniques en défense, qui ont contribué à la décision favorable de la Cour Administrative d'appel de Marseille, qui a rétabli la validité de la cartographie des ESA.

L'AUE poursuit son appui aux services de la Collectivité pour préparer la dernière étape des recours, devant le Conseil d'État.

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DES AVIS TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Jusqu'en 2022, pour le compte de la Collectivité de Corse, l'AUE centralisait, mettait en forme et proposait à la signature du Président du Conseil Exécutif les avis officiels sur les documents d'urbanisme qui lui étaient soumis par les communes en sa qualité de PPA (Personne Publique Associée).

Le Conseil exécutif a souhaité que ce rôle de représentation de la Personne Publique Associée soit incarné au sein des services de la Collectivité

de Corse. Cela a conduit fin 2019 à la création de la Mission Urbanisme et aménagement au sein de la DGA Aménagement du territoire de la CdC, qui assure la « tutelle métier » de l'Agence.

Le transfert progressif (de l'Agence en direction de la mission urbanisme) des tâches de coordination des autres directions, offices et agences pour l'élaboration des dîres et avis de la CdC sur les projets d'urbanisme, a débuté concrètement en 2023.



En 2023 le travail d'appui technique de l'AUE, auprès principalement de la mission urbanisme de la Collectivité de Corse, a consisté à :

- 1 **fournir des analyses des projets de documents d'urbanisme en cours d'élaboration ;** ou encore de documents d'urbanisme (et parties de documents d'urbanisme : espaces boisés classés, étude de discontinuité) ;
- 2 **produire des analyses des projets de documents d'urbanisme, d'aménagement ou de construction** pour éclairer sa position en Conseil des Sites et en CTPENAF, tant sur des projets de construction, que d'aménagement,
- 3 **produire des analyses et supports de présentation concernant les évolutions législatives passées et à venir susceptibles d'impacter le droit des sols en Corse** (loi ELAN, loi Climat et Résilience).

AU TOTAL, L'ACTIVITÉ S'EST TRADUITE PAR :

- La rédaction de 6 propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de Plan Locaux d'Urbanisme dans le cadre de son rôle de PPA à leur élaboration.
- L'analyse des dossiers soumis aux 7 réunions de la formation NAPASI (Nature, Paysages et Sites) du Conseil des Sites traitant principalement d'autorisations d'urbanisme (entre 15 et 20 par séance) et de dossier d'Espaces Boisés Classés.
- L'analyse des dossiers soumis aux 5 réunions de la CTPENAF (commission territoriale de préservation des espaces naturels et forestiers), qu'il s'agisse de documents d'urbanisme ou de demandes d'autorisations.

6 propositions d'avis

7 réunions de NAPASI

5 réunions de la CTPENAF

OBSERVATION ET SUIVI DU PADDUC

L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'AUE élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire.

À ce titre, le Département « Observation et suivi du PADDUC » de l'Agence assure l'acquisition, la mise en forme et la valorisation des données stratégiques portant sur **les quatre thèmes suivants** :

- 1 LES MARCHÉS FONCIERS ET IMMOBILIERS, EN PARTICULIER LE LOGEMENT
- 2 L'URBANISME (aménagement et espaces publics)
- 3 LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS : enquête déplacements des ménages, enquête sur la mobilité présentielle (haute saison)
- 4 LA CONDUITE ET L'ANIMATION DE RAPPORTS PORTANT SUR LE SUIVI DU PADDUC

LE COLLOQUE « ESPACES PUBLICS ET AMÉNAGEMENT »

Le 6 juillet 2023 s'est tenu au Palais des Congrès d'Ajaccio le colloque « Espace public et aménagement », organisé par l'AUE. La maîtrise, le développement et l'articulation du foncier et des espaces publics ont été au cœur des discussions. Tout au long de la journée, une soixantaine d'acteurs territoriaux et nationaux a évoqué les enjeux et les bonnes pratiques d'un secteur qui impacte la vie quotidienne des Corses.

Quatre tables rondes se sont tenues, après un discours d'ouverture du Président de l'AUE Julien Paolini soulignant l'apparition récente de la notion d'espace public depuis un demi-siècle, et son caractère primordial dans le contexte du développement durable de la Corse.

Les deux premières tables rondes se sont concentrées durant la matinée sur les conditions de la maîtrise foncière, en empruntant à des exemples venus de Bordeaux (Marina Miahle, directrice adjointe de la direction du foncier de Bordeaux Métropole), d'Ile de France (département foncier et patrimoine, Julien Barriat), et de Corse (Véronique Venturini, Université de Corse, UMR LISA).

Les interactions entre la puissance publique et les aménageurs privés dans le portage des projets ont aussi été longuement abordées, tant elles sont susceptibles de varier en fonction des ambitions et du foncier détenu par la collectivité ou potentiellement disponible. Un diagnostic précis de la situation foncière a été mis en avant pour son importance dans l'élaboration des documents d'urbanisme. **Les outils d'encadrement et de programmation ont été abordés au cours de la seconde table ronde**, sur la base d'un exemple illustrant le défi d'un

aménagement à l'échelle locale (Sophie Boyer de La Giroday, Directrice Générale de SPL Ametarra, pour la concession d'aménagement du site de la Miséricorde à Aiacciu), et ainsi que sur des retours d'expérience venant du continent (Grégoire Ferrer, Service Prospective et stratégie foncière pour la Métropole de Bordeaux, et Florelle Cêze, directrice du Développement des Grands Projets à Vinci Immobilier). **Les échanges qui ont suivi entre les intervenants et la salle ont illustré la volonté des acteurs locaux de mieux s'emparer des outils d'observation et de mobilisation du foncier.**

Au cours de deux tables rondes de l'après-midi, les participants ont lié la gestion des discontinuités dans l'espace public avec la participation des usagers aux opérations d'aménagement. Après une présentation des espaces publics comme susceptibles de participer à une mobilité apaisée par Gwendal Simon (maître de conférences à l'École d'Urbanisme de Paris), des exemples pratiques d'aménagement des espaces publics urbains effectués hors de Corse ont été produits (Jean-Romain Lestanguet, Directeur de l'Aménagement et du Développement transitoire, Habitat Sud Atlantique, Jacques Le Roux et Emilie Chabert pour l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées, et Emilie Jaguin chef de Projet chez Cabanon Vertical). Ces exemples ont souligné le besoin de co-construction avec les usagers, quelle que soit l'échelle du projet.

Le colloque s'est terminé par une déambulation urbaine dans le Quartier des Étrangers d'Aiacciu effectuée par l'historien Antoine-Marie Graziani. Il a évoqué les bouleversements intervenus depuis le XIX^e siècle dans le développement et l'aménagement de ce quartier à l'origine touristique.

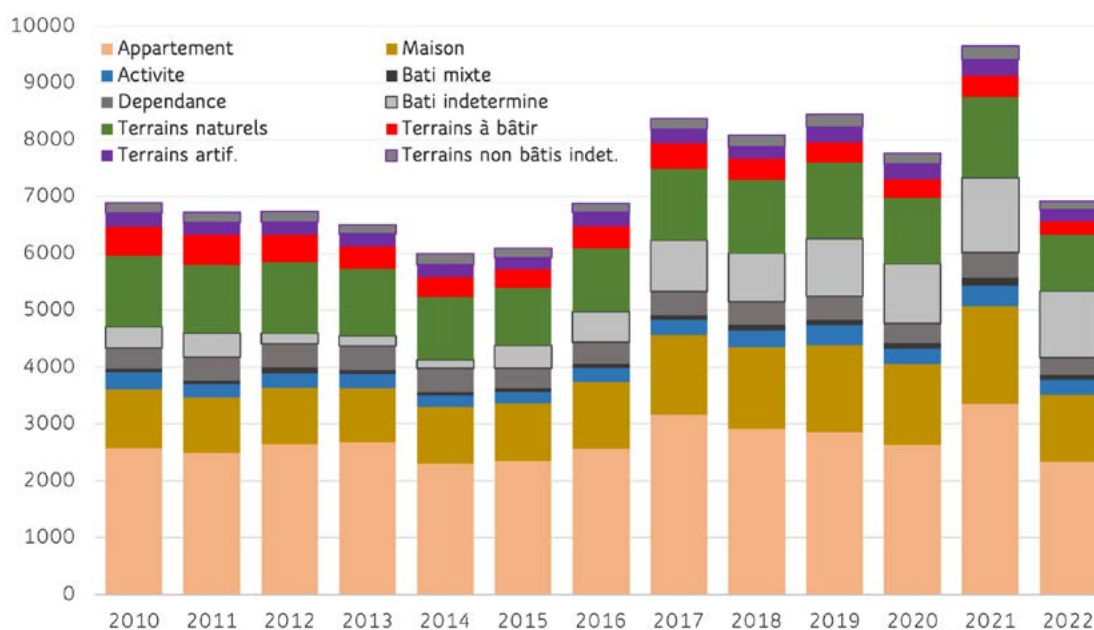
MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DVF

Au cours de l'année 2023 l'AUE a poursuivi son acquisition de données et de connaissances sur le marché du foncier et de l'immobilier. Par le biais du département « Observation et suivi du PADDUC » les demandes de valeurs foncières (DVF) sont réceptionnées deux fois par an. Le CEREMA procède à un enrichissement de celles-ci, avec un apport des fichiers fonciers et un géoréférencement notamment. Cette base de données enrichie (DV3F) est transmise aux ayants droits.

A partir de DV3F, un travail de suivi historique est effectué, de sortie d'indicateurs de prix à différentes échelles, d'analyses thématiques, mais aussi des échanges méthodologiques avec d'autres ayants droits de la donnée.

La donnée traitée au cours de l'année 2023 est considérée complète sur les années 2010 à 2021. Ce décalage de deux ans est habituel. La donnée brute est décomposée en plusieurs types de biens mutés, son évolution au fil des années est présentée dans le graphique ci-dessous :

Nombre de mutations par ans et par type de biens



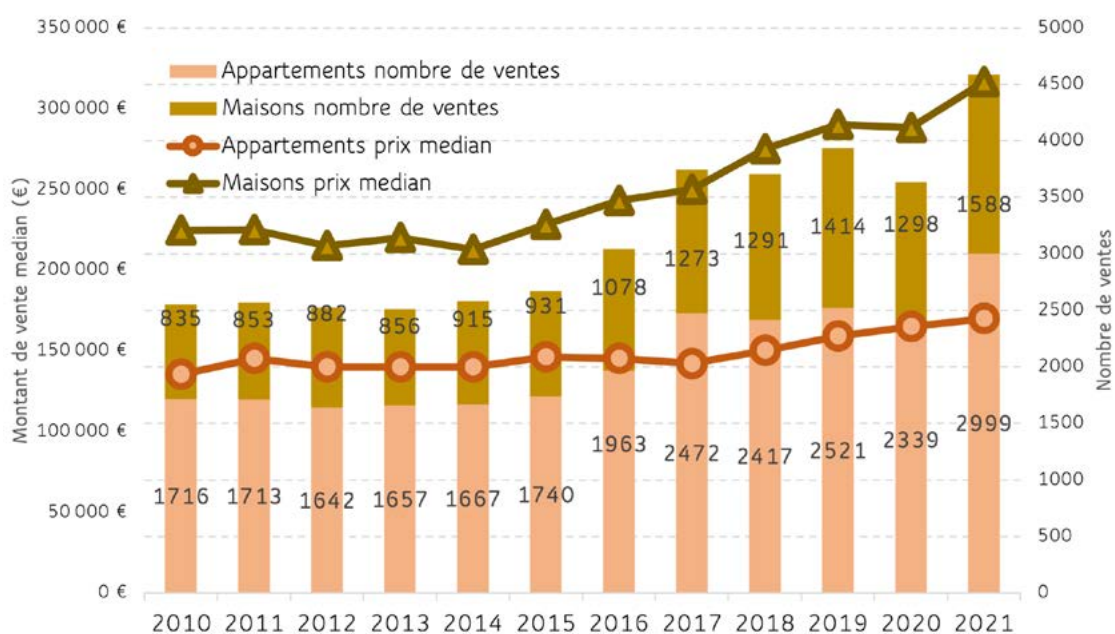
Source : DV3F donnée brute - Livraison 07/23

Concernant le volume de mutations par année, le millésime 2022 est nettement en dessous du précédent. Comme évoqué ci-dessus il convient donc de considérer que cette année n'est pas complète. La répartition des différents types de mutations est équivalente d'années en années.

Des indicateurs de suivi des prix de logements ont été construits à partir d'une base de données appelée

« épurée ». Il s'agit d'un traitement de routine, correspondant à la méthode mise en place avec un groupe de travail national. Cette étape a pour but de sélectionner les mutations de logements vendus entre particuliers et d'éliminer les ventes exceptionnelles.

Évolution du marché des appartements et des maisons en Corse entre 2010 et 2021



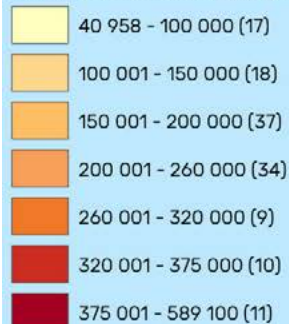
Source : DV3F base épurée - Livraison 07/23

Une hausse significative des prix de maisons et d'appartements est observée depuis 2017, une hausse du volume des ventes s'effectue en parallèle.

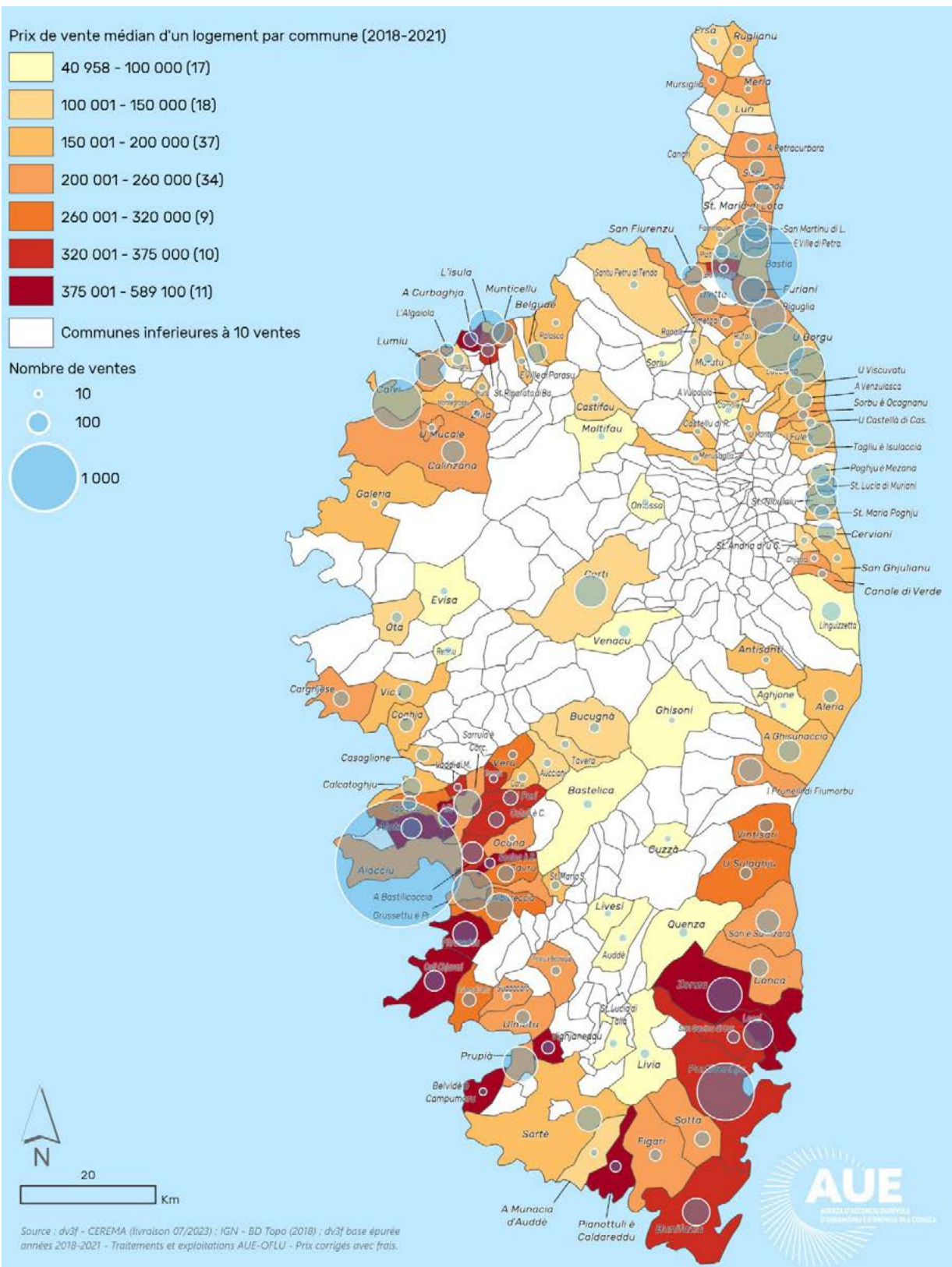
Pour donner suite à ces analyses temporelles, le département « Observation et suivi du PADDUC »

effectue une analyse des prix par commune à l'échelle régionale. Ceci donne lieu à des productions cartographiques, comme ci-dessous les prix et le nombre de ventes de logements de 2018 à 2021 par commune.

Prix de vente médian d'un logement par commune (2018-2021)



Communes inférieures à 10 ventes



Source : dv3f - CEREMA (livraison 07/2023) ; IGN - BD Topo (2018) ; dv3f base épurée années 2018-2021 - Traitements et exploitations AUE-OFLU - Prix corrigés avec frais.

TPOLOGIE DES MARCHÉS EN CORSE (« MAILLE HABITAT »)

En avril 2023, une typologie des marchés du logement en Corse, dite « maille habitat », a été rendue publique. Quatre grandes mailles sont proposées pour décrire de façon la plus objective possible les facettes de ce marché en Corse (cf. carte ci-dessous). Dix indicateurs ont servi à cette élaboration. Le traitement des dix indicateurs au niveau communal a permis au final de regrouper les communes corse en quatre grandes catégories (« mailles »). Elles distinguent des réalités territoriales bien différentes, particulièrement en matière de prix, de dynamisme du marché et d'ancienneté du parc.

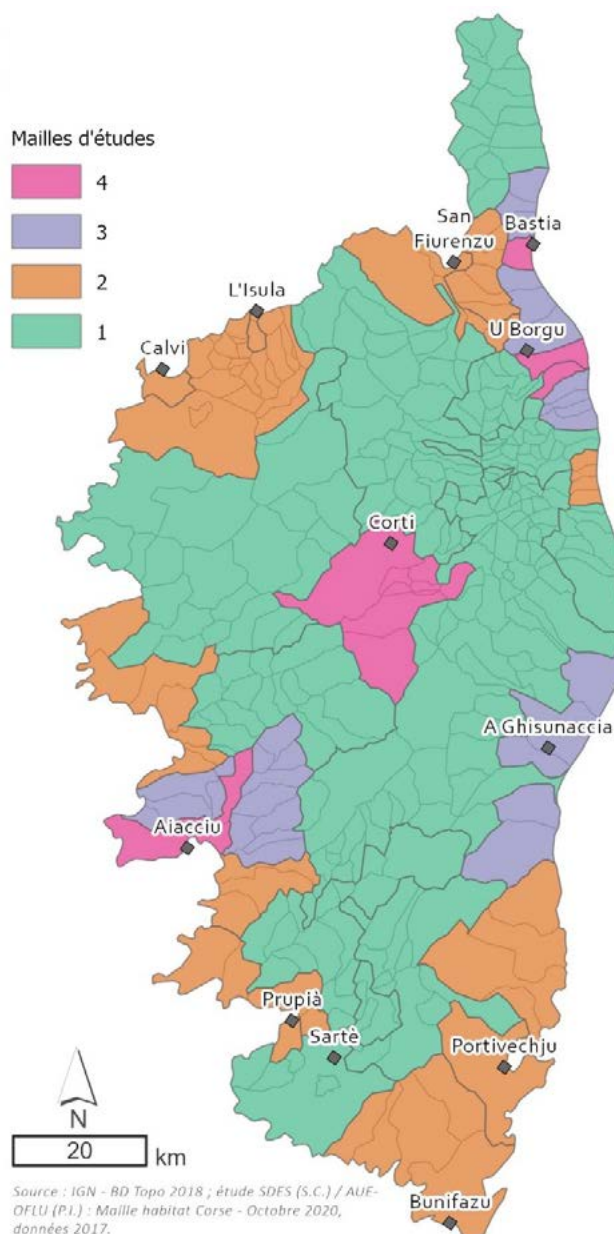
■ La première maille regroupe les communes peu tendues à dominante rurale situées principalement dans l'intérieur de l'île. Elles accueillent une population plutôt âgée, avec un marché immobilier peu dynamique et des prix relativement bas.

■ La deuxième maille est composée de communes littorales à vocation touristique avec des prix plutôt élevés par rapport aux revenus ainsi qu'un taux de résidences secondaires au-dessus de la moyenne des communes du littoral, et un taux de locations touristiques de courte durée élevé.

■ Les communes de la troisième maille se situent en périphérie des pôles urbains d'Aiacciu et de Bastia ainsi que dans la partie centrale de la Plaine Orientale. La taille des ménages y est plutôt élevée, la durée d'occupation faible, le pouvoir d'achat en rapport avec les prix du secteur, un taux de résidences secondaires moins important et un parc de logements assez récent.

■ La quatrième maille regroupe les communes à dominante urbaine caractérisées par un faible taux de résidences secondaires, de propriétaires occupants et locations touristiques de courte durée. A l'inverse, le taux de logements sociaux y est plus élevé, le taux de transaction supérieur à la moyenne et le parc de logements relativement récents.

Les quatre types de marchés du logement en Corse



CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS DE CORSE (OTLE DE CORSE)

Avec environ 5 000 étudiants, l'Université de Corse Pasquale Paoli et ses étudiants font face à un défi significatif en matière de logement. Environ 400 logements seraient manquants. Mais la connaissance de ce marché spécifique s'avère encore trop parcellaire. L'efficacité des politiques publiques et la qualité de vie des étudiants s'en trouvent affectées.

Au dernier trimestre 2023, huit acteurs essentiels du territoire se sont accordés sur le contenu d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un Observatoire Territorial du Logement des Etudiants de Corse (OTLE de Corse) : la Communauté de communes du centre Corse, la Ville de Corte, la Collectivité de Corse, l'Université de Corse, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Corse (CROUS), la Caisse des dépôts et consignations, l'Association d'Information sur le Logement de Corse et l'AUE.

Cette convention de partenariat (approuvée en décembre 2023 par le Conseil d'Administration de l'AUE et l'Assemblée de Corse) couvrira la période 2024-2026. Le périmètre d'étude est celui de la communauté de communes du Centre Corse avec un zoom sur Corti.

L'objectif premier de l'OTLE de Corse est de partager une donnée objective avec tous les acteurs territoriaux, les étudiants et leurs familles. L'information fiable et accessible produite par l'OTLE de Corse facilitera la recherche d'un logement et participera à la lutte contre le mécanisme inflationniste aujourd'hui à l'œuvre.

La démarche de l'OTLE s'inscrit dans le réseau des observatoires du logement des étudiants présents dans d'autres territoires universitaires français. L'OTLE de Corse a pour ambition d'obtenir un label national après avoir démontré lors de ses premières années de fonctionnement toute sa pertinence et sa fiabilité.

Les productions techniques, élaborées sur une base annuelle, sont confiées à l'AUE et l'ADIL. Elles constituent un renforcement des liens entre les deux structures. L'AUE aura en charge, en lien avec l'ADIL, la coordination générale des Comités de Pilotage et Comités techniques.

La nouvelle mission de l'AUE au sein de l'OTLE de Corse répond également à sa vocation d'établissement à caractère public industriel et commercial. Les six partenaires financeurs s'engagent à verser à l'AUE et l'ADIL, en contrepartie de leur contribution technique et administrative, la somme totale de 108 000 euros pour trois ans.

Le premier rapport de l'OTLE de Corse est attendu pour la fin de l'année 2024.

ACQUISITION DE DONNÉES SUR LES

LOCATIONS DE MEUBLÉS TOURISTIQUES

La connaissance du marché des locations de meublés de tourisme en Corse reste largement perfectible, malgré la place qu'il occupe dans l'économie et la société corses. Il est apparu souhaitable d'accroître et de régulariser la connaissance de ce marché afin de l'analyser au mieux dans de futures publications.

En 2023, l'AUE a poursuivi sa politique d'acquisition de données issues de la collecte (« moissonnage ») des

plateformes spécialisées. Ainsi, au cours de cette année, un prestataire commun a été choisi par l'ATC, la DREAL, et l'AUE à la suite d'un groupement de commandes. L'acquisition de ces données permettra pour la première fois de bénéficier d'une base commune à ces trois institutions pour établir un diagnostic partagé concernant une composante désormais incontournable de l'économie touristique et immobilière en Corse.

ANALYSE GLOBALE DU PADDUC

En 2023, l'AUE a poursuivi ses contributions à l'analyse globale du PADDUC. Un questionnaire, élaboré conjointement avec la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Territoire de la CdC, ayant pour vocation d'analyser les effets du PADDUC a été envoyé en mars 2023 à tous les maires de Corse.

Au deuxième semestre, l'AUE a participé aux comités techniques réunissant la Collectivité de Corse, les Agences et Offices et portant sur les orientations stratégiques du PADDUC. Les contributions de l'AUE ont été finalisées.



www.aue.corsica

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza d'Urbanisimu
è d'Energia di a Corsica
Agence d'Urbanisme
et d'Énergie de la Corse



**Agence d'Urbanisme
et d'Énergie de la Corse**

Avenue du Mont Thabor - CS 20020
20700 Ajaccio Cedex 9



04 95 10 98 64